ROMAN
POLITIQUE
SUR L'ÉTAT PRÉSENT
DES AFFAIRES DE L'AMERIQUE,
OU
LETTRES DE M***. A M***.

Sur les moyens d'établir une Paix solide & durable dans les Colonies, & la Liberté générale du Commerce extérieur.

.... Sunt certi denique fines. Horat.

LIBRARY OF CONGRESS
1860
CITY OF WASHINGTON

A AMSTERDAM,

Et se trouve à Paris chez DUCHESNE, Libraire, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LVI.

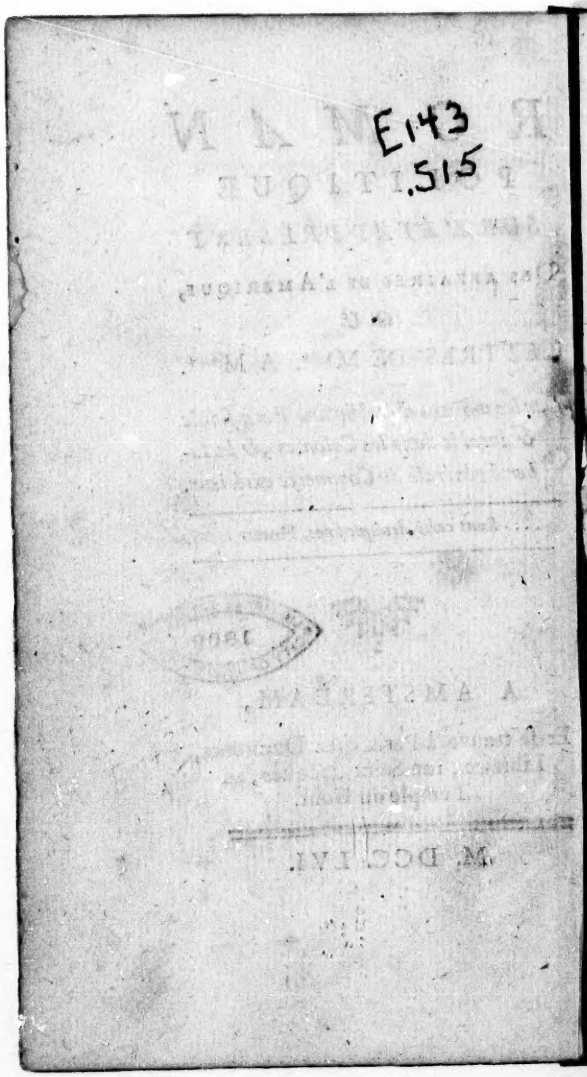
E143
.S15

E143
.515

307
112

PRÉFACE.

LA Hollande fait par la Librairie un Commerce de la Politique. L'Angleterre dans ſes jours les plus ſereins aiguiſe ſa liberté par l'impreſſion de toutes les rêveries mélancoliques qui ont circulé dans les caffés de Londres. Pour nous, l'art ſublime de perdre notre tems à des choſes tout auſſi frivoles, mais plus agréables, nous avoit fait reléguer juſqu'ici la Politique chez nos voiſins.

Nous paſſons, généralement parlant, dans l'Europe pour avoir la tête peu politique; ou du moins nous paſſions, car la ſcê-

ne paroît changer. L'eſprit Philoſophique qui commence à prendre faveur, multiplie de jour en jour les vûes, les projets, les ſyſtêmes. Les matiéres économiques ſont devenues un genre de littérature. La Politique habillée à la Françoiſe, & faite au ton général de la ſociété, oſe déja ſe produire dans la *bonne compagnie.* Elle n'a plus qu'un pas à faire pour nous appartenir de droit. Qu'elle devienne à la mode, c'en eſt fait, elle eſt naturaliſée; & nos voiſins qui nous en auront fourni le fond, viendront, comme il leur arrive en mille autres choſes, en apprendre de nous la forme, & s'inſtruire dans leurs propres arts.

Le François veut de la plus profonde politique & du meilleur coin : mais il lui demande un air leſte & les graces nationales. La politique de ſon côté conteſte & diſpute le terrain ; la profondeur de ſes reflexions ne lui permet pas d'être ſaiſie par tout le monde, auſſi facilement du moins qu'un Roman. Le ton grave & ſérieux qui lui eſt propre, ſe refuſe à la légereté de ſtile qui la feroit goûter. C'eſt une grande queſtion, & qui ne ſera peut-être pas ſi-tôt décidée, de ſçavoir ſi c'eſt à nous à nous faire au ton de la politique, ou ſi c'eſt à elle à ſe plier à nos goûts. Pour nous accoutumer au ſien, nous n'avons pas les

mêmes reſſources que nos voiſins. Les ſecours nous manquent plus que jamais. Nos caffés ſont deſerts ; nous n'allons point dans les places publiques ; & nous ne connoiſſons guères d'autre intérêt commun, que celui de nous amuſer.

C'eſt donc, ce ſemble, à la Politique à céder, ſi elle veut être admiſe parmi nous : mais une révolution de cette nature n'eſt pas l'affaire d'un moment. Le tems, les circonſtances, les exemples, l'ameneront par degrés. En attendant, faut-il rejeter tout ouvrage politique qui n'aura pas encore acquis le ton que nous lui demandons ? Ce n'eſt pas à beaucoup près mon

avis. Plus d'un lecteur ne ſentira que trop combien j'ai d'intérêt à ſoutenir ce ſentiment.

Je ne puis nier que malgré les épines ordinaires au genre d'écrire que j'ai choiſi, l'on ne puiſſe me citer des modeles, en petit nombre, qui ont ſçu y trouver quelques fleurs à cueillir ; & qu'on ne ſoit en droit ſurtout de s'armer contre moi de l'exemple encore récent de l'Obſervateur Hollandois, qui a peint des choſes politiques avec un art ſi ſéduiſant & un ſi beau coloris.

Dans la guerre actuelle, comme dans toutes les autres, on a vû paroître tant en France que chez l'étranger, une multitude

de brochures qui disparoîtront & seront peut-être oubliées avant même le retour de la paix. L'Observateur Hollandois demeurera, comme un monument authentique de la générosité de notre Nation & des lumieres de notre siécle ; comme un monument du système odieux d'une Puissance voisine, & de la modération éclairée de notre Gouvernement ; enfin comme une preuve du zèle patriotique qui a fait écrire cet ouvrage, & qui l'a fait lire avec tant de rapidité. Il sera un des Livres de ce siécle qui auront servi à inspirer l'esprit national, & celui qui l'aura inspiré dans des tems plus utiles, dans une

nature d'affaires plus intéreſſantes. Il faut l'avouer : il a été ſouvent honteux & fatal même à notre Nation, comme à toutes les autres, de ſoutenir des guerres dont nous ne voyions pas les motifs. De toutes les guerres juſtes que nous avons entrepriſes, la guerre préſente eſt celle dont la juſtice s'eſt fait le mieux ſentir. Auſſi n'a-t-on jamais vû un peuple de citoyens plus diſpoſés à ſacrifier avec joie à la gloire de l'Etat & du Prince, biens, ſang, repos, en un mot tout ce qu'ils poſſédent : & après les procédés révoltans de nos ennemis, c'eſt à l'ouvrage qui les met dans un ſi grand jour, que nous

devons cette ardeur généreuſe & utile. C'eſt ainſi qu'un ouvrage écrit d'un ſtile noble & intéreſſant, par un homme de Lettre sûr d'avoir ſaiſi les véritables vûes de l'État, devient lui-même un inſtrument de l'État.

Le ſuccès de l'Obſervateur Hollandois & la juſte gloire de ſon Auteur, deviennent ainſi des objections contre le ſyſtême d'apologie que je me préparois, & à tous ceux qui, en traitant des matieres politiques, ſe laiſſeroient gagner par la ſéchereſſe du ſujet. Que n'imitiez-vous, me dira-t-on, la vivacité de coloris, la maniere de préſenter & de renouveller les mêmes objets, qui font le caractere de

l'Obſervateur? Que ne l'imitois-je ? Aura-t-il en général beaucoup d'imitateurs ? Mais d'ailleurs, la différence du plan que j'ai choiſi m'en laiſſoit-elle la liberté ?

Le plan de l'ouvrage qui a précédé le mien ſe borne aux queſtions qui concernent les Colonies Septentrionales, conſidérées comme l'objet & le théâtre actuel de la guerre. L'Obſervateur, toujours fidéle à ce plan, ſe conſacre à l'examen de deux ſortes de faits. 1°. De ceux qui pouvoient établir l'authenticité de notre poſſeſſion dans les Colonies Septentrionales. 2°. Des procédés des ennemis qui ont décidé

la préſente guerre. Tous ſes raiſonnemens tendent à éclaircir, confirmer, & rendre invincibles ces deux points. En applaudiſſant au mérite de l'ouvrage, on ſent cependant combien des faits purement hiſtoriques ou de deſcription, en excitant la curioſité, en échauffant l'intérêt, prêtent d'eux-mêmes à l'agrément ; quoiqu'une plume moins habile eût ſans doute très-bien pû les défigurer, au lieu de les embellir comme a fait l'Auteur de l'Obſervateur.

Pour moi, les faits n'ont pû m'être d'aucun ſecours. Les images que j'ai à préſenter ſont

erre. Tous ſes
endent à éclair-
, & rendre in-
leux points. En
u mérite de l'ou-
cependant com-
ourement hiſtori-
leſcription, en
oſité, en échauf-
rêtent d'eux-mê-
nt ; quoiqu'une
habile eût ſans
en pû les défigu-
de les embellir
'Auteur de l'Ob-

es faits n'ont pû
n ſecours. Les
à préſenter ſont

moins propres à flatter l'imagination, qu'à la ſatisfaire en l'occupant. Mon plan purement ſyſtématique, a dû entraîner un ſtile qui le fût en quelque maniere : & comme ce plan d'ailleurs n'embraſſe que quelques queſtions politiques particulieres, & n'eſt point un Livre d'*Elémens*, ſon exécution a dû ſupoſer ceux qui en voudroient juger, inſtruits d'un certain nombre de faits & de principes généraux. La préciſion, qui, en général eſt un mérite dans un ouvrage, doit ainſi devenir quelquefois un défaut dans le mien. J'ai ſenti ces difficultés, & je ne puis me flatter de les avoir toujours vaincues.

Il eſt dur à un Auteur d'être, dans l'exécution, au-deſſous du plan qu'il a choiſi. Mon inſuffiſance eſt une raiſon que j'ai toujours prête au beſoin ; mais on me permettra de ne pas l'employer ; car elle ne réſoudroit pas l'objection. J'aime mieux accuſer le public devant lui-même ; cette eſpéce d'excurſion *offenſive* me rendra peut-être plus heureux dans ma défenſe. J'accuſe donc le goût de la Nation de n'être pas aſſez favorable aux ouvrages dont la lecture ſuppoſe des connoiſſances, ou demande de la reflexion. C'eſt un talent difficile que celui de lui faire goûter des matieres abſtraites. L'Obſerva-

n Auteur d'être ;
n, au-deſſous du
oiſi. Mon inſuffi-
aiſon que j'ai tou-
beſoin ; mais on
de ne pas l'em-
lle ne réſoudroit
n. J'aime mieux
ublic devant lui-
eſpéce d'excur-
me rendra peut-
reux dans ma dé-
e donc le goût de
n'être pas aſſez
ouvrages dont la
ſe des connoiſſan-
ande de la reflé-
n talent difficile
ui faire goûter des
raites. L'Obſerva-

teur lui-même nous fournit un exemple ſingulier de cette eſpéce d'antipatie du public pour les matieres refléchies. A peine cet Auteur élégant, qui avoit déja ſçu captiver l'attention de ſes Lecteurs, a-t-il voulu tenter de raſſembler quelques-uns des principes de Morale dont il avoit prudemment diſperſé les germes dans ſes premieres Lettres, & qu'il n'y avoit préſenté que cachés ſous des fleurs & entrelaſſés de faits hiſtoriques, que preſque tous les Lecteurs effarouchés ont ſonné l'allarme de toutes parts ; & qu'il a été obligé en quelque façon de donner ſa retractation par écrit, pour ſe réconcilier avec eux.

J'ai donc un grand exemple à faire valoir ; mais le procès n'eſt pas pour cela fini : il devient au contraire plus grave ; car l'on me demandera pourquoi, connoiſſant la ſtérilité de ce genre d'ouvrage, & ayant un tel exemple ſous les yeux, je me ſuis réſolu à paſſer outre. A cela je répondrai par la néceſſité, ou du moins par l'utilité dont j'ai crû que mon ouvrage pourroit être dans les circonſtances actuelles. Le Public en jugera par la courte expoſition que je vais lui faire du plan que je me ſuis propoſé.

L'Obſervateur avoit établi avec netteté, d'après les Commiſſaires nommés pour le regle-

face.
grand exemple
mais le procès
cela finî : il de-
aire plus grave ;
emandera pour-
ant la ſtérilité de
vrage, & ayant
e ſous les yeux,
lu à paſſer outre.
ondrai par la né-
moins par l'uti-
crû que mon ou-
être dans les cir-
uelles. Le Public
la courte expo-
vais lui faire du
ne ſuis propoſé.
eur avoit établi
d'après les Com-
més pour le regle-

ment de nos limites en Canada, notre poſſeſſion réelle & actuelle des vaſtes territoires que l'Angleterre nous conteſte dans les Colonies ſeptentrionales. J'ai ſoupçonné que cette poſſeſſion, qui formoit déja un droit civil pour la juſte propriété, pouvoit être auſſi en elle-même un principe politique propre à déſigner les limites naturelles en Amérique, ſi elles étoient encore à regler. J'ai cru voir que l'occupation diverſe & inégale des territoires immenſes poſſédés par deux Nations puiſſantes, qui pouvoient également prétendre à tous ces territoires dans le principe, ne s'étant faite alors que par des convenan-

ces propres ou relatives à leur défenſe mutuelle, la poſſeſſion qui étoit la ſuite de cette premiére occupation devoit indiquer le partage le plus naturel, & le plus propre à la conſervation, qu'il y eût à faire entre ces deux Nations. Pour m'aſſurer de la réalité de ces principes, j'ai écarté tous les faits de la poſſeſſion de la France en Canada, que j'ai regardé comme non exiſtans. Partant enſuite d'un principe inconteſtable qui attache principalement la conſervation mutuelle des Colonies éloignées des différentes Puiſſances de l'Europe à la force particuliére de ces Colonies, & cette force ſecrette à l'indé-

pendance de leur assiette, ou à l'isolement où elles sont les unes des autres ; j'ai recherché quels étoient les Territoires dans l'Amérique Septentrionale qu'on pouvoit attribuer à chacune des Colonies de l'Angleterre & de la France pour leur procurer cet isolement l'une de l'autre, ou une assiette mutuellement indépendante. Les idées que j'avois sur la nature de la possession se trouvent confirmées par ces recherches ; & le partage systématique & de convenance que j'établis, est parfaitement conforme à notre possession actuelle, la suppose, & l'exige.

La conservation mutuelle des colonies de la France & de l'An-

gleterre eſt un bienfait pour ces colonies mêmes ; elle eſt utile aux deux métropoles ; mais elle intéreſſe auſſi toute l'Europe. Non-ſeulement la conſervation de la paix dans les colonies eſt un moyen évident de conſerver la paix actuelle de l'Europe ; mais l'invaſion du territoire & des branches du commerce des colonies, pouvant ſans ceſſe entraîner en Europe la prépondérance de la Nation uſurpatrice, la conſervation de chaque colonie dans ſon état fixe & perpétuel de force & de vigueur, devient l'intérêt de toutes les Puiſſances. Cet intérêt paroît d'autant plus eſſentiel dans la diſcuſſion de mes principes,

ienfait pour ces
; elle eſt utile
oles ; mais elle
oute l'Europe.
la conſervation
s colonies eſt un
de conſerver la
l'Europe ; mais
erritoire & des
mmerce des co-
t ſans ceſſe en-
pe la prépondé-
ion uſurpatrice,
de chaque co-
état fixe & per-
& de vigueur,
t de toutes les
t intérêt paroît
ſſentiel dans la
mes principes,

qu'il n'eſt point paſſager ; & que l'examen de la valeur diverſe des colonies que j'ai ſoin de faire précéder, donne aux colonies Septentrionales une valeur réelle & durable ; les fait conſidérer comme une prolongation de l'Europe ; & en rend la poſſeſſion néceſſaire, non-ſeulement à la conſiſtance actuelle, mais auſſi à la conſiſtance perpétuelle de chacune de ſes Puiſſances.

Cet intérêt de l'Europe au ſort des colonies Septentrionales tient eſſentiellement à ſon équilibre général. Il a été parlà indiſpenſable que je rapportaſſe l'équilibre particulier des colonies, que je fondois ſur l'in-

dépendance mutuelle de leur alliette, à l'équilibre de l'Europe, dans l'espéce de société générale que forment aujourd'hui toutes ses Puissances. Ce n'est pas assez que par le reglement des limites en Amérique les dangers diminuent actuellement pour chaque colonie ; il faut encore que cette diminution de dangers n'en soit pas une augmentation perpétuelle pour le repos de l'Europe. J'ai donc dû chercher à établir non-seulement les convenances de la possession des colonies pour les Nations qui les possedent ; mais aussi les convenances de cette possession pour la sûreté des Puissances en Europe, telle qu'elle

utuelle de leur
ibre de l'Europe,
de ſociété géné-
ent aujourd'hui
ſances. Ce n'eſt
ar le reglement
Amérique les
nuent actuelle-
que colonie ; il
ue cette diminu-
n'en ſoit pas une
perpétuelle pour
Europe. J'ai donc
tablir non-ſeule-
enances de la poſ-
olonies pour les
s poſſedent ; mais
enances de cette
ur la sûreté des
Europe, telle
qu'elle

qu'elle eſt établie par l'équilibre général. Pour y réuſſir, je me propoſe le partage ſiſtématique des quatre cens lieues de terrain qui ſe trouvent entre la rive méridionale du fleuve Saint Laurent, & les établiſſemens François & Eſpagnols aſſis ſur le Golphe du Méxique. Une partie de ce terrain ſe trouve néceſſaire pour former l'équilibre du *Canada* proprement dit, avec la maſſe des colonies Septentrionales Angloiſes connues ſous l'expreſſion générale de *Nouvelle Angleterre*. C'eſt donc ſur le ſurplus de ce territoire qui ſépare nos deux colonies du Canada & du Miſſiſſipi, que roule le problême

de partage. Il s'agit de décider à laquelle des trois Nations, Françoiſe, Eſpagnole, ou Angloiſe, les principes de l'équilibre général, ou les vues les plus propres à conſerver la paix générale de l'Europe, décernent la propriété de ce reſte de territoire. Une diſcuſſion raiſonnée & approfondie du ſyſtême de l'équilibre me mene à conclure, que l'intérêt de l'Europe donne à la France, dans le partage ſuppoſé, ce terrain conteſté injuſtement ; & je rentre ainſi par un droit bien fondé en faveur de la France, & autoriſé du ſyſtême politique de l'Europe, dans les limites déja établies en Amérique par notre poſſeſſion dont

j'avois écarté les faits dans l'examen.

Il reſtoit contre l'évidence de ces droits, des objections, ſoit dans la crainte peu fondée de la prépondérance de la France, que les Puiſſances ambitieuſes cherchent perpétuellement à entretenir en Europe; ſoit dans les obſcurités prétendues du Traité d'Utrecht.

La crainte ſemée de la prépondérance de la France eſt un ancien épouventail. Cet artifice, depuis le tems qu'on l'emploïe, paroîtroit devoir être uſé; il eſt toujours nouveau, parce que la paſſion jette toujours le même voile ſur la vérité des objets, & que ce ſont toujours des

hommes que l'on trompe. J'ai donc combattu par néceſſité ces préjugés que l'Angleterre cherche à accréditer, qui feroient regarder la prépondérance de ſon commerce & de ſa marine comme le contrepoids naturel de la force militaire de la France dans le continent de l'Europe. J'ai eſſayé de faire voir que tous les genres de Puiſſances entroient dans la compoſition de ce qu'on nomme une *Puiſſance politique* en Europe, ſuivant le degré de force que la nature imprime à chaque Nation par ſa ſituation & la quantité des productions de ſon territoire, combinées avec le génie des peuples. J'ai été obligé d'examiner, par une des

tiere conſéquence, ce que c'étoit que l'excès ou l'exorbitance de pouvoir dans une Puiſſance politique. J'ai cru voir, & pouvoir faire ſentir, que cet excès ne venoit point dans un Etat puiſſant de la réunion de ſes forces naturelles, qu'il étoit auſſi injuſte que dangereux de lui conteſter; mais de la foibleſſe volontaire des autres Etats qui ne profitoient point des moyens analogues de puiſſance que la nature leur offroit, & qui précipitoient leur ruine par les ſuites des ſiſtêmes même imaginaires dont ils cherchoient à s'étayer dans l'Europe.

Venant enſuite à l'explication du Traité d'Utrecht, j'ai apro-

fondi les principes de la morale des Nations qui pouvoient servir à fonder ceux de l'interprétation naturelle des Traités ; & l'application que j'ai faite de ces principes, s'eſt encore heureuſement terminée à juſtifier la poſſeſſion des territoires que nous prétendons dans l'Amérique Septentrionale.

De-là, après avoir développé ce qui peut ſuppléer à l'indépendance de l'aſſiette dans les différentes colonies méridionales, & établir un équilibre particulier entr'elles ; je propoſe, plutôt que je ne décide, la queſtion ſur l'immunité générale du Commerce & la liberté des mers, qui ſeroient une ſuite d'u-

ne convention expreſſe entre les Puiſſances. C'eſt le *mare liberum* du célébre *Grotius*. Ce ſyſtême auſſi praticable peut-être qu'il ſeroit juſte & digne de l'humanité, a une relation directe avec l'équilibre des colonies dont il conſerveroit les principes, ou auquel il ſuppléeroit éficacement ; & conduiroit bien-tôt tous les peuples à l'exécution de ce fameux projet de paix univerſelle en Europe, dont on a fait honneur à *Henry* IV. Ce projet eſt-il poſſible ? Ne l'eſt-il pas ? J'ai trouvé dans mon cœur des raiſons pour en prouver la poſſibilité.

Tel eſt mon ouvrage, dans lequel j'ai eſſaié de tout rapporter

à l'unique but que doit ſe propoſer tout écrivain politique ; celui d'élever l'eſprit de ſa Nation, de l'encourager, d'attacher les Citoyens aux principes du gouvernement, & à l'intérêt du Prince & de l'État.

On ſent aiſément par cette eſpéce d'analiſe, les points où ce plan aſſez vaſte s'écarte de celui de l'Obſervateur Hollandois, & ceux où il rentre dans le ſien. On peut ſe convaincre combien les deux plans ſont indépendans, lors même qu'ils ont un but commun ; mais en même-tems avec quelle facilité le mien, manié par une main auſſi habile que celle de l'Obſervateur, eut pû devenir un complément natu-

rel & utile de ſon ouvrage : car s'il eſt de l'intérêt de l'Europe de voir conſtater les preuves qui nous aſſurent la propriété du territoire litigieux, il ne lui eſt peut-être pas moins intéreſſant de ſçavoir, quelle eſt de toutes les Puiſſances celle par qui il lui eſt le plus avantageux de voir poſſéder ce même territoire.

Mais enfin, me dira-t-on en attaquant alors mon titre, (car le titre eſt la partie d'un ouvrage le plus sûrement lûe, & celle qui eſt critiquée à moins de frais) ; que ſignifie donc le titre ? Un Roman Politique répéteront en écho les Cenſeurs ! Un Roman Politique ! L'Au-

teur a-t-il foi ou non à ſes principes ? S'il en doute, qu'en devons nous croire nous-mêmes ? Voici ma réponſe.

Je ne crois point qu'il y ait d'homme ſur la terre qui ſoutienne le faux dans une matiére intéreſſante, & devant ſa patrie, le croyant faux. Mais ce qu'on ſoutient comme vrai peut ne pas l'être : & ce qui eſt vrai en ſoi peut très-bien ne point le paroître aux autres. Un eſprit juſte ſent qu'il peut avoir contre lui, & la nature des choſes qu'il aura mal ſaiſies, & l'événement. Dans le doute, il peut être déterminé par diverſes circonſtances à oublier ſa préſomption. Eh ! qu'on s'en rapporte là-

deſſus à un Auteur ; il lui faut des raiſons graves pour le faire. Dans un ſiécle où l'on achete ſur le titre, un homme que l'on doit ſuppoſer Citoyen, ira-t-il ſacrifier à ſon amour-propre le bien qu'il projette de faire à ſa patrie, & négliger un titre qui peut ſervir à faire acheter ſon livre par bien des gens, & à le faire lire par quelques-uns.

La vérité de nos idées ne dépend pas plus de nous, que l'événement qui la rend ſenſible aux autres. Tout ce qu'on peut éxiger d'un honnête Ecrivain qui nous trompe, c'eſt qu'il ſoit trompé lui-même par ſes idées. Sa bonne foi & la vraiſemblance des choſes lui ſuffi-

ſent donc & le juſtifient. Mais la vraiſemblance eſt préciſément l'ame des Romans. Un Roman n'eſt autre choſe qu'une hiſtoire fauſſe qui pourroit être vraie. Un Auteur qui écriroit une hiſtoire ſur des Mémoires faux, mais qu'après toutes les recherches poſſibles il auroit lieu de croire fidéles, en conſervant le mérite d'Hiſtorien n'auroit cependant donné réellement au Public qu'un Roman. Je pourrois être dans le cas.

Eh ! qui peut ſe flatter de n'y pas être ? Que de Livres, que d'Hiſtoires, n'ont au-deſſus des Romans qu'un titre ſérieux, foible dédommagement de l'a-

grément que les Romans bien écrits ont au-deſſus d'eux. Si l'on ſubſtituoit des étiquetes juſtes à bien des Traités, n'y liroit-on pas ſouvent *Roman Physique*, *Roman Moral*, *Roman Philosophique*, *Roman Politique*. Le ſeul inconvénient ſeroit peut-être que ce titre deviendroit trop général, & qu'il faudroit l'abandonner. Quant à moi, j'ai voulu attendre le mien du Public même; j'ai voulu donner un exemple qui ſera peut-être peu imité. J'ai été plus juſte ou plus modeſte que bien d'autres Écrivains: voilà tout mon crime. Dans le genre d'une Préface, dont l'uſage ordinaire eſt de juſ-

tifier, ou de préconiſer l'Auteur, ces raiſons me paroiſſent très-concluantes.

TABLE
DES MATIÉRES.

LETTRE I. Page 1.

Dessein de l'Ouvrage.

LETTRE II. Page 12.

Etat de la Queſtion.

LETTRE III. Page 25.

De l'Aſſiette ou ſituation favorable à un Syſtême de conſervation des Colonies.

LETTRE IV. Page 42.

De la valeur des diverſes Colonies.

LETTRE V. Page 64.

De la valeur réelle des Colonies Septentrionales.

LETTRE VI. Page 80.

De l'Equilibre du Canada & des Colonies Septentrionales d'Angleterre.

LETTRE VII. Page 94.

De l'Equilibre général des Colonies Septentrionales relativement à l'Europe.

LE
IV. Page 42.
diverſes Colo-
V. Page 64.
lle des Colonies
onales.
VI. Page 80.
u Canada & des
tentrionales
leterre.
VII. Page 94.
général des Colo-
onales rélati-
l'Europe.

LETTRE VIII. Page 116.

Des véritables Principes de l'Equilibre actuel de l'Europe, & de leur application aux prétentions de la France dans l'Amérique Septentrionale.

LETTRE IX. Page 132.

Suite des véritables Principes de l'Equilibre actuel, & de l'application qu'on en doit faire en faveur de la France.

LETTRE X. Page 150.

De l'exorbitance du Pouvoir, ou de l'extenſion d'une Domination au-de-là de ſes bornes naturelles.

LETTRE X I. Page 165.

Des Principes de la Morale des Nations & de leur application à l'interprétation des Traités ; & en particulier de celui d'Utrecht.

LETTRE XII. Page 192.

De l'Equilibre des Colonies Espagnoles du Continent, assises sur l'Océan, avec les Isles du Vent de l'Amérique.

LETTRE XIII. Page 202.

De l'Equilibre des Isles du Vent de l'Amérique entre elles.

LE
X I. Page 165.
e la Morale des
leur application
on des Traités ;
er de celui d'U-
XII. Page 192.
les Colonies Eſ-
ontinent, aſſiſes
avec les Iſles du
érique.
XIII. Page 202.
les Iſles du Vent
e entre elles.

LETTRE XIV. Page 218.

De l'Equilibre de Saint Domingue & des Iſles voiſines.

LETTRE XV. Page 252.

De l'immunité générale, ou de la liberté reſpective du Commerce Maritime en Europe.

LETTRE XVI. Page 293.

Examen du Syſtême d'une Paix univerſelle en Europe.

LETTRE XVII. Page 311.

Suite de l'Examen du Syſtême d'une Paix univerſelle en Europe.

LETTRE XVIII.
ET DERNIERE. Page 330.

Suite & fin de l'Examen du Syſtême d'une Paix univerſelle en Europe.

Fin de la Table.

Fautes essentielles à corriger.

PAge 23. ligne 18. pour les colonies, *ajoutez, & le commerce qu'elles procurent.*

Page 25. ligne 3. pour une *défense*, lisez, pour une *conservation.*

Ibid. ligne 9 *quand*, lisez, *quant.*

Page 28 ligne 10. il faut *seulement* examiner, lisez, il faut *aussi* examiner.

Page 39 ligne 17. du Continent, ajoutez, *Septentrional.*

Page 57. ligne 12. de *la* population, lisez, de *leur* population.

Page 72. ligne 19. que l'on *a* pas, lisez, que l'on *n'a* pas.

Page 85. ligne 1. *d'y* suppléer, lisez, *de* suppléer *à la nature.*

Page 102. ligne 12. partagée, ajoutez, *avec l'Espagne.*

Page 113 ligne 3. du territoire, lisez, tout de suite sans *alinea.*

Ibid ligne 14 pour les *armes*, lisez, pour les *armer*

Page 132 *titre*. Des véritables principes d'un Equilibre *général* & &c. lisez, *Suite* des véritables principes de l'Equilibre actuel, & de l'application qu'on en doit faire en faveur de la France.

Page 136 ligne 8 & 9. de chaque peuple *de* Nations à Nations, lisez, de chaque peuple. *De* Nations à Nations, (*un point après peuples.*

Page 137. ligne 21 *la liberté ou* la prospérité, lisez seulement, *la prospérité.*

Page 167. ligne 6. *ces* colonies, lisez, *ses* colonies.

Ibid. ligne 22. de *la* propriété, lisez de propriété.

Page 178. ligne 15 *l'a*, lisez, *là.*

Ibid. ligne 20. il est *aussi*, lisez, il est *donc.*

Page 191. *titre*. De l'Equilibre *du continent*, &c lisez le titre comme à la Table des Matieres. Lettre XII.

Page 196. ligne 20. *de la ſituation*, liſez, *de l'éloignement à peu près égal.*

Page 209. ligne 6. *de* diverſes, liſez *de ces* diverſes.

Même page, ligne 22. plus d'uſages, ajoutez, *durables.*

Page 252. lignes 15 & 16. *cette même ſûreté*, liſez, *leur proſpérité.*

Page. 206 ligne 19. & *que* des lieux, liſez, *& des lieux.*

Page 324. ligne 4. *bornés*, liſez, *borné.*

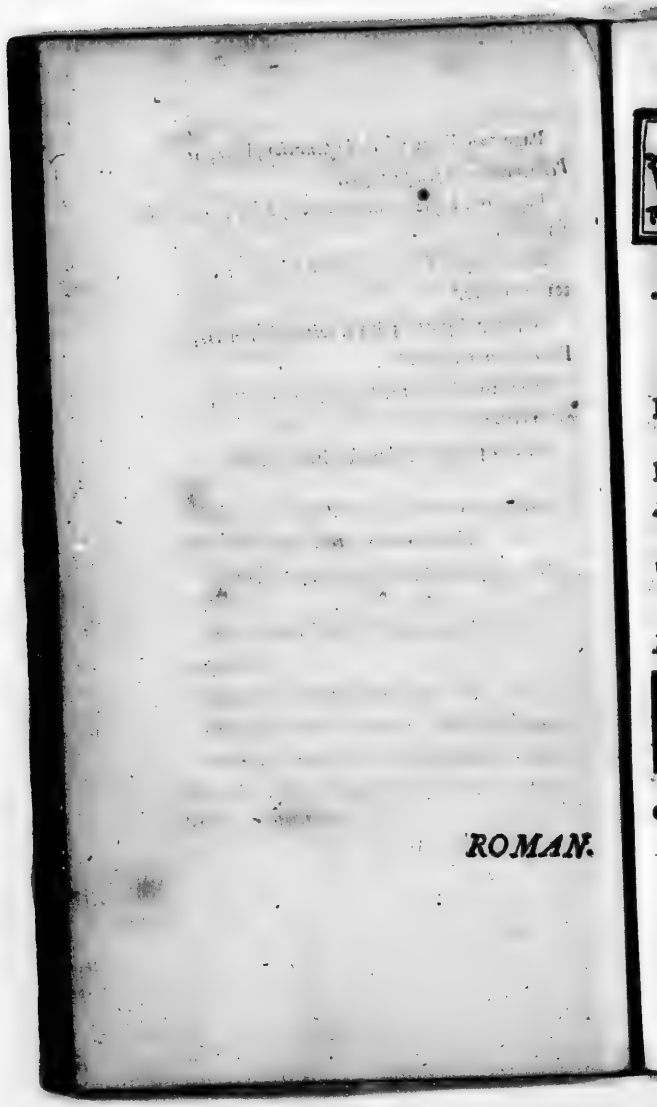
ROMAN.

ROMAN POLITIQUE

SUR L'ÉTAT PRÉSENT

DES AFFAIRES DE L'AMERIQUE,

OU

LETTRES DE M***. A M***.

Sur les moyens d'établir une paix ſolide & durable dans les Colonies.

LETTRE PREMIÉRE.

DESSEIN DE L'OUVRAGE.

VOUS m'engagez, Monſieur, à vous développer les idées que nous ne fîmes qu'ébaucher, dans notre derniere converſation ſur le bonheur d'une paix

conſtante dans nos Colonies de l'Amérique. Nous écartames dès-lors de nos réflexions, les préjugés de la naiſſance, & les illuſions de la gloire nationale, ſource toujours féconde des paſſions d'Etat, qui, comme les paſſions particuliéres des Citoyens entre eux, excitent les ruptures, & loin de pouvoir ſervir de regle à nos jugemens, demandent elles-mêmes à être contenues par des Loix. Mais en portant nos vues plus loin, nous les élevames juſques à conſidérer la dignité de l'intelligence humaine qui égale tous les hommes, qui ne laiſſe point de ſang abject à la diſpoſition de la politique, & qui rend reſpectables les libertés & les préjugés mêmes de gouvernement, dont les hommes d'un lieu ſe font une eſpece de félicité contradictoire avec celle des hommes d'un autre lieu.

La guerre, ce crime public de l'eſpece humaine, qui produit la vertu de quelques particuliers, nous parut ſous ſa veritable forme, le produit réel de paſſions baſſes & cruelles que des paſſions généreuſes couvrent de leur ombre. Il eſt affreux, me diſiez-vous qu'un homme ait pû jamais avoir intérêt à demander le ſang d'un homme. Cet intérêt exiſte cependant au milieu des ſociétés. La conſidération, l'honneur, la gloire même attribuée partout à l'art deſtructeur de la guerre, prouvent l'aveuglement des hommes à ce ſujet. L'intérêt de détruire ſe combine préciſément avec le plus grand avantage des hommes : chaque homme, chaque peuple a plus ou moins d'avantages ſur les autres, ſelon qu'il a plus ou moins de facilité & d'uſage de repandre le ſang. L'honneur malheureux attaché à la plus cruelle,

& cependant aujourd'hui la plus néceſſaire des profeſſions, s'accroît avec le degré de perfection des Sociétés; il eſt extrême dans les ſociétés extrêmement policées.

Qui pourroit oublier un moment ſa patrie, & ſe placer au centre de l'univers, perdroit bientôt le ſentiment de l'illuſion générale : en ceſſant pour ainſi dire d'être Citoïen, on deviendroit Homme. Le fantôme de la gloire militaire nous eſt ſi peu naturel, qu'il ſe diſſipe lorſque nous pouvons être rendus à la nature. Dans cet état, à l'aſpect des malheurs que la grandeur imaginaire des peuples entraîne, il n'eſt point d'homme qui, pénétré d'horreur, ne recule ſur lui-même, & ne ſe demande, quand a pû commencer le funeſte abus de profiter du ſang humain, de calculer ſon prix & ſon raport; en un mot, ce commerce de guerre connu dans les Etats belliqueux.

'hui la plus né-
ns, s'accroît avec
ion des Sociétés ;
les sociétés extre-

lier un moment ſa
au centre de l'uni-
tôt le ſentiment de
en ceſſant pour ain-
en, on deviendroit
me de la gloire mili-
naturel, qu'il ſe dif-
pouvons être rendus
s cet état, à l'aſpect
la grandeur imagi-
s entraîne, il n'eſt
ui, pénétré d'horreur,
-même, & ne ſe de-
pû commencer le fu-
ſiter du ſang humain,
rix & ſon raport ; en
merce de guerre con-
belliqueux.

Touchés de ces refléxions, où fuir diſions-nous ? Où trouver ſur la terre un lieu où l'on n'ait point à redouter ceux qui l'habitent ? Eſt-il dumoins dans quelque point de notre globe un peuple qui conſente à vivre & à laiſſer vivre les autres ? En parcourant l'univers, nous vimes l'Europe remplie d'armes & de vaiſſeaux, & par un événement nouveau dans l'hiſtoire moderne, infeſtée de Pirates ; l'Aſie, au ſein même de la paix, ſoumiſe au glaive militaire ; l'Afrique, dans la barbarie la plus abſurde, occupée à vendre ſes habitans aux autres continents. L'Amérique ſeule reſtoit tranquille après l'épuiſement ou l'extinction de ſes habitans que la Religion des Eſpagnols avoit détruits : mais ſes nouveaux Citoïens ne prennent plus enfin une ſimple part aux guerres d'Europe ; il s'eſt élevé une conteſtation propre à

l'Amérique, dont les étincelles, si l'on ne parvient à étouffer ce feu naissant, embraseront avec le tems son Continent; & en l'accoutumant à des intérêts principaux & personnels, le sépareront peut-être un jour de ceux de l'Europe.

La guerre paroît cruelle aux politiques mêmes; & les revers ont apris la morale aux Rois. Les plus heureux destructeurs ont gémi plus d'une fois, Monsieur, de leurs propres malheurs. Les combinaisons les plus justes ne le sont pas toujours assez pour rassurer les conseils des Princes ambitieux; la foiblesse morale enchaîne la force physique; & de la crainte mutuelle des peuples est née la modération du plus fort, & l'art d'une espéce d'équilibre ou de *conservation*, connue aujourd'hui entre les Puissances de l'Europe.

N'est-ce pas un objet digne de l'hu-

manité, de ce ſentiment qui tend à faire reſpecter les hommes & à l'épargne de leur ſang, de chercher s'il ne ſeroit pas auſſi un ſiſtême ſemblable, un art ſeparé d'équilibre ou de *conſervation* pour nos Colonies, qui y rendit la défenſe moins néceſſaire, ou moins fréquemment néceſſaire, ou même inutile dans les guerres de l'Europe; un ſyſtême qui prévint les guerres, les ſuſpendît, ou en éteignît l'action dans les points éloignés de ſa domination.

J'entre, Monſieur, dans de plus grands intérêts que je ne parois me le propoſer. Les moyens d'une défenſe utile ſeroient, ce ſemble, plus aiſés à déterminer, & plus libres dans leur application. Ils appartiennent à chaque Etat qui a une force propre pour protéger ſes colonies diverſement & ſuivant leurs beſoins, par les armes,

par les vaiſſeaux, par les négociations momentanées. Mais les moyens d'équilibre ou de conſervation dont l'Europe nous fournit l'idée & l'exemple ſont bien différents. Ils dépendent en général du concert fixe de tous les Etats réunis, & de la force générale de l'Europe, qui a une action déja déterminée, moins ſoumiſe aux raiſonnements & aux arrangements particuliers de la politique. La nature n'offre point non plus en faveur des colonies, de ſiſtême qui ne ſoit applicable qu'à une ſorte de Colonies, ou à celles d'une ſeule Puiſſance. La conſervation particuliere de chacune eſt ſemblable à ces éléments primitifs de la matiére qui ne reçoivent un corps ſenſible d'éxiſtence qu'en s'accumulant & en s'aſſociant à d'autres.

La conſervation des colonies nationales tient donc à celle de toutes les

colonies des autres Etats. Les colonies font une partie réelle de cette force d'Etat qu'on nomme *Puiſſance*; & la *Puiſſance*, plus que le territoire, conſtitue chaque Etat en Europe, ſoit dans le rapport à ſa ſureté propre, ſoit dans un rapport plus étendu à la ſureté commune de l'Europe, dont l'intérêt général eſt d'enchaîner toutes les Nations qui vivent dans ſon ſein, par leurs intérêts particuliers, toujours balancés, maintenus, ou encouragés.

Dans la route que vous me tracez, Monſieur, j'aurai vos pas à ſuivre, vos vues ſpécifiques à remplir. J'y marcherai la lyre à la main. J'attacherai le ſort d'une colonie au ſort de toutes les autres. J'unirai & je mêlerai d'intérêts les poſſeſſions éloignées des diverſes Puiſſances. Je les tiendrai fidélement liées à l'Europe. Mon objet eſt la conſervation & la perpétuité

de toutes. Les colonies nationales ne m'intéreſſoient que parce qu'elles appartenoient à l'état. En me dérobant pour ainſi dire à moi-même, en oubliant pour un moment le penchant de la naiſſance, je veux, dans l'examen que je me propoſe, que l'Etat même ne m'intéreſſe, que parce qu'il appartient à l'Europe & en quelque manière à l'humanité. Sans renoncer au caractère le plus doux que j'aie trouvé juſqu'ici dans le titre de Citoyen, celui de l'être, où je le ſuis; ſans ceſſer d'appartenir à une nation généreuſe qui me permes d'être juſte, je recherche le titre de Citoyen de l'Europe qui me permettra de le paroître.

Dans l'examen de ſi grands objets, je voudrois ce ſemble penſer plus que je ne penſe. Je voudrois exprimer mieux ce que je penſe. Je ſouhaiterois que toutes les Puiſſances proſ-

peraſſent ; que tous les peuples fuſſent heureux ; que l'honneur de former de toutes les ſociétés civiliſées une ſeule ſociété libre & fortunée, qu'une proſpérité générale, fût l'effet de la proſpérité de ma Nation, & l'ouvrage de ſa généroſité & de ſon génie; que tous les hommes euſſent formé ce ſouhait avant moi, & que je fuſſe le premier à le publier, & à inviter à le réaliſer, ceux qui en ont le pouvoir.

Quand on aime ſa patrie, & je dis plus, les hommes, on eſt comptable à ſon ſiècle des plus foibles idées qui tendent à l'agrandiſſement de l'ame humaine & à la félicité générale.

Je ſuis, &c.

Ce.... Juillet 1756.

LETTRE II.

État de la queſtion.

QUELS ſont les différends moyens qui peuvent contribuer à établir entre les colonies des divers Etats de l'Europe, cette eſpéce d'équilibre reſpectif dont nous avons déja conçu les avantages ? Quel eſt de tous ces moyens le plus capable d'aſſurer leur conſervation ? Voilà, Monſieur, le grand point de la queſtion. Une fédération générale ou particuliére en Europe, qui embraſſât comme un de ſes objets, ou comme ſon objet propre, la ſureté reſpective de toutes les colonies, par quelque mouvement qu'elle ſe trouvât elle-même produite, & quelque arbitraire qu'en fût la con-

E II.

ueſtion.

ifférends moyens
ıtribuer à établir
divers Etats de
e d'équilibre reſ-
ıs déja conçu les
ſt de tous ces
ble d'aſſurer leur
, Monſieur, le
ueſtion. Une fé-
ı particuliére en
ât comme un de
ſon objet propre,
e toutes les colo-
ouvement qu'elle
ne produite, &
u'en fût la con-

vention dans le principe, vous paroît le moyen le plus général de la conſervation que nous recherchons, & le fonds même du ſiſtême. Mais comment ce moyen recevra-t-il ſon premier germe, ou ce germe ſon développement? A quels principes l'exécution de l'une ou de l'autre de ces fédérations ſera-t-elle dûe? Quels principes de déciſion, quel droit public fondera-t-elle elle-même pour nos deſcendants? N'eſt-il pas des effets actuellement ſubſiſtants dans la politique, qu'il faut détruire avant d'établir les nouvelles cauſes de la félicité publique? L'expreſſion la plus ſimple de l'exécution de ce moyen, eſt, en général, la conciliation des intérêts reſpectifs de commerce entre les poſſeſſeurs des colonies. Cette conciliation ne peut ſubſiſter avec le tumulte & le choc de ces intérêts. C'eſt chercher

ce ſemble, la paix & la juſtice égarées parmi les prétentions & les armes; & un édifice entier au milieu des ruines & des débris.

Vous comptez un peu trop, Monſieur, ſur la vertu ſecrete des Traités. L'Europe, malgré les lumieres générales qui s'y trouvent répandues, & qui font la gloire & le véritable caractère de notre ſiècle, ſemble n'uſer encore dans ſes Traités, que d'un droit public incertain. Vous penſez qu'on en peut ſuppléer un proviſionel pour les colonies, ou qu'un événement prévu peut les faire profiter d'un nouveau droit général dans l'Europe. J'en ai la même idée, & j'attends tout des âges éclairés que les fautes auſſi-bien que les lumiéres de notre ſiècle inſtruiront. Mais les Traités ne ſont pas pour cela, comme vous l'inſinuez, des conventions purement arbitraires, qui

deviennent des espéces de vérités éternelles, lorsque la foi publique les a consacrés par un serment. Les Traités doivent eux-mêmes reconnoître des principes fixes. Ils sont fondés sur la nature, & ne peuvent être justes, qu'autant qu'ils peuvent être durables.

Dans la discussion de la propriété d'un territoire, la possession est, en politique, ce qui donne le plus uniformément & le plus irrévocablement ce caractère de justice aux Traités. Mais ce n'est pas par des vûes morales, ou par une imitation des regles du droit civil sur la propriété d'un bien entre particuliers, que la politique respecte la possession comme la base des Traités. C'est parce qu'elle regarde la possession constante, comme le signe physique qui déclare le mieux les conditions selon lesquelles la pro-

priété, & les Traités qui la reglent, peuvent être durables.

C'eſt en effet la nature, Monſieur, qui, après pluſieurs déplacemens, pluſieurs flux & reflux des peuples de l'Europe dans les colonies, en a décidé par ces fluctuations mêmes la poſſeſſion actuelle. Rien n'eſt moins arbitraire, ni moins reglé par le hazard, que ce qui paroît l'être en ce genre. Une longue poſſeſſion eſt non-ſeulement un titre civil qui donne ſelon le droit commun la juſte propriété, mais elle eſt un titre phiſique qui indique ſelon la nature, la plus grande convenance des limites, & la propriété la moins litigieuſe, la plus ſûre. Si dans une moindre évidence du droit de poſſeſſion, on ſe trouvoit obligé de recourir à de nouveaux Traités, comme au ſeul principe fondamental des propriétés politiques, cette fédération

pourroit être arbitraire, l'ouvrage de la jalousie ou le monument de la violence. Elle en supposeroit souvent une subséquente plus juste (parce qu'elle seroit plus durable) que les tems ameneroient, & que la nature développeroit en violant la premiére fédération.

En un mot, Monsieur, il est une différence réelle entre ces deux sortes de propriétés si universellement confondues ; la propriété civile, & la propriété politique d'un territoire. La propriété civile est celle qu'une loi quelconque décerne à un particulier: elle n'a de force & de vie que par la loi civile ; mais cette loi est toujours reconnoissable, & n'a d'autres bornes prescrites, à sa durée que celle de l'Etat même. La propriété politique est celle dont la nature des choses rend la possession durable pour un peuple : elle

ne doit point primitivement ſon exiſtence aux loix qui reglent le corps politique formé par la maſſe de tous les peuples, parce que ces loix peuvent changer ou ſe perdre, ſans que le corps politique ſoit détruit. Elle ne la doit qu'à la nature.

Dans ce point de vûe, la fédération ou la légiſlation politique des colonies, devoit être naturellement l'ouvrage des Commiſſaires nommés pour le reglement des limites en Amérique, Juges éclairés de la poſſeſſion qui décide, comme je viens de vous le faire obſerver, les conditions naturelles d'une propriété durable. Vous avez vû, les Commiſſaires de la France, en fixant les bornes du territoire de nos colonies, former des eſpéces de cercles, y circonſcrire des limites fondées ſur le principe de la poſſeſſion : vous les avez entendus, vous avez lû leurs ſa-

blimes négociations ; le Traité étoit tout dreſſé ; la France prononçoit déja le ſerment d'une éternelle paix, lorſque l'avidité, lorſque la trahiſon, lorſque la diſcorde naturaliſée dans une République gouvernée par un Prince..... Tirons le voile, Monſieur, ſur les malheurs actuels ; eſpérons un plus heureux avenir. La poſſeſſion des territoires de l'Amérique appartenants aux différentes nations de l'Europe a été, quant aux faits, trop bien approfondie & trop bien éclaircie par nos Commiſſaires, pour avoir rien à y ajoûter. Mais ſimples témoins & admirateurs religieux de la grandeur de leurs opérations, eſſayons, de notre côté, de pénétrer juſqu'aux principes ſur leſquels la nature avoit fondé cette poſſeſſion. Ces principes appliqués à des conventions, doivent former les Traités propres à rétablir

une paix ſolide. Dans la recherche d'une théorie, j'éviterai cependant de m'appuyer ſur la poſſeſſion, ni de l'employer comme preuve. En remontant aux principes du droit politique ſur cette matiére, je marche en quelque façon ſur un cercle ; plus je paroîtrai m'éloigner du point déja connu de la poſſeſſion, plus je m'en aprocherai réellement : le terme où je m'arrêterai ſera la rencontre même des limites qui nous ſont conteſtées par la jalouſie de l'Angleterre.

Mais il eſt peut-être, Monſieur, d'autres degrés de ſûreté, & par conſéquent d'autres moyens de conſervation pour des colonies, que ceux qui nous ſont indiqués par une longue poſſeſſion. Telle ſeroit une convention de ne point attaquer les colonies reſpectives dans le cours des guerres générales ; convention qui réduiroit pro-

prement leur équilibre à celui même de l'Europe. La paix la plus courte & la plus incertaine eſt encore prétieuſe à l'humanité. Il faut tout examiner. Pour achever d'éclaircir la queſtion que nous traitons, il eſt même néceſſaire de parcourir avec des vûes de détail, les poſitions politiques que les circonſtances & les volontés paſſagères des hommes peuvent amener ; de développer en un mot la nature des différens Traités qui peuvent faire des colonies, des eſpéces de lieux d'azyle en faveur de l'humanité ; & y ramener cet âge d'or, ces temps de ſécurité connus des Indiens, avec l'abondance & la sûreté qu'ils ne connoiſſoient point, & qu'on devroit dans nos jours fortunés, aux arts & au genie immortel de l'Europe.

Ces Traités quelle que fût leur nature, auroient un objet commun & formeroient un droit proviſionel. Ce

droit utile, qui pourroit supplér, pour la conservation des colonies, à un droit public fixe & invariable qui manque encore à l'Europe, paroit être de deux sortes. Il peut être attaché, (toutes choses d'ailleurs égales ou presque égales en Europe,) à la balance de la force respective des colonies dans les lieux de leur *affiére*, soit que cette affiéte fût déja déterminée par la possession, soit qu'elle attendît encore sa détermination des Traités : ou il peut être l'effet d'une convention particuliere énoncée dans les Traités généraux de l'Europe, d'une espéce de charte inviolable qui les préservât du malheur des guerres générales ; c'est-à-dire d'une fedération particuliere pour la paix des colonies, quelle que fût leur force ou leur foiblesse respective.

Pour remplir entierement notre ob-

jet, il resteroit à examiner cette fédération générale fondée, comme vous me l'avez fait sentir, sur une paix universelle en Europe. Je ne négligerai rien pour remplir votre attente, & perfectionner nos idées politiques sur cette matiere. Tel sera mon plan.

Je commencerai par le système qui se lie le plus naturellement au système général des Puissances de l'Europe, qui est celui d'une guerre habituelle. J'examinerai d'abord le droit durable qui pourroit être attaché à l'assiette des colonies, fondée sur leur forme, leur étendue, & leurs distances respectives.

J'approfondirai ensuite les principes des conventions qui établiroient pour les colonies des espéces de trêves perpétuelles.

Enfin, je vous développerai mes idées sur la possibilité d'une paix universelle en Europpe : ce beau système imaginé

par des citoyens, pour défendre l'humanité contre les hommes, & prêté à un Grand Roi; mais qui n'honorera ſes inventeurs, que lorſque le ſuccès de l'exécution pourra immortaliſer un Héros.

Avant d'entrer, Monſieur, dans la diſcuſſion de la premiere branche de droit public actuel, de celui qui doit ſe trouver attaché à l'*aſſiéte* des colonies, il faut néceſſairement déterminer ce que c'eſt que cette force d'aſſiette ou de ſituation, & comment la conſervation des colonies y tient immédiatement. C'eſt ce dont je vous entretiendrai dans ma premiere Lettre.

Je ſuis, &c.

Ce .. Juillet 1756.

LETTRE

LETTRE III.

De l'assiette ou situation favorable à un système de conservation des Colonies.

L'ASSIETTE ou la situation propre à imprimer à plusieurs Colonies une force égale, pour une défense respective, malgré l'inégalité de leurs rapports, & la diversité de leurs usages, peut être dûe à la nature, ou à des conventions politiques; & par-là être durable ou passagère.

Quand à la conservation, je vous ai déja fait voir, Monsieur, ce que j'entendois par ce terme. Je vous l'ai présenté sous l'image d'un équilibre, d'un état de résistance & d'effort mutuel, propre à assurer à chaque Nation la jouissance paisible de ses colonies, par le seul secours de leurs forces natu-

relles, & indépendamment de l'action de ces mêmes Nations, supposée égale, ou du moins balancée entre elles à tous les autres égards.

La conservation & la défense d'une possession sont deux choses très-différentes. La défense n'est qu'un moyen; la conservation est le but. Ici, Monsieur, & dans le sens où nous l'adoptons, le but doit s'obtenir & se rechercher par des moyens indépendants de la défense. La conservation, telle que nous voulons l'établir, est spécialement destinée à rendre la défense inutile.

Ainsi la force respective des colonies ne doit pas s'entendre précisément d'une force intérieure ou extérieure, des peuplades qui y prennent les armes, des soldats qu'on y transporte, des flottes qui les protégent; de cette sorte de force, dis-je, qui leur permettroit à toutes de s'attaquer & de

se défendre alternativement avec succès, & de former des espéces de flux & reflux dans les possessions. Telle seroit la force offensive & défensive. Mais nous devons donner principalement au terme de conservation, le sens d'une force de *situation*, qui ôtât à chaque colonie, non-seulement toute opinion de sa prépondérance, d'où naît ordinairement dans les corps politiques la hardiesse à attaquer; mais même les moyens & l'espérance du plus leger succès durable. On peut se former l'idée de cette situation, sur celle de deux peuples qui seroient séparés par des montagnes *infranchissables* à main armée. Cette force d'assiette est la force conservatrice même, force réelle, qui assure à quelques peuples sur la terre la liberté de se gouverner, & en défend d'autres de l'oppression.

Il est inutile de rechercher si la na-

ture a établi de pareilles barrieres entre toutes les colonies des peuples d'Europe, & s'il ſe trouve dans l'aſſiette des lieux un plan tracé de conſervation naturelle ; parceque de telles barrieres, un tel plan, ne s'y rencontrent pas généralement. Mais l'attaque ſe dirigeant par des moyens très-combinés contre des poſſeſſions éloignées, il faut ſeulement examiner, ſi, dans celles des colonies que la nature ne défend pas par l'avantage d'une aſſiette ſinguliere, il n'eſt pas une ſituation acquiſe ou à acquerir, qui, dans le cours ordinaire des événements, rendît reſpectivement impraticable la réunion des moyens combinés néceſſaires à l'attaque ; & qui fût par-là l'équivalent de cette force d'aſſiette, de cette ſituation favorable, où la conſervation ſeroit purement phyſique, & où cet avantage ſeroit le bienfait & l'ouvrage de la ſeule nature.

Une ſituation accidentelle, telle que nous la concevons (ſi elle peut éxiſter) ſe devroit à l'art humain, & ſeroit le produit d'une grande combinaiſon : mais avant tout il faut s'aſſurer de ſa poſſibilité. Dès que par ſa nature elle dépend de différentes combinaiſons, elle peut exiſter : elle le peut, dis-je, en écartant toutes recherches, toute opinion, ſur le tems où elle le peut ; car quelles que ſoient les combinaiſons actuelles de puiſſance en Europe, ce ſeroit les eſtimer trop que de les croire propres à une même durée, & toutes égales.

En partant de ce principe, Monſieur, mêlons & jettons au ſort celles de ces combinaiſons, qui peuvent procurer la ſûreté des colonies privées d'une aſſiette naturelle.

Il peut & il doit même arriver, que la puiſſance maritime, par exemple,

qui entre pour beaucoup dans ces combinaisons, varie, se subdivise, ou se généralise avec une égalité relative à la consistance de chaque Etat en Europe; combinaison, qui en enchaînant la prépondérance, diminueroit la crainte & le danger des envahissements.

Il peut arriver que cette puissance change de forme par des conventions, ou par d'autres circonstances; & que moins appliquée à une *force offensive* qu'elle ne l'est de nos jours, & semblable à un nuage menaçant qui se resolvereit en rosée, elle se fonde toute en vaisseaux de commerce: ou qu'en conservant même sa forme menaçante, la prépondérance qui en naît, change de lieux & d'enseignes.

Enfin il peut arriver qu'il s'établisse une sorte d'équilibre entre les peuples

qui poſſédent les portions inégales de la *force maritime*, c'eſt-à-dire des vaiſſeaux de guerre, ou qu'on s'approche plus ou moins à cet égard de l'égalité numeraire.

Il eſt auſſi dans le cours de la nature que le commerce (ſigne plus évident, & expreſſion plus littérale de la *puiſſance maritime*, que la *force maritime*; qui n'eſt qu'une conſéquence indirecte de cette puiſſance,) que le commerce, dis-je, change de moyens & d'objets; que les cultures précieuſes, ou les traites de commerce extérieur, diminuent dans les colonies d'une Nation, & s'accroiſſent dans celles d'une autre Nation: qu'il en réſulte, au-dedans, c'eſt-à-dire dans les colonies, la diminution ou la crue des peuplades; & par une ſuite néceſſaire, la diminution ou l'augmentation reſpective des forces actives, locales: qu'il en

réſulte au-dehors, c'eſt-à-dire en Europe, l'inégalité extrême d'une branche du commerce général, auparavant égale entre les deux Nations ; & conſéquemment dans le ſein de l'une d'entr'elles, la ceſſation d'une partie de la *puiſſance maritime* & de la portion de la *force maritime* qui y étoit relative.

On peut enfin imaginer que, par un mêlange de principes, tout s'égale, pour la *Puiſſance* & la *force maritime*, entre les grandes Nations de l'Europe, dans le changement même du commerce & de la population coloniale : que les pertes & les gains ſoient compenſés : qu'une Nation conſerve plus dans un lieu, perde plus dans un autre, par le ſeul effet des cauſes naturelles : que pluſieurs circonſtances ſe concertent, & donnent à une Nation plus de vaiſſeaux de guerre, à l'autre plus de poſtes, de mieux défendus, &

une population mieux dirigée à la défenſe.

Dans tant de cas prévus ou imprévus ; dans tant de combinaiſons, les unes dirigées par l'intelligence humaine, les autres emportées par le hazard apparent attaché au génie ſecret & aux fautes néceſſaires des Nations, il s'en trouvera ſans doute une, propre à faire naître une ſituation favorable pour l'équilibre des colonies. Situation créée à la vérité ou confirmée par l'art, mais égale pour le tems de ſa durée, à celle où la conſervation ſeroit naturelle.

Cette ſpéculation, Monſieur, doit donc s'établir dans le rang des ſpéculations fondées ; & il doit demeurer conſtant qu'un équilibre dans les colonies, réſultant de leur ſituation, ſoit naturelle, ſoit accidentelle, ou mê-

langée de ces deux principes, eſt poſſible, peut exiſter.

Le moral s'égale au phiſique dans les moyens qui tendent à la conſervation des peuples. Le phiſique même, lié à la volonté paſſagere des hommes qui décide de leurs actions, peut tenir lieu du pur phiſique, du phiſique des lieux, dans la défenſe. Un armement redoutable ſe prépare contre la liberté d'une colonie iſolée. C'eſt l'eſprit du Gouvernement ennemi qui arme les flottes ; ce ſont les reſſources de l'Etat qui les ſoudoyent ; ce ſont les vents qui les conduiſent, ou les diſſipent ; ce ſont les ſaiſons qui favoriſent ou combattent leurs entrepriſes ; c'eſt la diſtance qui décide de la quantité de leur force réelle pour l'action, lorſque la terreur ne conſidére que l'appareil du départ. Les préparatifs, les obſtacles, l'art, la na-

ture, les hommes, les élémens, la ſolde, les ſoldats, tout, dans la ſpéculation, ſe mêle & ſe combine. Il eſt digne d'un Obſervateur politique de voir comment & juſqu'à quel point le moral ſuplée au phiſique, ou ſe concerte avec lui. La conſervation qui vient de la nature eſt perpétuelle comme elle. Celle qui vient de l'art eſt paſſagere ou durable, comme les circonſtances qui lui donnent l'exiſtence. On doit regarder la premiere, plus comme un bonheur dont les peuples qui en ſont l'objet, doivent jouir avec reconnoiſſance: la ſeconde, plus comme un objet de méditation pour eux; puiſque les erreurs mêmes de notre âge, dans une telle méditation, ſeroient utiles, & que les lumieres qui mettroient l'âge ſuivant en état d'aprécier ces erreurs, doivent ſervir à reconnoître les circonſtances, & en ſont peut-être elles-

mêmes une des plus favorables, pour faire éclore la situation heureuse que l'on cherche.

Quant aux moyens directs, Monsieur, qui peuvent effectuer dans les tems, ou hâter une telle situation, ils se trouvent dans les événements que la nature, ou la fluctuation lente des tems peut produire, & qui s'annonceroient par les variations survenues inégalement aux cultures, aux peuplades, aux limites, & aux objets du commerce extérieur, dans les colonies des diverses Nations : dans les mouvemens d'une guerre où la Puissance la plus heureuse, & en même-tems la plus généreuse, auroit cet équilibre pour objet, & le regarderoit comme le prix & le dédommagement de ses propres pertes: ou enfin dans la force contraignante des Traités généraux, qui peuvent profiter de ces deux premiers moyens ou les

ſuppléer ; des Traités, dis-je, où toutes les Puiſſances de l'Europe intéreſſées à affranchir les mers, concoureroient à déſarmer chaque Puiſſance, & à renfermer dans des limites fixes, & analogues au but d'une conſervation reſpective, leurs poſſeſſions litigieuſes, dont l'influence funeſte décide ſi inopinément les guerres générales.

La guerre qui eſt la recherche d'un droit, & non (comme on la définit ordinairement) un droit ; ce malheur général, qui par mille malheurs de détail, opére ſi peu de biens réels, la guerre même, dont l'objet ſeroit une conſervation ou une ſureté perpétuelle des poſſeſſions éloignées de l'Amérique, ſeroit juſte, plus humaine & plus paix (ſi on peut ſe ſervir de ce terme) que les paix incertaines dont nous jouiſſons. Mais un tel moyen n'eſt pas du reſſort de ces

conſidérations. L'examen que vous m'avez preſcrit ſe renferme, dans les principes que la raiſon univerſelle a gravés dans l'eſprit de tout politique qui met la propriété de la vie des hommes au deſſus de leurs autres propriétés ; dans les principes des convenances mutuelles & durables, qui peuvent fonder une paix conſtante entre les Puiſſances commerçantes, & faciliter les Traités toujours plus équitables que les guerres même juſtes ; car la premiére juſtice dûe à l'eſpéce humaine, eſt de la conſerver.

Il eſt tems d'entrer en matiere, ſur le droit public qui peut ſe fonder ſur cette aſſiette, reconnue pour réelle & actuelle en quelques lieux, poſſible & factice en d'autres. Pour le faire avec une certaine méthode & conſerver la clarté néceſſaire dans des objets ſi compliqués, voici l'ordre que j'ob-

ſerverai dans les idées que j'ai à vous développer à ce ſujet.

Je vous entretiendrai 1°. de la valeur diverſe & inégale des colonies ſeptentrionales & méridionales, ſoit relativement à l'Europe, ſoit relativement aux Nations qui les poſſedent, ſoit relativement aux colonies entre elles, conſidérées comme de petites Puiſſances particuliéres.

2°. Des conditions naturelles & indiſpenſables pour établir ſolidement un équilibre, entre le Canada & les colonies ſeptentrionales d'Angleterre.

3°. De celles qui conſtituent la ſureté des autres colonies du continent, & les balancent avec les mêmes colonies de l'Angleterre.

4°. Des principes politiques qui, dans la diſcuſſion & l'établiſſement de ces divers équilibres particuliers, les font tous dépendre de l'équilibre gé-

néral de l'Europe, comme du point commun de réunion.

5o. Des principes particuliers de la morale des Nations, qui concourent avec les principes politiques, à maintenir les divers équilibres des colonies ſeptentrionales.

6o. Enfin de la nature de l'équilibre des colonies Eſpagnoles du continent méridional, & de celui des colonies Françoiſes & Angloiſes ſituées dans l'Archipel de l'Amérique.

Je commencerai dans ma premiére Lettre à établir les principes de la valeur inégale des colonies. J'eſpére reuſſir à vous y donner l'idée la plus avantageuſe des colonies ſeptentrionales, que, faute de connoiſſances, un peuple de raiſonneurs qui ne jugent bien que de ce qui les environne, en-

visage de loin comme peu importantes, lors même que la guerre fait regarder ces colonies comme le prix des efforts les plus redoutables.

Je suis, &c.

Ce .., Juillet 1756.

LETTRE IV.

De la valeur des diverſes Colonies.

LEs diverſes eſpéces de Colonies aux quelles on peut avoir en vûe d'appliquer un ſyſtême de conſervation, ſont au nombre de trois : les colonies ſeptentrionales aſſiſes dans un continent étendu, aux quelles, pour cette raiſon, nous pouvons joindre ici le Miſſiſſipi qui eſt lié à ce continent par le revers ; les colonies plus méridionales des Iſles Antilles ſituées au vent de l'Amérique ; celles enfin des Iſles ſous le vent, & du continent ſitué entre les Tropiques ſur l'Océan, dont on peut aſſigner les premiers commencements, d'un côté, aux monta-

gnes de Sainte-Marthe ; de l'autre, aux Caps de la Floride.

Quant au Continent méridional qui forme le domaine de l'Eſpagne en Amérique, ſa conſervation paroît purement *naturelle*. Son éloignement extrême, & l'étendue immenſe des mers *infranchiſſables* pour des flottes, le défendent. Ce Continent ne peut être renfermé dans un ſyſtême de conſervation, que par les relations que ſa ſituation lui donne avec la ſituation des autres colonies ; ou par les rapports que ſes productions, tranſportées plus ou moins facilement, lui procurent, à raiſon de cette facilité même, avec les autres Puiſſances, lorſqu'on vient à rapporter l'équilibre particulier des colonies à l'équilibre général de l'Europe.

En examinant, Monſieur, la valeur

de ces trois diverſes colonies, le premier rang doit appartenir à celles qui ont le plus de valeur pour l'objet de la puiſſance nationale des différents Etats qui les poſſédent. Cette raiſon me détermine à vous entretenir d'abord des colonies ſeptentrionales. C'eſt à la ſuite de mes raiſonnements à juſtifier cette diſtinction.

Les colonies ſeptentrionales ſont vaſtes, peuplées, & plus propres, par leur aſſiette dans le continent général d'Amérique, à en aſſurer l'empire à l'Europe, que ne le ſont les Iſles ſituées çà & là ſous un ciel deſtructeur, &, en quelque maniere, ſans objet moral fixe de la part de la nature, pour la deſtination de ces terres à une fin politique durable. Les colonies inſulaires produiſent des denrées plus précieuſes; les colo-

nies ſeptentrionales des denrées plus communes : mais à revenu actuel, même inégal, de quel côté eſt la plus grande richeſſe réelle ? Si les premieres colonies, par la plus grande quantité d'argent qu'elles procurent, ont plus de ſignes ordinaires de la richeſſe particuliere ; la grande population des autres, ſi sûre dans ſa progreſſion, & l'emploi plus conſidérable qui s'y fait des hommes actuels, pourroient avoir plus de marques de la richeſſe publique. Les unes ont peut-être plus de valeur commerçante ; les autres, plus de valeur politique.

Il eſt eſſentiel d'approfondir tous ces points, & de comparer la valeur que peuvent avoir les colonies des diverſes Nations, ſoit pour l'Europe en général, ſoit entr'elles, pour s'aſſurer ſi la conſervation des colonies

ſeptentrionales dans leur état actuel eſt indiſpenſable ; ou ſi leur accroiſſement indéfini & arbitraire n'eſt pas dans la nature des arrangements politiques généraux : ſi même l'Europe y eſt intéreſſée : à quel point, dans quel ſens, & avec quels tempéraments, ces colonies peuvent être l'objet des Traités : ſi, s'agiſſant même, dans le projet de pareils Traités, de la conſervation des colonies en général, les unes ne peuvent pas être ſacrifiées aux autres dans quelque partie, pour l'effet de l'équilibre quelconque de commerce & de puiſſance locale qu'on auroit en vûe : ou ſi au contraire, des titres fondant la propriété des colonies pour chaque puiſſance de l'Europe, toutes ces colonies, déja égales en titres, ne le ſont pas encore reſpectivement en leur valeur, ſoit actuelle, ſoit prévûe ; & ſi en

leur état actuel
si leur accroisse-
bitraire n'eſt pas
rrangements po-
si même l'Europe
quel point, dans
quels tempéra-
es peuvent être
si, s'agiſſant mê-
de pareils Trai-
tion des colonies
s ne peuvent pas
tres dans quelque
l'équilibre quel-
ce & de puiſſance
en vûe : ou ſi au
ondant la propriété
r chaque puiſſan-
tes ces colonies,
s, ne le ſont pas
nt en leur valeur,
prévûe ; & ſi en

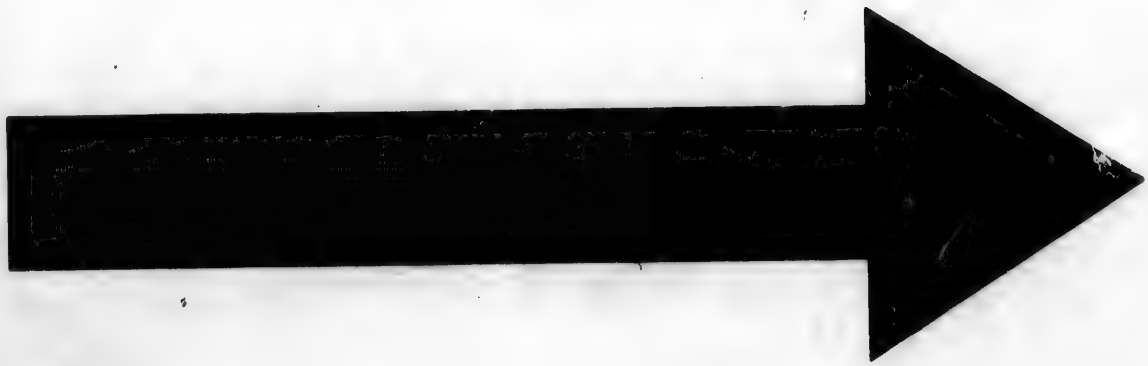

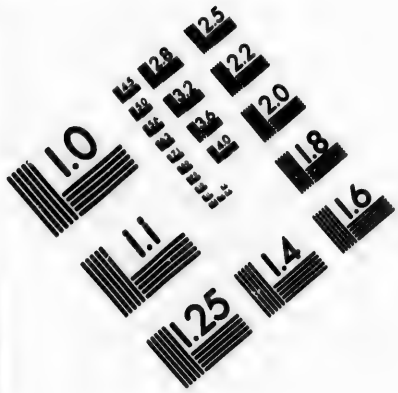

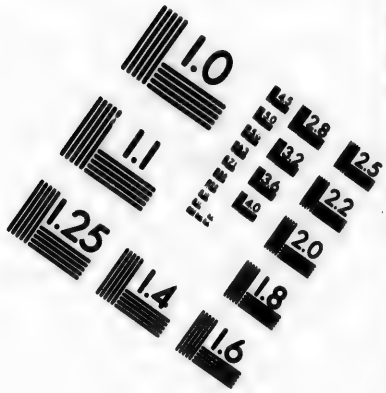

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

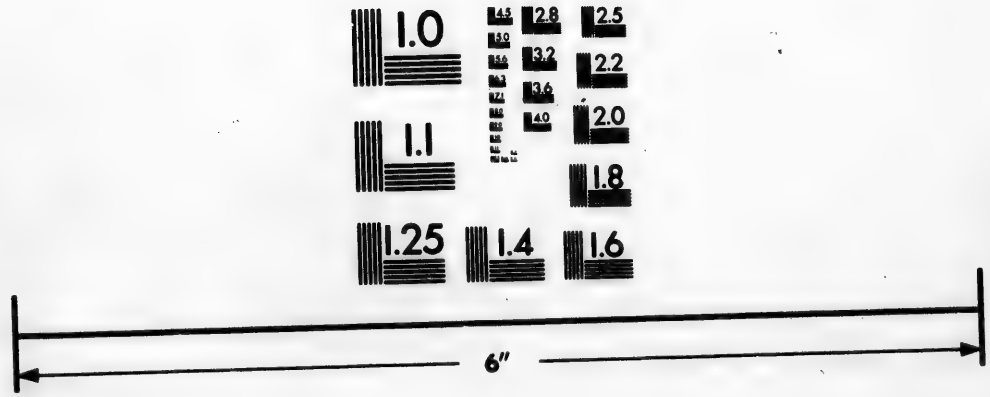

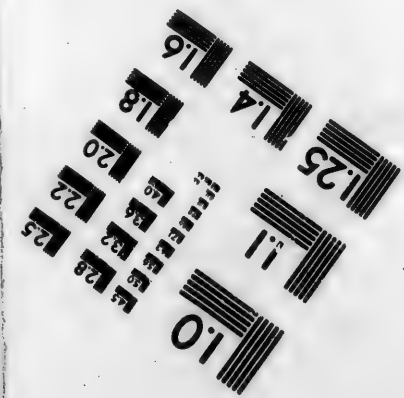

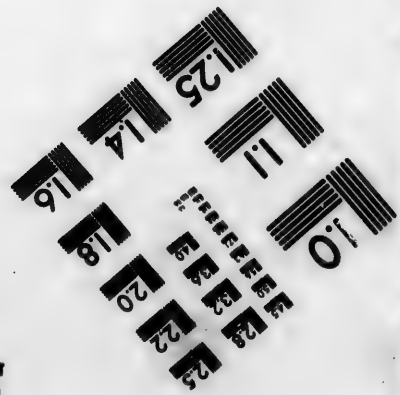

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

conſéquence elles ne doivent pas toutes être renfermées avec une faveur égale ſur le pied actuel, dans un ſyſtême de conſervation.

Il faut ſe faire une idée des Colonies. Les colonies modernes de l'Amérique ſont des colonies mixtes. Ce ne ſont point de ſimples peuplades, ou de purs comptoirs d'où ſe dirige un commerce extérieur avec l'étranger. Le commerce extérieur, ou la traite des marchandiſes étrangeres, y eſt l'objet ſecondaire. Les colonies ſont principalement par leur nature un moyen du commerce national intérieur, exercé au-dehors de la nation par la culture, les fabriques, & la pêche.

Elles tiennent donc intimement à chaque Nation en général, à ſes forces propres, à ſon commerce, au maintien de ſa Marine dans toute la géné-

ralité du terme, & dans ce ſens que ſans elle la force maritime y manqueroit de point d'appui, ou de moyen ſolide d'entretien, n'y auroit point d'exiſtence; à la balance de ſon pouvoir; en un mot, à ſon état dans l'Europe, ou à ſa valeur parmi les autres Nations, qui s'y contrepeſent par de ſemblables moyens, ou d'équivalents.

Telle eſt la valeur relative, ou égale des colonies, pour l'Europe, quels qu'en ſoient les produits & les poſſeſſeurs. Elles augmentent ou diminuent la force, ou l'influence des Etats reſpectifs.

Ces conſéquences regardent toutes les Puiſſances. Pour les éclaircir, examinons celles qui ſuivent de la nature des colonies pour chacune des Nations qui les poſſede; c'eſt-à-dire la valeur relative & réelle, des colonies comparées entr'elles.

La

La valeur relative d'une colonie, Monſieur, peut être eſtimée non-ſeulement par la quantité de ſes produits, mais auſſi par l'uſage préſent dont elle eſt au Peuple qui la poſſede : & cet uſage préſent dépend en partie du gouvernement de ce Peuple & de ſa ſituation dans les mers.

En partant de cette eſtimation, les colonies méridionales qui produiſent des denrées précieuſes, & par-là opérent une plus grande inégalité dans les fortunes, ſembleroient mieux convenir à une Nation dans le ſein de laquelle les fortunes peuvent être fort inégales, & où cette inégalité eſt même une ſuite des mœurs, du génie, & du gouvernement ; à celle qui ayant de grandes armées à entretenir au dehors, & un prodigieux faſte à ſoutenir dans ſa Capitale, fait déja de plus grandes diſſipations d'hom-

mes, & a beſoin d'exploiter ſes colonies, & le commerce qu'elles procurent, avec un moindre nombre relatif de Cultivateurs & de Matelots.

Les colonies ſeptentrionales, de leur côté, conviendroient plus, ſous ce même point de vûe, à une Nation qui ſeroit ſituée dans des mers plus à portée du nord; à qui plus de manuel & de ſubdiviſions de commerce ſeroient néceſſaires; & qui jouiſſant d'un gouvernement où tous les ſujets ont droit à l'égalité, doit ſonger à partager la richeſſe publique à chacun de ſes Citoyens; effet qui ne ſe trouve naturellement que dans l'étendue, & la multiplicité des emplois du commerce.

Telle ſeroit entr'elles la valeur relative des colonies de deux Peuples, dont l'un poſſederoit le nord, & l'autre les parties plus méridionales de

l'Amérique : & cette valeur, en elle-même, suivant l'aplication qu'elle recevroit du génie de chacun de ces Peuples, seroit peut-être égale, sans égard à la différence du produit numéraire, toujours réductible au seul point de l'usage, ou de l'utilité générale d'un Etat. Mais cette valeur relative qui se trouveroit entre les colonies, ne seroit pas également relative entre les Nations mêmes. Comme l'une d'elles pourroit abuser du plus grand produit numéraire qu'elle retireroit des colonies du midi, & l'autre du plus grand nombre de vaisseaux que les colonies du Septentrion lui fourniroient ou lui permettroient d'occuper ; la valeur relative des colonies ne sera plus alors bornée au balancement de leurs produits, & de l'emploi des hommes entre ces Nations. L'une sera intéressée à redoubler d'in-

duſtrie dans les points éloignés de ſa domination, pour y augmenter les produits ; l'autre à y multiplier l'emploi des hommes, pour conteſter à la premiére la *puiſſance* & la *force maritime*; & toutes deux perdront de vûe les principes ſimples, qui euſſent fait (toutes autres conſidérations d'ailleurs égales ſur cet objet) le partage entr'elles, ſi les hommes euſſent été juſtes, modérés, & ſurtout déſarmés.

A ces premiéres inégalités, qui corrompent ou détruiſent l'équilibre, que le génie, ou le gouvernement des peuples, eût mis naturellement entre les différentes colonies, ſuivant l'utilité de leur *Aſſiette* & la nature de leurs productions ; ajoutez la ſituation même des colonies ſeptentrionales, qui permet à leurs poſſeſſeurs d'intercepter au paſſage le commerce des colonies méridionales. Ajoutez l'accroiſſe-

ment formidable des Peuplades du nord de l'Amérique, & des nombreux armements que ces Peuplades peuvent entretenir, ſi propres à leur inſpirer la hardieſſe d'attaquer, & de combattre les colonies méridionales elles-mêmes dans leur territoire, avec avantage, ſans le conſentement ou l'aveu de l'Europe. Il devient bientôt évident que la plus grande valeur numéraire provenante des colonies du midi, bien loin d'être une plus grande valeur, n'exiſte même pas pour l'Etat, conſidéré dans la perpétuité de ſa durée, puiſqu'elle n'exiſte que précairement & en quelque maniere pour chaque inſtant. Dès-lors la valeur relative des colonies entre les Puiſſances, ſuppoſe aux poſſeſſeurs des grands produits du midi, des établiſſements balancés au nord, propres à défendre ces produits & à les réaliſer. Dès-lors ſans

examen des principes constitutifs des Nations, les diverses natures des colonies doivent être mêlées entr'elles, pour l'égalité d'une attaque & d'une défense respectives, ou pour une force de situation d'où résulte la conservation : à peu-près comme les armes doivent être mêlées dans les armées pour la sureté des différents corps de troupes.

Les *Métropoles* elles-mêmes, ne doivent point se flatter de pouvoir acquérir la sureté, ni de la conserver après l'avoir acquise, en tendant seulement par l'industrie & le tems, à l'augmentation de la *puissance maritime*, qui est la simple extension du commerce. Elles sont d'abord forcées d'acquérir la *force maritime*, ou l'abus & l'excès d'une puissance qui n'est pas encore née, dans le dessein de se procurer cette puissance ; c'est-à-dire d'armer & de protéger

avec un grand appareil & de grands frais, le commerce, pour le faire naître & le perpétuer. Dans ces mouvemens, l'une d'elles doit être d'autant plus violemment entraînée à acquérir cette force protectrice de la *puissance* maritime, que l'autre Nation la possédoit déja; mais elle y sera aussi d'autant plus encouragée, qu'égaler cette force acquise, en approcher même, c'est la surpasser.

Les prétentions cependant se confondront avec les droits; & les droits véritables & feints auront le même langage, jusqu'à ce que la guerre les ait distingués, ou que la foi violée en Europe, par les intrigues qui meuvent sous les dehors de la plus grande liberté à la plus grande dépendance, s'explique, & vienne les armes & les Traités à la main, fixer les limites des colonies suivant la lettre des anciens

nes conventions, & les convenances générales actuelles, qui s'y conforment.

Telle eſt donc la valeur relative des colonies, qu'elle peut être plus ou moins grande ſelon leur ſituation dans les mers, & les convenances qu'ont avec leur exploitation ou leurs uſages le génie & le gouvernement national; mais qu'elle n'a point même les qualités qui la conſtituent *une valeur*, qu'elle ne ſoit devenue ſtable, par le balancement des poſſeſſions de diverſe nature ou d'aſſiette différente, que les grands ou moindres produits commencent cette valeur, & que le mêlange des colonies de diverſe qualité l'acheve ou la complette.

Venons à la valeur réelle des colonies. La valeur réelle des colonies peut, Monſieur, renfermer la valeur relative; c'eſt-à-dire, la plus grande jouiſſance actuelle des pro-

duits, ou des emplois utiles des nationaux sur les lieux : mais elle est plus particuliérement formée par plusieurs causes indépendantes les unes des autres qui doivent se concerter. Elle s'estime entre les possesseurs par la solidité de la domination de chaque Nation dans les colonies dont émanent les produits : par la sureté habituelle de l'exportation des produits : par la durée physique des produits : enfin par l'identité de la population avec ce qui constitue dans le sein de l'Etat même la valeur nationale.

La solidité de la domination nationale est, Monsieur, ce qui donne un caractère à une colonie. Sans cette domination, sa fortune n'intéresseroit plus l'Europe ; flotante entre les craintes & les espérances que feroit naître une domination locale, elle cesseroit d'être colonie. Le dégré de cette so-

lidité dépend d'une inſpection plus ou moins directe, de la plus ou moins grande facilité de l'action du gouvernement dans chaque colonie.

La ſureté de l'exportation eſt ce qui fait appartenir les produits d'une colonie à la Nation qui la poſſede. Inutilement la colonie produiroit, ſi la Nation ne recevoit les produits.

La durée phiſique des produits dépend de la nature plus ou moins épuiſable du ſol à qui on les doit. Envain la Nation conſerveroit un droit ſtérile de propriété, ſi la propriété ne ſe réaliſoit par les revenus.

Quant à la valeur nationale, elle conſiſte, Monſieur, dans le nombre d'hommes déja acquis; dans la progreſſion naturelle de ce nombre, ou la population; dans le plus grand emploi ſubſiſtant de ces hommes; dans la facilité de pouvoir en tout tems,

de la distance où ils vivent, les rappeller au centre, & les y apliquer à plus d'usages & à de plus indispensables; tels que la guerre, le commerce, l'agriculture nationale.

Les convenances du plus ou moins d'usages, ou d'emploi d'hommes de la Nation dans les colonies, concouroient déja à former la valeur relative des colonies entre leurs possesseurs: les convenances du plus ou moins d'usages, ou d'emploi d'hommes de la colonie dans la Nation, concourent à former la valeur réelle des colonies.

Il suit du tableau qu'on peut se former de toutes ces conditions rassemblées, que la distance où ces colonies sont du centre de l'Etat, décidant du plus ou moins de facilité dans l'action du gouvernement; du plus ou moins de sureté habituelle de l'exportation des produits, & par conséquent du

plus ou moins de certitude dans le principe de la durée utile ; du plus ou moins d'usages des peuplades qui les habitent, dans le sein de la Nation, & par conséquent d'*identité* avec la *valeur* nationale ; cette distance, dis-je, constitue sans un plus long examen, la valeur réelle proprement dite des colonies entre les Nations qui les possedent ; & que la moindre distance forme la plus grande valeur.

A admettre une sureté égale dans des distances inégales, le terme de la durée des produits seroit, Monsieur, la cessation de la faculté productrice dans les colonies. En comparant sous ce dernier caractère de la valeur réelle, les diverses espéces de colonies, cette valeur sera encore déterminée en faveur des colonies les moins distantes : c'est-à-dire, que par un con-

cours ſingulier de cauſes naturelles, le ſol s'y trouvera moins épuiſable, à raiſon de la moindre diſtance, & les produits d'une nature plus durable, & en quelque maniere même plus indeſtructibles, par une ſuite de l'action moins vive des climats tempérés.

Cette même cauſe phiſique d'une diſtance inégale, forme pareillement, Monſieur, la valeur réelle, c'eſt-à-dire, la valeur inégale des Colonies, pour l'Europe; ou l'influance plus ou moins grande des colonies pour l'équilibre général des Puiſſances. Leur durée, ou leur plus grande ſureté, occaſionne entre les poſſeſſeurs moins de tentations ſecrettes pour les guerres particulieres propres à les envahir, ou à intercepter leurs produits: & par-là moins de guerres générales, moins de dangers pour les Puiſſances qui n'en poſſédent point. Les uſages multipliés

de ces colonies, les emplois des hommes qui y ſont plus dirigés à la force intérieure, & à la réſiſtance de chaque Nation qui les poſſede, confirment & augmentent la puiſſance phiſique & la ſolidité de toutes les Nations, conſidérées enſemble dans l'Europe. La moindre diſtance des colonies réunit à un degré ſupérieur, ou plutôt, réunit excluſivement ces avantages. Elle eſt conſéquemment, le ſeul & unique ſigne de la valeur réelle des colonies pour l'Europe.

Cette moindre diſtance ſe trouve propre aux colonies ſeptentrionales. Elles ont donc une valeur réelle, que balancent imparfaitement les richeſſes des colonies méridionales dans leur ſplendeur même. Mais c'eſt à un ta-

bleau plus compoſé, à des images plus multipliées, qu'il eſt deſtiné de développer les conſéquences qui naiſſent de ces principes féconds. Ce ſera l'objet de ma premiére Lettre.

Je ſuis, &c.

Ce .. Juillet. 1756.

LETTRE V.

De la valeur réelle des Colonies Septentrionales.

DAns tous les ſyſtêmes qui tiennent à des cauſes naturelles, le paſſé nous inſtruit de l'avenir. Des effets phiſiques réſervés aux âges poſtérieurs ; peuvent ſe déduire des effets obſervés dans notre ſiécle. Quelques Colonies méridionales d'une bonté médiocre, & bornées dans leur territoire, ſe trouvent déja preſque épuiſées par cent ans de culture. Des Colonies meilleures, ou plus étendues, éprouveront enfin le ſort de ces premieres, par la diminution de leurs produits. Une plus longue production, plus de tems à trouver l'épuiſement

du sol, formeront le rapport entre les grands ou les petits territoires, entre les bonnes terres & les médiocres. Dans quelques siécles les produits des colonies du midi doivent diminuer, & par-là ces colonies changer de nature. Ainsi indépendamment de leur éloignement, ou de leur situation isolée, qui les rend presque étrangeres à l'Europe, & de la foible population qui y est de principe, ces colonies ne sont destinées qu'à faire successivement la fortune de quelques siécles : leur possession est purement systématique pour l'Europe, & pour leurs possesseurs mêmes.

Les colonies septentrionales au contraire, ayant déja le bienfait de la population, ou en renfermant le germe, sont destinées à être habitées & cultivées par les hommes de tous les tems. Elles ont une valeur ac-

tuelle par leurs produits *alimentaires*, ou de premiere néceſſité. Elles en ont une plus caractériſée par la perpétuité, la progreſſion, & l'utilité combinée de ces produits, en raiſon de leur moindre diſtance.

Jettez les yeux ſur une carte. Conſidérez-y l'Europe peuplée, riche, abondante, ſurchargée de peuples : vous verrez les colonies ſeptentrionales former auſſi-tôt une prolongation de ſon terrain, une extenſion de ſa peuplade. Les terres que les vaiſſeaux d'Europe peuvent atteindre en 12 ou 15 jours de navigation, forment ſes dernieres provinces : les terres que les vaiſſeaux cherchent par deux mois de trajet, ſont les objets des voyages de ſes peuples, plus que les bornes de ſa domination, & paroîtront tout au plus des conquêtes lucratives. Il ſemble que la navigation puiſſe déſormais perdre ſa

perfection, & que la bouſſole devienne moins néceſſaire : le cabotage (a) perfectionné uniroit les deux hémiſphéres : un commerce utile & induſtrieux ſe prorogeroit encore par les terres du nord de l'Amérique les plus voiſines de notre continent ; & cette partie immenſe du globe, civiliſée par les arts & les loix de l'Europe, reſteroit dans ſa circulation, & la payeroit de ſon bienfait, par le redoublement de force & de vie qu'elle ajouteroit à la force de ſa conſtitution actuelle.

Les diverſes colonies, Monſieur, préſentent donc ce contraſte : les colonies méridionales ne ſont pour les Nations qui les poſſédent, qu'un eſpéce de bien viager, ou d'emphytéoſe bornée à quelques ſiécles ; il eſt ré-

(a) Le cabotage eſt une navigation de terre à terre, ou de proche en proche.

ſervé à nos deſcendants d'y former un Peuple inutile à l'Europe, réduit à la ſubſiſtance que l'Europe ſera intéreſſée à abandonner, qui eſtimera ſon origine & regrettera les liens de ſon ancienne dépendance.

Les colonies du ſeptentrion, patrimoine naturel de l'Europe, feront un jour la reſſource de ſes peuples, lorſque de bonnes loix publiques, & le bienfait d'une paix générale, lui auront permis de ſentir tout à coup ſa population actuelle, ou celle qui en ſera conſéquente en un ſiécle de bon gouvernement. Ce patrimoine immenſe eſt inaliénable : objet actuel d'avidité, objet prévû d'ambition, il ne peut ſe confier à une ſeule main. Il ſe cultivera mieux, il ſe conſervera plus ſûrement dans les liens de l'Europe, par pluſieurs peuples que par

un seul peuple ; par plusieurs natures de mœurs, de gouvernement, de vûes, que par une ; par la concurrence des Nations, d'où naît l'émulation, que par la prépondérance d'une seule, d'où naît la tyrannie.

Ces considérations, Monsieur, ouvrent un vaste champ au politique. Il peut prévoir la grandeur future de l'Europe en l'unissant à l'Amérique par les points correspondants, les moins distants, & les plus analogues pour la température de l'air. Il peut généraliser le grand projet de la fédération de ses puissances, en donnant à leurs projets, & à leurs vûes, un théâtre plus étendu. S'il aime à créer les systêmes, l'univers est soumis à sa disposition. En bornant la partie de l'Amérique qui est la prolongation naturelle de l'Europe, à la partie septentrionale dont les rivages sont voisins

de notre continent, & à toute l'étendue que ſes lacs & ſes rivieres permettront d'occuper par un commerce intérieur local ; c'eſt-à-dire en la bornant par une ligne tirée au milieu du golphe du Méxique, il laiſſe à l'Europe ainſi prolongée en quelque maniere, dans le revers de ce golphe, dans le nouveau Méxique aſſis ſur la mer pacifique, l'empire des mers de l'Inde ; & il lui permet d'embraſſer l'Aſie par ſes extrémités les plus orientales. Au-delà de la ligne que nous ſuppoſons, dans des tems éloignés, & après l'épuiſement des mines du continent méridional, il peut affranchir des liens & des loix de l'Europe, tout ce qui n'eſt qu'un objet de commerce lointain, ſans cependant en priver le commerce Il peut civiliſer des Nations, les partager, les réunir ; tracer le plan des Républiques, former des Empi-

res ; connoiſſant l'équilibre des Puiſſances, l'établir entre tous ſes ouvrages : voir en un mot, un monde politique éclore, & ſortir de ſes mains.

Mais ſans s'arrêter à toutes ces ſpéculations, qui, réduites même au poſſible, ne reçoivent point de bornes ; des images auſſi étendues avec plus de réalité, & par conſéquent d'intérêt, ſe préſentent à l'eſprit du Sage. Un attrait naturel l'attache à la conſidération de la force ſecrette de l'intelligence humaine : de cette force à qui il appartient de perfectionner, par l'impulſion de la nature univerſelle, les ouvrages que la nature particuliere de chaque choſe, & de chaque lieu, c'eſt-à-dire la nature conſidérée dans un objet particulier, a laiſſé imparfaits. Comme l'on voit que l'uſage d'un des nos ſens rectifie & complette tous les autres : de même

un individu intelligent perfectionne un certain total dans la nature. L'eſprit, inſtruit par le paſſé, porte ſes vûes ſur l'avenir. Il y voit avec plaiſir les hommes, toujours ſemblables à eux-mêmes, empreindre partout cette intelligence, & par elle ordonner aux éléments, changer la face des lieux, faire diſparoître les forêts & les eaux inutiles, modifier l'air même, améliorer les climats, rendre la terre habitable, y ſemer & y multiplier toutes les eſpéces; mais ſurtout perfectionner par le bienfait des loix, l'eſpéce humaine.

L'homme, en obéiſſant à ſa nature, ſemble commander, & fait tout obéir. C'eſt une de ſes propriétés que l'on a pas aſſez remarquée, que le naturaliſme & le peu d'apparence d'une telle force qui préſente les dehors de la foibleſſe même. Voici l'occaſion

l'occaſion de la remarquer dans ſon action ; & des tems prochains vont offrir un grand ſpectacle qui a été plus d'une fois renouvellé ſur la terre, mais dont les premiers hommes, faute de le ſentir, ne nous ont point laiſſé de monument. Notre ſiécle éclairé en doit laiſſer à la poſtérité : mais pour y réuſſir, que les eſprits philoſophiques ſe preſſent d'étudier un fait, ou une ſituation de la nature, qui nous échappe chaque jour, & qui diſparoîtra enfin tout à fait dans quelques ſiécles. L'Amérique, le ſeul lieu connu où la nature ſoit encore dans ſon enfance, & l'eſprit humain dans ſon berceau, ſe cultivera & ſe civiliſera dans ſa totalité. Ses rivieres, ſes lacs, ſes forêts, qui ſont des points de comparaiſon ſaiſis par nos Phyſiciens pour ſervir de prin-

cipes à diverſes théories, perdront leur ſimplicité originaire; & ces points de comparaiſon diſparoîtront pour les Phyſiciens à venir. L'aſpect de la terre ſera un ouvrage humain. Il en ſera de même des dehors de l'eſprit de l'homme, qui, approfondis de nos jours chez les Sauvages, fourniroient peut-être au Philoſophe qui ſe croiroit digne de les étudier, c'eſt-à-dire, de chercher la vérité & la nature où elles peuvent être, les moyens d'éclaircir tant de queſtions ſur les notions humaines, & ſur les fondements des ſociétés, qui demeurent ſans ſolutions réelles. On ſe demandera peut-être dans l'avenir ce qu'étoit une Société naiſſante, ce qu'étoit un Sauvage; car on y aura encore moins qu'aujourd'hui, où ces choſes exiſtent du moins dans l'éloi-

gnement, l'idée de ce qui n'existera plus. On aura porté dans ces lieux les biens & les maux des Sociétés extrêmement civilisées, & la Société politique elle-même : cet état sur la convenance duquel on conteste, mais dans lequel l'homme est nécessairement plus heureux, puisqu'il est plus grand. Les Sauvages aujourd'hui épars dans les forêts, & les hommes à naître, se réuniront. Les peuplades formées, on verra leurs habitations s'accroître, les villes s'élever, les loix s'y multiplier, & les biens que ces loix protégeront, devenir le dédommagement de la perte de la simplicité naturelle ; comme la connoissance des principes de mœurs plus relevées, sera celui de la perte des mœurs naturelles, qui ont leur fondement dans la privation des biens & dans le som-

meil des facultés humaines.

L'Europe alors en communiquant avecl'Amérique, communiquera avec ſon égale ; elle y retrouvera ſa forme & ſes mœurs ; les ſujets de l'une appartiendront à l'autre ; & un des bienfaits de cette communication étendue, ſera l'augmentation même de la liberté & l'amélioration des loix domeſtiques de l'Europe. Car chaque homme plus néceſſaire à chaque Etat, & dans des points plus éloignés, où il faut le confier à lui-même, devient un inſtrument plus noble, une poſſeſſion mieux conſervée. Plus maître de tranſporter partout ſon induſtrie & ſes uſages propres, il devient plus intéreſſant à ſa patrie que ſa patrie ne l'eſt pour lui ; parce que le ſentiment du beſoin eſt au-deſſus de celui du devoir & de l'affection même ; & cette augmentation de liberté, au point

où elle eſt connue en Europe, ne peut en être que la certitude tracée ou conſacrée dans des formes ou des uſages humains, rélatifs à l'eſprit conſtitutif des Gouvernements. Il ſemble qu'alors ſeulement l'univers politique puiſſe devenir un objet ſatisfaiſant de conſidération. La perfection du droit des gens & du droit domeſtique, qui paroîtroit avoir dû être depuis longtems l'ouvrage des ſociétés humaines, ne ſera que le réſultat des nouvelles expériences qu'elles auront faites, des nouvelles ſituations où elles ſe ſeront miſes, des nouvelles révolutions qu'elles auront éprouvées. C'eſt aux colonies ſeptentrionales que les hommes auront cette obligation : mais par-là même l'objet qui procure ces expériences & fait naître ces ſituations, devient le plus important de tous les objets.

Les colonies ſeptentrionales de l'Amérique qui nous en aſſurent le continent juſqu'aux bornes où l'Europe voudra ſe l'*aſſimiler*, intéreſſent tous les hommes, toutes les natures d'eſprits, autant que tous les Souverains & toutes les natures de Puiſſances politiques. En faiſant entrer dans la comparaiſon de la valeur réelle des colonies, les points de vûe même philoſophiques, en balançant les avantages naturels ou factices, ceux de tous les tems & de tous les lieux, la queſtion de la plus grande valeur ſe trouve décidée à l'avantage des colonies ſeptentrionales. J'ai appellé avec moi à l'examen des motifs qui intéreſſent toute l'Europe à leur conſervation, tous ceux qui ſçavent penſer : je n'en

ai écarté que ceux qui ſont étrangers par-tout, puiſqu'ils le ſont même dans leur propre patrie.

La matiere de ma premiere Lettre méritera, Monſieur, toute votre attention. L'équilibre de ces colonies dont je viens d'apprécier la valeur, en ſera l'objet.

Je ſuis, &c.

Ce.. Juillet 1756.

LETTRE VI.

De l'Équilibre du Canada & des Colonies Septentrionales de l'Angleterre.

UN nouvel ordre de choſes, Monſieur, ſe préſente à ma plume ; une carrière vaſte s'ouvre devant mes pas. Ayant à parler en Citoyen obſcur d'une querelle pour laquelle l'Europe eſt armée, je ne dois pas tout dire. Je dois, dans les endroits du moins où je le puis, établir des principes clairs & ſimples ; mais, ſatisfait d'avoir interrogé la raiſon univerſelle qui commande aux Peuples & aux particuliers, je dois ne faire que les indiquer, où la raiſon d'Etat

peut avoir un juſte intérêt de ſe réſerver le ſecret des conſéquences.

Nos vertus nous trompent comme nos vices. L'humanité devenue une paſſion dans une ame élevée, peut ſe couvrir d'abord de ce voile commun à toutes les paſſions, qui altére la vérité des objets. Sans nous arrêter donc à ce ſentiment philoſophique qu'on voudroit envain regarder comme étranger dans toutes les queſtions d'Etat, puiſqu'il ſert à former l'eſprit de modération des Gouvernements, & à agiter la queſtion que nous examinons en ſimples politiques & au milieu de l'Europe; la conſervation des Colonies Septentrionales paroîtra toujours plus naturelle ou plus intéreſſante que leur défenſe, qui, dans un ſuccès privé, entraîne toujours le malheur gé-

ral. Mais soit la conservation, soit la défense, ces deux objets analogues tiendront à une même cause favorable. Ils dépendront d'un équilibre local entre toutes les Colonies. Cet équilibre ne sera pas attaché à l'égalité respective & actuelle de leurs produits, qui, rentrant annuellement dans la masse des revenus nationaux, laissent entiérement au système de l'équilibre général de l'Europe, à regler l'usage qu'en peuvent faire les Puissances propriétaires. Il dépendra de la possibilité de cette égalité, & de limites combinées & inviolables, qui assurent & perpétuent cette possibilité jusqu'aux tems, & aux circonstances convenables, pour l'effectuer par l'action naturelle de l'émulation & de l'industrie.

Il y aura cette différence, que la défenſe ſe fondant plus ſur le préſent, & la conſervation ayant plus la perpétuité pour but, un équilibre propre à la défenſe, conſidéreroit plus l'emploi actuel des hommes; & que celui d'où la conſervation doit dépendre, ſera attaché plus particulierement à l'aſſiette des Colonies.

Ce ſont, Monſieur, les propriétés diſtinctives de cette aſſiette, de cette force de ſituation conſidérée, non plus dans le rapport d'une plus grande utilité, mais dans celui d'une plus grande ſûreté, en un mot, établie comme le principe de la conſervation, qu'il faut examiner.

Cette aſſiette, cette force de ſituation eſt quelquefois dûe à la nature; & dans les lieux où elle eſt dûe à la nature, elle peut l'être à la forme naturelle des lieux, comme dans la

Virginie & la Nouvelle Angleterre, ſéparées par les Apalaches des Colonies de l'Oyo, &c. ou à la diſtance immenſe des mers qui ſe refuſe aux ſuccès des grands armements, comme dans la partie du continent aſſiſe ſur la mer Pacifique. Mais on ne peut diſſimuler que ce ne doive être un bienfait des Traités de perfectionner l'aſſiette, même naturelle, qui ne préſente pas dans tous ſes côtés une même force, & qui, défendant bien le territoire, peut en mal défendre les dehors, & les mers qui ſont le paſſage des produits, des Colonies à la Métropole où ils ſe réaliſent.

En général la nature a laiſſé beaucoup à faire à l'art dans les Colonies ſeptentrionales. C'eſt à des Traités qui renouvellent & expliquent les anciens, à des Traités qui éclairciſſent & confirment ſurtout la poſſeſſion,

qu'il eſt reſervé d'y ſuppléer, ou plûtôt de créer pour ainſi dire, dans la plûpart de ces Colonies, cette force d'aſſiette qui leur manque. C'eſt à eux qu'il eſt réſervé de déterminer une étendue, une ſituation, ou des limites reſpectives, d'où puiſſe réſulter un équilibre propre à leur conſervation.

Examinons donc, Monſieur, ce que l'art des Traités peut prêter, ou ajouter de moyens naturels aux colonies ſeptentrionales, pour la conſervation de leur territoire & de leurs produits extérieurs, tels que la pêche ou le commerce avec les Sauvages du continent.

Trois Nations de l'Europe, les François, les Anglois, & les Eſpagnols, poſſédent concurremment des Colonies méridionales & des ſeptentrionales. C'eſt rélativement à ces différentes Nations qu'il faut conſidé-

rer les propriétés d'une affiette, soit sur les mers, soit dans l'intérieur des terres, diverse & inégale en apparence; mais en effet relative à la nature de leur Puissance, ou de leur commerce.

Les deux premieres de ces Nations seulement, ont des possessions le long de cette partie de l'Océan septentrional qui répond aux mers du nord de l'Europe, & de-là, en s'approchant des Caps qui forment l'entrée du Golfe du Mexique, remonte jusqu'au Tropique du Cancer. Là les mers sont les objets d'une pêche abondante; les terres d'une culture utile; les peuples alliés d'un commerce avantageux; le simple séjour où les occupations communes sur les lieux, de la population. Dans cette position le champ est ouvert à l'émulation des deux Nations: il l'est même à celle

des deux Gouvernements ; la colonie la mieux gouvernée s'accroîtra le plus.

Admettons même dans un rapport toujours inégal entre les deux Nations, la population & les usages utiles des colonies septentrionales. La colonie Angloise peut prévaloir dans les gains de la pêche ; par-là occuper plus de vaisseaux, & employer plus d'hommes, objet intéressant pour le gouvernement populaire. Elle peut encore dans une côte plus méridionale & très-étendue, dans les parties fertiles & tempérées de la Virginie & de la Caroline, avoir la faveur des arts & de quelques cultures précieuses ; & conséquemment, nourrir beaucoup de cultivateurs & d'artistes. Il en sortira une Peuplade redoutable d'hommes, d'hommes *employés*, & une marine prépondérante sur les lieux mêmes où

elle eſt le plus à craindre. Cependant ne conſidérons que les deux Nations, telles qu'elles ſont d'ailleurs balancées en Europe.

Suppoſons pour un moment, (comme il pourroit arriver par une ceſſion ou un abandon, que l'on anéantiſſe l'Iſle de Terre-Neuve qui ferme l'entrée du Canada par le fleuve S. Laurent. Suppoſons qu'on accorde ſeulement à la droite & à la gauche de ce fleuve, aſſez d'établiſſements à la colonie Françoiſe pour en tenir libre l'embouchure. Dès ce moment le Canada, preſque réduit à l'intérieur des terres, moins abondant en hommes, avec un commerce plus borné que la Nation concurrente, & la marine moins nombreuſe qu'elle peut un jour former de ſes forêts & de l'accroiſſement de ſa peuplade, balancera cependant, en cas d'entrepriſes ſoudaines, toute

la pésanteur des 600 lieues de côtes de la colonie Angloise ; & donnera le tems à la Nation d'appliquer son contre-poids, à la continuation de la force prépondérante dont la colonie étrangere ménaceroit de l'accabler.

La colonie Françoise par l'extinction de Terre-Neuve, & des obstacles qui gênent l'abord de son territoire, acquéreroit d'abord une assiette qui détermineroit un équilibre propre à une défense heureuse de son territoire & de sa pêche. Si vous ajoutez à ces premiers avantages l'esprit guerrier, la discipline, & le préjugé national de la peuplade du Canada qui la tourne entiérement vers l'attaque, & l'y rend rédoutable, même en petit nombre ; les alliances nombreuses des Sauvages les mieux postés de ces contrées, les plus fidéls, les plus braves & les mieux récompensés ; enfin ce qui peut répondre à l'ob-

jet de la population de la colonie Angloiſe, & la balancer dans un cas d'invaſion méditée de ſa part; examinons quel ſera l'effet naturel de ce nouveau contrepoids. Le fleuve déja aſſuré, & le front de l'intérieur du territoire ſe trouvant en réſiſtance égale, il en réſulteroit un équilibre propre à la conſervation, c'eſt-à-dire une aſſiette & des circonſtances, où il ne ſeroit jamais utile, & où il ſeroit toujours dangereux à la colonie la plus riche & la plus nombreuſe, d'attaquer la moins riche & la moins redoutable.

A ne conſiderer que le balancement des deux Nations Françoiſe & Angloiſe, qui poſſédent excluſivement les côtes ſeptentrionales d'Amérique oppoſées au nord de l'Europe; & pour y fixer entr'elles l'équilibre, en faiſant abſtraction de toute l'épaiſſeur du continent juſqu'au Golphe du Méxique

qui établit de nouveaux rapports de ſituation, ou d'*uſages*, pour le maintien de ce premier équilibre ; il réſultera que ce premier équilibre même, tel que nous nous l'avons établi pour la sûreté du Canada, demande non-ſeulement une aſſiette *libre*, mais encore une population & des alliances de peuples Sauvages ſuffiſantes pour réſiſter au nombre. Sous ce nouveau point de vûe qui décide une population & des alliances plus étendues pour le Canada, que ne le peut comporter le Canada proprement dit, la partie du Canada aſſiſe ſur la rive ſeptentrionale du fleuve Saint-Laurent, il faudra étendre le territoire de la colonie Françoiſe, & l'étendre partout où elle peut être attaquée, c'eſt-à-dire, ſur les deux rives du fleuve, & à droite & à gauche des côtes de la mer qui en forment l'embouchure.

Le premier équilibre de conservation, l'équilibre le plus simple, celui où l'on ne considéreroit que les deux Nations hors de l'Europe, & sans rapport, ni à la troisiéme Nation qui posséde des terres dans la partie septentrionale d'Amérique, ni aux autres Puissances de l'Europe ; ce premier équilibre même, éxige, après l'affranchissement de l'embouchure du fleuve St. Laurent, que les bornes du Canada soient assises sur ses deux rives & le long des côtes de la mer environnante, & qu'elles soient de plus prolongées dans l'intérieur des terres dans une certaine étendue qui décide une population qui lui soit propre, & des alliances suffisantes.

J'ai maintenant, Monsieur, à vous parler d'un équilibre plus général. Il dépend d'un calcul, où je comparerai les deux Nations Françoise & Angloi-

ſe à une troiſiéme Nation propriétaire des terres ſeptentrionales, c'eſt-à-dire à la Nation Eſpagnole ; & où je rapporterai ces trois Nations au total de l'Europe. Les combinaiſons ſe multiplieront à l'infini par l'augmentation d'une Puiſſance dans l'examen ; encore plus par la comparaiſon des trois Puiſſances à toutes les autres, dans le rapport de la force nationale propre à chacune d'elles, à laquelle leurs colonies, ſuivant leur étendue, leur nature & leur aſſiette, ajoutent ou ôtent un poids ſenſible.

Je ſuis, &c.

Ce .. Juillet 1756.

LETTRE VII.

De l'Équilibre général des Colonies Septentrionales relativement à l'Europe.

POUR établir, Monsieur, l'objet du calcul dont le résultat fondera en Amérique un nouvel équilibre commun à l'Europe, on fait la question suivante.

En oubliant ce que les Traités ont déja reglé; ce que les titres les plus clairs, ou la possession la plus évidente ont déja décidé; & après le prélevement de ce qui aura été donné au Canada pour sa conservation proprement dite, dans le premier système d'équilibre local; à quels peuples donnera-t-on la propriété du territoire qui s'éleve de la rive méridionale du fleuve Saint Laurent jusqu'au Golphe du Mexique, ou du moins la propriété du

commerce qui ſe peut faire dans ces vaſtes contrées ? Le donnera-t-on à la France qui en juſtifie la poſſeſſion ; à l'Angleterre qui la prétend ; à l'Eſpagne qui peut avoir cet intérêt connu des Puiſſances affoiblies, de ſe couvrir de ſolitudes ; à deux de ces Nations ; à toutes les trois ?

Pour ne point abuſer des termes, & pour rendre la ſolution auſſi ſimple que la queſtion, convenons d'abord que la propriété du commerce eſt la propriété même du territoire ; puiſqu'elle décide des alliances, eſpéce de population fictive qui a quelques avantages de la population réelle, & qui pourroit conduire ſubitement à la prépondérance de l'une des deux premieres colonies ſeptentrionales, évidemment invincible, ſi elle s'ajoutoit à une population réelle, déja plus redoutable. Ainſi avoir le commerce

de toute cette profondeur du continent, renfermée entre les environs du fleuve St. Laurent, & le golphe du Méxique, ou avoir la propriété du territoire pour le cultiver par la fuite, sont des choses tout-à-fait identiques.

Il en seroit de même de la liberté, ou du partage du commerce entre les deux premières Nations comparées, si on les admettoit au partage avec l'Espagnole, ou si on les faisoit seules entrer en partage. La division égale du commerce de ce territoire entr'elles seroit un partage numéraire : la liberté du commerce seroit le partage mis au hazard : & il semble qu'on pourroit former une troisième question, s'il convient, & comment il convient de partager ?

On peut s'assurer qu'entre les deux premières Nations (même considérées comme seules dans le continent) il y auroit

auroit pluſieurs inconvénients. Un partage égal accoîtroit la puiſſance de la plus forte colonie dans une proportion indéterminée, mais toujours de plus en plus éloignée de l'égalité. Il y auroit plus de points de diſcuſſions, & par conſéquent plus d'ouvertures à des guerres particulieres ſur les lieux, & à des envahiſſements ou des ravages reſpectifs. Enfin dans l'intérieur des terres, & ſur le front immenſe de ces contrées, il ne ſe trouveroit peut-être aucun moyen de compenſation de forces, ni par conſéquent de conſervation pour la plus foible colonie, comme il s'en trouve dans l'embouchure d'un fleuve peu navigable, & le long des côtes d'une mer glacée une partie de l'année. Cependant s'il étoit poſſible de trouver ces moyens de compenſation, le partage n'ajouteroit rien à ce que

nous avons observé. Ce seroit toujours le même équilibre *local* entre deux Puissances ; & nous examinons un équilibre général entre trois Puissances intéressées directement, & entre toutes les Puissances de l'Europe, intéressées indirectement au sort de ces vastes possessions. Le partage du territoire ou du commerce restera visiblement à examiner dans ce dernier rapport ; c'est-à-dire le partage égal ou inégal entre les trois Puissances.

Arrêtons-nous d'abord, Monsieur, à l'Espagne.

S'il est des mœurs attachées au climat, il en est de plus invincibles attachées à l'assiette. Ce que les hommes peuvent faire facilement, ils le feront toujours en Corps de Nation. Un particulier peut agir par vertu, par génie, ou par système ; un Etat agit par une conséquence de la facilité de l'ac-

tion. Sur ce principe, on peut assurer que la France & l'Angleterre, assises entre le nord & le midi de l'Europe, feront plus aisément, & par-là plus constamment, le commerce de toute l'Europe.

D'un autre côté la possession des arts est une possession presque réelle; parce qu'elle est fondée sur la formation des Artistes en grand nombre, & sur la longueur du tems nécessaire pour former des Artistes étrangers propres à décréditer le travail de ceux d'une Nation déja industrieuse. Il en résulte que la France & l'Angleterre qui sont en possession des arts propres à étendre le commerce, le posséderont longtems exclusivement avec le commerce du monde entier qui y a son fondement.

En réunissant ces deux principes dans leurs conséquences, la France & l'Angleterre sont destinées à faire un plus

grand commerce, avec plus de facilité, plus de solidité, & à moindres frais que l'Espagne ; à avoir une plus forte marine ; & par-là à être plus proprement *Puissances maritimes* actuelles.

Ces conséquences demeurant constantes, il paroît que le Continent méridional de l'Amérique le moins propre à perpétuer l'abondance générale, qui diminue de valeur en augmentant de produits, & qui sera dans l'avenir & après l'épuisement des mines la possession la plus inutile à l'Europe, peut être actuellement par son éloignement & sa situation isolée de voisinages prépondérants, la possession la plus convenable à l'Espagne. Cet Etat n'ayant à défendre dans la mer Pacifique, que des côtes séparées du cours des plus longues navigations ; & sur l'Océan Atlantique, que de vastes plages situées pour la plûpart à d'immenses

distances, mais toutes fertiles en productions alimentaires, peut conserver son territoire & nourrir ses peuplades, avec le moins de vaisseaux & le moins de commerce possible. Tel est le sort des colonies Espagnoles de s'être plus essentiellement utiles à elles-mêmes, qu'elles ne le peuvent être à la Nation. Tel est le sort de l'Espagne de ne pouvoir facilement posséder que ce qui lui est le moins utile.

Dans cette position de l'Espagne, qui jusqu'à ce jour n'a encore vû attaquer ses possessions éloignées avec quelqu'apparence de succès que dans le golphe du Mexique, parce que l'immense distance ne l'y protége plus, & que ses possessions y sont voisines de celles d'autres *Puissances maritimes* plus considérables; il semble qu'on ne peut (en admettant l'Espagne au partage d'un terrein supposé vacant dans la partie septentrionale d'Amérique) lui

en confier une partie avec avantage pour elle, ni avec sureté pour l'équilibre général. Il semble que cette profondeur de terre qui s'étend depuis le fleuve St. Laurent jusqu'au milieu du golphe, que nous regardons comme une partie de la prolongation réelle de l'Europe, & qu'il est par conséquent si intéressant à l'Europe d'établir comme une de ses propriétés directes par les arts, le commerce & la culture, ne sçauroit être partagée. Il semble encore moins qu'elle puisse être donnée en totalité, en excluant les deux autres du partage, à celle des trois Nations puissances de l'Europe qui a le moins de commerce & d'arts; à celle entre les mains de qui on voit, malgré sa constance dans l'établissement du continent méridional, les trois quarts de ce continent inutile, quoique accrus de la dépopulation habituelle du Corps de la Nation en Europe.

Il ne reſte donc que le partage, l'abandon reſpectif, ou la conceſſion du territoire à une des deux autres Nations, à examiner entre ces deux Nations comparées à la troiſiéme, & à l'Europe entiére pour le maintien de ſon équilibre.

Le maintien de l'équilibre général de l'Europe dépend (toutes choſes d'ailleurs compenſées) du moins de guerres poſſibles ou imprévûes. Une guerre imprévûe peut corrompre l'équilibre des Puiſſances, ou le détruire ſubitement: rarement une guerre prévue le pourroit faire.

Le maintien de cet équilibre dépend auſſi de la perpétuité de l'*état habituel* du gouvernement & du génie des Nations, ſuivant les principes naturels ſur leſquels ils ſe trouvoient fondés, lorſqu'on eſt cenſé avoir reglé l'équilibre par des Traités généraux. Car de

ces points délicats dépendent toutes les choſes qui doivent être balancées, pour parvenir à la compenſation des forces inégales de leur nature. Si une Nation perdoit ſon commerce & ſa marine ; ſi une autre acquéroit les arts & beaucoup de vaiſſeaux ; ſi une troiſiéme Nation avoit tous les arts & tous les vaiſſeaux ; ſi ſurtout cette variation dans la puiſſance maritime s'exécutoit par le retranchement de la partie de cette puiſſance qui n'eſt point dûe à l'art, mais que la nature elle-même a fondée ſur l'aſſiette dans les mers, ſur la quantité des ports ou des productions de commerce ; l'équilibre changeroit : ce ne ſeroit plus l'équilibre actuel. On pourroit même penſer qu'il ſe trouverroit peut-être telles circonſtances qui s'oppoſeroient à l'établiſſement d'un équi-

libre équivalent à l'actuel ; ſoit que cet équilibre ſoit réel, ſoit qu'il conſiſte dans les moyens par leſquels on le recherche. Il y auroit plus de guerres, de moins prevûes, & de plus combinées. Il y auroit des ſuccès plus irrémédiables, c'eſt-à-dire, moins de compenſations poſſibles entre des Puiſſances devenues trop inégales par la multiplicité de leurs poſſeſſions, par la variété de leurs forces, ou par la facilité de leurs reſſources. Ce ſont toutes choſes connues, & d'après elles nous rechercherons l'uſage que l'Europe peut faire pour la ſûreté des trois Puiſſances, & pour ſa ſûreté propre, du territoire ſuppoſé vacant, ſi on en ſuppoſoit auſſi le partage à ſa diſpoſition.

La diminution de ſûreté des colonies ſeptentrionales de la France & de l'Angleterre, eſt une conſéquence

déja observée du partage entre les deux Nations. Cette conséquence est si naturelle, soit qu'on la fonde sur la difficulté d'une affiette naturelle *défensive*; soit qu'on l'attache à un mêlange devenu inexplicable des intérêts de commerce, qu'on peut regarder comme un principe certain, qu'en écartant ce partage il peut se trouver un équilibre de puissance dans les colonies; qu'en admettant le partage, l'équilibre même établi ne pourroit subsister.

Dans le sein de l'Europe, quelques Puissances peuvent se trouver contenues, sans bornes naturelles, par la seule force des Traités; parce que la force des Traités y est elle-même fondée sur l'évidence des intérêts, & des titres de propriété. Hors de l'Europe la nature seule, ou la forme naturelle des lieux, peut servir de limites; parce

qu'elle ſeule établit une convenance ſenſible, dans des titres qui ne peuvent être reglés par les principes du droit général connu en Europe. Des Traités, même généraux, en faveur des colonies objets immenſes & ſucceſſifs de commerce, que la facilité de l'exécution n'expliqueroit pas perpétuellement, ſeroient des Traités inintelligibles au bout de dix années. L'ambition de dominer peut recevoir un frein : l'ambition d'acquérir n'en peut recevoir ; elle augmente néceſſairement avec les gains, & les gains avec elle. On devroit viſiblement plaindre l'Europe, ou toute Puiſſance politique dont le ſort dépendroit des accords qui peuvent ſe trouver entre l'avidité de commerce, les néceſſités, ou l'induſtrie inquiéte des peuples ; en un mot, entre des convenances d'intérêts, qui changent & s'accroiſſent,

& ne forment par conſéquent aucun principe fixe dans la politique.

La sûreté de l'Eſpagne & des autres Puiſſances combinées de l'Europe, perdroit encore plus que les deux premieres Nations des moyens déja acquis, même dans l'équilibre général actuel. Entre la France & l'Angleterre, il n'y auroit d'effet préſent du partage, que la perte d'un équilibre *de puiſſance*, ou d'une jouiſſance paiſible, ſtable, & perpétuelle des poſſeſſions reſpectives. Il pourroit ſe trouver encore un équilibre de forces, ou une égalité de ſuccès dans la guerre, & par conſéquent une égalité dans les pertes & les malheurs publics. Il n'y auroit plus d'équilibre ſtable, il y en auroit de paſſagers. Mais comme un tel équilibre de forces ne ſe rencontre point dans les poſſeſſions Eſpagnoles ſituées au nord du

golphe du Méxique, & quelles peuvent être ſupérieurement enveloppées par terre & par mer, par l'une ou l'autre des deux autres Puiſſances du continent ſeptentrional, il y auroit ceſſation de sûreté pour l'Eſpagne, & de paix pour l'Europe.

La sûreté des poſſeſſions éloignées de l'Eſpagne reſſortiſſante au golphe du Méxique, c'eſt-à-dire, à la partie la plus utile, ou à la ſeule utile de ſa domination conſidérée dans le point de vûe de la perpétuité, ne peut viſiblement ſe trouver que dans la diminution des cauſes de diſcuſſions. Cette sûreté ſouffrira moins de la proximité d'une Nation puiſſante qui aura une frontiére commune avec ſes poſſeſſions, que du voiſinage de deux Puiſſances, & des raiſons toujours ſubſiſtantes qu'elles auront d'armer à cette frontiére. Le partage d'un territoi-

re voisin de ses ports du golphe du Méxique qui permettroit de les envahir, entre deux puissances maritimes réelles, seroit à la longue l'occasion de l'asservissement du golphe, ou de sa conquête, ou de guertes particulieres fondées sur le commerce interlope, de la nature de celle de 1741. Ces guerres se dirigeroient contre les possessions Espagnoles, ou entre les deux autres Colonies des environs du Golphe; de sorte que l'alliance *locale* de l'Espagne avec l'une des deux autres Colonies, lui deviendroit presque toujours nécessaire comme le moindre de ses malheurs, quoique cette alliance fût en contradiction avec ses autres alliances en Europe, qui fondent sa sûreté générale & son *état* parmi les Puissances, autant qu'elles fondent l'équilibre même de toutes.

Quand à la sûreté de toutes les

Puiſſances, ou au maintien de l'équilibre général, nous avons obſervé, Monſieur, le danger des guerres imprévûes, & la néceſſité d'aſſurer un *état propre* & une conſiſtance *habituelle* à chaque Puiſſance. Toutes les guerres de commerce ſont ſoudaines. Leur néceſſité réelle, ou prétendue, n'eſt ſentie que par un Miniſtre plus ou moins habile. Elles ne forment point de ſyſtême lié & ſuivi dans la politique générale, parce que dans les Puiſſances purement commerçantes, une partie de la force fondée ſur le commerce, eſt accidentelle & tranſitoire, comme le commerce qui la fonde. Ces guerres enfin ſe font par des Puiſſances pour la plûpart Républicaines, à qui la conſtitution de leur gouvernement ne permet pas de préparer la guerre, parce qu'il faut pour cela être armé de longue main, ou l'être

l'être habituellement : leur nature eſt donc de commencer par des hoſtilités & des invaſions. L'Europe en partageant le ſuperflu du continent ſeptentrional de l'Amérique à deux Nations diſtinctes de l'Eſpagne, verroit plus de guerres imprévûes, de guerres de commerce, entre ces deux Puiſſances, attaquer ou l'état habituel de l'Eſpagne, ou celui de l'une d'elles, & ſeroit troublée par plus de guerres générales.

Le partage entre la France & l'Angleterre du terrain ſuppoſé en litige, ou vacant en Amérique, n'eſt donc point l'intérêt général.

L'abandon de ces vaſtes contrées en ſolitudes n'eſt pas un projet digne de l'Europe, qui doit, par elles, voir un jour accroître ſes provinces & ſa domination réelle. Il eſt même évident que cet abandon reſpectif ne peut a-

voir d'exécution, & n'a pas de moyens poſſibles. Nous avons établi comme un principe, que la poſſeſſion du commerce étoit celle du territoire même. Quand on abandonneroit le commerce actif, celui qui s'exerce par des poſtes, ou des comptoirs établis dans le territoire; ſe refuſeroit-on au commerce paſſif, à celui que les peuples Sauvages viendroient faire dans les anciennes poſſeſſions des deux peuples, & à leurs alliances conſéquentes; deux objets qui forment l'équivalent de la poſſeſſion du territoire? Comment contiendroit-on les particuliers des deux Nations? Et les *hoſtilités* perpétuelles pour les réprimer, ne ſeroient-elles pas les ſeuls moyens de l'éxécution d'un traité d'abandon? Les déſerts formés par la politique n'ont point des bornes *infranchiſſables*, comme ceux qui ſont formés par la nature.

Abandonner aujourd'hui cette partie du continent ſeptentrional ſans déciſion, c'eſt la livrer dans un tems prochain aux entrepriſes ſoudaines de celle des deux Nations Européannes la plus ambitieuſe de l'univerſalité du commerce; à celle qui avoue cette bizarre eſpéce d'ambition mêlée d'une inſupportable avarice, comme un des inſtruments de ſa conſtitution. C'eſt même la lui montrer de loin, comme le prix de la balance qu'elle ſera venue apporter dans une guerre générale, qu'on l'invite par-là à ſuſciter.

La conceſſion actuelle du territoire vacant à la France, ou à l'Angleterre, eſt donc indiſpenſable pour aſſurer le repos de l'Europe; & le choix de la Nation à qui on confiera ce dépôt, doit ſe faire conformément aux principes connus de l'équibre général. Cet équilibre doit balancer les armes

& le commerce, dans le sein de l'Europe. L'accroissement, ou la diminution respective des colonies septentrionales, d'où dépend une partie du balancement particulier du commerce, entre dans son plan. Nous approfondirons ces principes dans les Lettres suivantes.

Je suis, &c.

Ce.. Juillet 1756.

LETTRE VIII.

Des véritables principes de l'Équilibre actuel de l'Europe, & de leur application aux prétentions de la France dans l'Amérique Septentrionale.

JE me trouve forcé, Monsieur, à interroger les profondeurs de la politique, & à parler de cet Equilibre de l'Europe, l'instrument de la paix qu'on y recherche sans cesse, & l'objet des guerres qui s'y perpétuent : de cette loi générale dont l'évidence est entière, quoique les armes en donnent l'interprétation, & que les Juges soient toujours ceux qui la peuvent violer.

Les principes de l'équilibre se réduisent, Monsieur, comme je l'ai déja observé, à conserver à chaque Puissance de l'Europe son *état habi-*

tuel, & à éviter dans ſon ſein les guerres imprévûes. Au premier coup d'œil il n'eſt point de Médiateur déſintéreſſé qui ne décide, que l'*état habituel* de l'Eſpagne ne ſe conſervât mieux en accordant à la France le territoire ſuppoſé vacant, qu'en le confiant à l'Angleterre. La France, indépendemment de l'alliance durable qu'elle entretient avec l'Eſpagne, a moins que l'Angleterre pour objet direct de ſon économie, l'augmentation exorbitante de la force maritime qui ſeroit une déduction de ſes armées. Par-là, dans un cas imprévû, elle laiſſe mieux balancer cette partie de ſa force générale avec la force maritime que peut poſſéder l'Eſpagne, du moins tant qu'elle demeurera dans l'alliance. L'Angleterre, au contraire, par la nature du double ſyſtême de ſon gouvernement,

par les ſuites néceſſaires des vûes compliquées de la puiſſance du peuple & de la puiſſance du Prince, a des inconvénients tout oppoſés aux avantages d'un ſyſtême quelconque de limites. La paix dans le continent ſeroit donc plus ſtable par la conceſſion du ritoire à la France, que par la conceſſion du territoire à l'Angleterre. La paix ſeroit conſéquemment plus ſtable en Europe même, où les ſeuls intérêts généraux, toujours prévûs, pourroient occaſionner des fermentations dangéreuſes.

Mais il faut, Monſieur, examiner les moyens qu'on employe en politique pour fonder l'équilibre des Puiſſances de Europe, & les vûes qui lui ſont propres, pour rendre plus évidente l'application qui ſe préſente naturellement à faire de ſes principes.

Le moyen le plus connu de l'équi-

libre général eſt de s'oppoſer à toute Puiſſance qui affecte le dernier terme d'accroiſſement ; & ſes vûes naturelles, ſont de conſidérer comme *Puiſſance* tout ce qui mene à la *Puiſſance*, & le commerce même qui pourroit devenir accidentellement la premiere & la plus irréſiſtible de toutes, par les ſuites de ſon univerſalité dans une Nation qui le poſſéderoit excluſivement ; c'eſt-à-dire, par la quantité abſolue & indéfinie d'hommes, inſtruments de la tirannie, & d'argent pour les armes, qu'il procureroit.

Ainſi celle des deux Nations comparées qui a été deſtinée au commerce par ſa ſituation dans les mers, mais qui n'en jouit que comme d'une ſimple augmentation de luxe & de commodités, en l'étendant par des expédients lents & naturels, la plûpart d'imitation, eſt un dépoſitaire d'une exten-

sion de commerce moins suspect à l'Europe, qu'une Nation commerçante par *situation* & par esprit de *gouvernement*, & qui par-là joint l'ambition aux vûes de commerce; parce que le propre de tout Gouvernement est d'être ambitieux. Dans l'une de ces Nations, le peuple fait le commerce; dans l'autre c'est l'Etat: & un Etat fait le commerce, comme un autre fait la guerre, avec le dessein de dominer qui renferme celui d'asservir.

La politique instruit donc naturellement, Monsieur, à considérer le commerce de l'une, comme on considéreroit la guerre de l'autre, & à y mettre les mêmes obstacles; & comme les obstacles naissent du balancement, ou de la résistance des forces du même genre, elle apprend à opposer des armées & des alliances aux armées

armées & aux alliances d'une Puiſſance belliqueuſe ; & une extenſion générale de commerce, au commerce dominant d'une Puiſſance commerçante.

Pour ſe convaincre de la ſimplicité de ces vûes politiques, c'eſt-à-dire, de l'égalité de défiance dûe à ces deux ſortes de forces actives des Etats, il ne faut qu'examiner & réfléchir. En effet à quoi peuvent ſe réduire dans la ſpéculation les dangers de l'extenſion du commerce dans la Puiſſance la plus belliqueuſe, ſi ce n'eſt à plus de facilité de ſoudoyer ſes armées, à l'action prévûe deſquelles l'équilibre général a déja donné un contre-poids dans l'Europe ? Mais dans la Nation déja *la plus commerçante*, à quoi peut tendre l'extenſion excluſive du commerce, ſi ce n'eſt à l'envahiſſement certain de toute la *puiſ-*

ſance ? & alors d'une très-petite tyrannie apparente ne naîtroit-il pas une très-grande ſervitude réelle en Europe ? Car ſi chacun de ſes Peuples y peut toujours oppoſer des hommes à des hommes, peut-il également oppoſer des vaiſſeaux à des vaiſſeaux, & l'inéxiſtence des beſoins au commerce devenu néceſſaire qui les lui procure, & lui préſente un joug volontaire, mais irréſiſtible ?

L'extenſion du commerce *généralement recherchée* en Europe, ou l'action & l'émulation libres pour cet objet entre toutes ſes Puiſſances, eſt conſéquemment une force à oppoſer à la tendance que la Puiſſance la plus commerçante auroit accidentellement à un commerce univerſel ; comme l'extenſion générale de la puiſſance militaire eſt une force qu'elle oppoſe déja à la tendance que ſa Puiſſance la plus belli-

queuſe auroit à une influence univerſelle. Mais l'extenſion réelle & effectuée du commerce, qu'on ſuppoſeroit, pour le maintien de l'équilibre de l'Europe, devoir être partagée également entre toutes ſes Puiſſances, eſt un projet ſans exiſtence, & auſſi chimérique que le ſeroit l'extenſion abſolue, & le partage égal entr'elles, de toute la force militaire.

Le partage égal de l'extenſion du commerce, comme de l'extenſion de la force militaire, pour être juſte ou poſſible, ſuppoſeroit dans le commerce & dans la force militaire actuelle des Puiſſances, une égalité qui n'exiſte pas. La puiſſance maritime, ou le commerce partagé ſur un pied d'égalité, entraîneroit un pareil partage de la force maritime, & la néceſſité d'une eſpéce de fédération pour réunir, dans le beſoin, ces forces divi-

ſées, contre la Puiſſance qui voudroit prévaloir dans le commerce. Cette fédération ſeroit difficile, & ſuppoſeroit l'Europe elle-même diviſée en des Etats non-ſeulement d'une force, mais même d'une conſtitution ſemblable; ſyſtême qui en exige un autre qui n'a & ne peut avoir de réalité.

Toutes les forces ſont analogues dans l'*état naturel*, qui eſt celui des Sociétés; état qu'on peut définir, un état de tendance & d'effort général, juſte, quand l'effet s'en borne à une *force relative à la réſiſtance*; injuſte, quand l'effet s'en montre comme une force abſolue, & que le droit dégénére en un uſage arbitraire de la force. La ſimilitude eſt entiere: le danger de toutes les eſpéces de forces politiques exorbitantes, eſt pareil; le remède doit être le même. Ainſi de même qu'à la Puiſſance dominante dans les

armes on oppose dans l'Europe, non une subdivision conventionnelle des forces actives que la nature rend inégales, mais une Puissance dominante après cette premiere, & d'autres moindres unies à son sort, qui, comme des *à-points* s'ajoutent dans la balance; on y doit opposer à une puissance prépondérante dans le commerce, une autre puissance *presque prépondérante*, & d'autres qui partagent sa prospérité, ou s'unissent à sa fortune.

Quand au choix de cette Puissance *presque prépondérante*, elle n'est point à former par la convention: la nature la désigne. C'est celle qui est déja *presque prépondérante*. L'on ne choisit pas plus librement celle-ci, qu'on ne choisit la premiere, c'est-à-dire, la Puissance *prépondérante*. Quelle seroit la regle de ce choix? Tenteroit-on de faire de la plus forte

Puiſſance la moindre, pour faire de la moindre Puiſſance la plus forte ? Les conventions ne changent point les paſſions humaines. Une Puiſſance, pacifique parce qu'elle ne peut rien, ou très peu, devient belliqueuſe lorſqu'elle vient à pouvoir beaucoup. Il en faut toujours revenir à la nature qui a déterminé le dégré de force, ou le rang des Puiſſances de tout genre. L'aſſiette plus ou moins étendue, plus ou moins heureuſe, des Nations ſur les mers, décide de l'extenſion inégale du commerce ou de la *puiſſance maritime* dans le ſein de chacune d'elles; & par-là du dégré de cette puiſſance rendue ſenſible, ou de la *force maritime*.

Tels ſont les moyens naturels par leſquels la nature rend vers l'équilibre des Puiſſances. En partant de ces principes, c'eſt ſans danger, c'eſt avec

une diminution de danger, que l'Europe fonderoit sur des principes stables pour les siécles les plus reculés, l'extension du commerce de la France, dans le dessein de l'opposer à l'extension exclusive de commerce, cette chimére ruineuse, toujours désirée & toujours poursuivie par l'Angleterre. Le commerce envié & facile de la France prend des bornes par la nature même de son gouvernement, & ne peut, ce semble, lui procurer plus de moyens de soudoyer ses armées, qu'il ne diminue les armées pour acquérir ces moyens. Celui de l'Angleterre est tyrannique dans ses procédés; son moindre danger est de n'avoir pas de but fixe, & peut-être peu de moyens extérieurs propres à perpétuer la domination bizarre qu'il pourroit fonder passagerement sur les mers, par les facilités de beaucoup oser que lui inf-

pirent ſon gouvernement & ſon aſſiette iſolée.

Ces principes ſont évidents, comment les a-t-on méconnus ? Ou comment s'eſt-on propoſé aſſez généralement en différents tems de les violer ? D'Etats à Etats, arriveroit-il toujours ce qui arrive quelquefois dans le ſein d'une Nation, que l'intérêt particulier fait illuſion ſur l'intérêt général ?

Examinons, Monſieur, le ſyſtême de l'Europe dans les Négociations les plus générales de ce ſiécle. Comparons ce ſyſtême à celui qui y regnoit cent années auparavant. La fédération paroît y avoir totalement changé d'objets & d'inſtruments.

Les alliances furent d'abord formées ſur des principes naturels. On oppoſa par elles frontiéres à frontiéres, force militaire à force militaire ;

les Puiſſances furent balancées dans les mêmes eſpéces.

Depuis l'établiſſement de l'Eſprit de commerce, les idées ont été confondues. Une jalouſie active propre à procurer les ſuccès & à s'accroître par eux, s'eſt montrée ouvertement. On a voulu oppoſer l'art à la nature, au lieu de continuer à l'oppoſer à elle-même. On a vû un peuple entreprenant s'offrir pour défenſeur de la liberté générale qui n'étoit point attaquée, & ſe créer lui-même Miniſtre de l'Europe, pour pouvoir en devenir le Tyran. A la ſuite des guerres où le déſintéreſſement & l'amour de la liberté publique avoient paru l'engager, tout le fruit des Traités lui a ſemblé réſervé. Ses colonies accrues par eux, ſon commerce étendu, ſa force maritime confirmée & affermie au-dehors, des Places fortifiées ſur

les mers étrangeres, ſurpriſes à ſes alliés imprudents, le but de ſon ſyſtême s'annonce & paroît différent du ſyſtême même. Ce peuple enrichi par les guerres de l'Europe qui n'ont point permis à ſes Puiſſances de défendre & d'armer leur commerce naturel, a rendu l'appareil du ſien redoutable. Cet appareil fonde aujourd'hui ſon nouveau droit dans l'Europe. Ce droit conſiſte à lui faire abandonner les querelles des autres peuples, & leurs alliances devenues inutiles; à conſerver la puiſſance fictive qu'elles lui ont procurée; & à n'attacher plus ce peuple, heureux à la défenſe de l'équilibre général, qu'à ſa volonté, ſans gêne, & ſans Traités; à laiſſer à l'Europe la guerre, & à s'aſſurer par une violence utile & ſubite, l'abondance & le commerce excluſif qui ſe conſervent enſuite par eux-mêmes.

Ce ſyſtême dangereux qui doit révolter l'Europe, ſeroit-il propre à l'éblouir ? chaque Puiſſance pourroit-elle ſe laiſſer perſuader de concourir à concentrer tout le commerce en Angleterre, pour jouir du ſort paiſible & de l'heureuſe dépendance du Portugal ? Ou pourroit-elle croire à la ſolidité de ſa fortune, lorſque la plus ancienne & la plus ſolide d'entr'elles n'auroit plus la force de ſe maintenir dans la concurrence ? L'Europe feroit-elle enfin conſiſter la liberté dans le choix de ceux qu'elle doit craindre, ou à qui elle doit obéir ? Toutes ces vûes ſemblent chimériques ; mais en politique on eſt réduit à examiner même ce qui paroît abſurde.

Je ſuis, &c.

Ce .. Juillet 1756.

LETTRE IX.

Des véritables principes d'un Equilibre général & de l'application qu'on en doit faire en faveur de la France.

LES objections des Puiſſances politiques ne ſont point, Monſieur, comme les objections des politiques ſpéculatifs qui ſe perdent en vains ſons à notre oreille. Elles ſont ſanglantes. Semblables à ces germes empoiſonnés qui nâgent dans l'air, & qui forment les grandes contagions, les faux ſyſtêmes de politique infectent de proche en proche toutes les Nations. Les nuages s'élévent : bien-tôt les ravages & la mort les ſuivront. La guerre rompra les anciennes alliances ;

de nouvelles termineront la guerre, pour être violées à leur tour. Les Traités ne ſont point l'ouvrage d'une raiſon détrompée d'erreurs ſi coûteuſes, ni la meſure d'un droit intelligible, puiſqu'ils doivent être inceſſament expliques par la guerre : ils ne ſont que l'aveu de la laſſitude.

Depuis que l'équilibre eſt connu, ce qu'il a de vrai eſt confondu avec ce qu'il a d'arbitraire, & a preſque fait douter qu'il en exiſtât un. C'eſt un Taliſman pour la guerre. Ce ſon fatal arme les peuples en Europe, fait crouler leurs murailles, & les précipite les uns contre les autres dans leurs plaines. Les camps retranchés reſtent formés pendant la paix : il n'y a pas un lieu célébre par les funérailles des armées entiéres, qui ne

doive l'être par de nouvelles profusions de ſang humain, pluſieurs fois dans le même ſiécle. L'humanité gémit du ſoin qu'on prend de la protéger. Sans intérêts, ſans droits, ſans prétentions, au milieu de la paix, on la viole ſans ceſſe, pour la conſerver toujours. On s'accable mutuellement de maux plus grands que ceux que l'on craignoit; toutes les Puiſſances, même celle qui donne la paix, ſont vaincues à la fin d'une guerre: tout reſte libre, & malheureux. Contre ces fureurs politiques implorons le ſecours de la nature. Qu'elle détruiſe l'arbitraire de l'équilibre de l'Europe; qu'elle nous inſtruiſe de ſes véritables principes.

Il n'appartient pas, Monſieur, à l'Europe de créer les intérêts de ſes Puiſſances, mais de les concilier. Le principe le plus chimérique ſeroit

celui qui feroit regarder le caractere, les propriétés, & en général le genre de puiſſance des Nations ſur le pied de choſes ſimplement convenues; comme le préjugé le plus dangereux, en partant de ce principe, ſeroit de croire qu'on peut, ſans égard au droit acquis, & aux convenances naturelles, partager en maſſe chaque genre de Puiſſance, & donner par exemple à une Nation tout le commerce, pour en faire la gardienne de la liberté publique, contre d'autres Nations à qui l'on s'imagineroit que la nature de leur gouvernement décerneroit toute la force militaire. L'Europe eſt aſſez puiſſante pour ſe protéger elle-même par les armes, & aſſez éclairée pour ſe partager les biens naturels attachés au commerce.

C'eſt de la nature que les Traités juſtes doivent recevoir la loi. La na-

ture, par le gouvernement combiné avec le génie des peuples, décide de l'étendue ou de la force réelle & *militaire* de chaque Puiſſance ; & par l'aſſiette du territoire ſur les mers, par ſa fertilité, par les paſſions nationales, de la fortune & du commerce de chaque Peuple de Nations à Nations. Chacun de ces ſortes d'inſtruments ou de moyens de la puiſſance, doit être balancé avec des moyens de même nature : mais comme l'équilibre qu'on ſe propoſe eſt un équilibre général, il ne peut être recherché par un balancement particulier, toujours incertain, de chaque ſubdiviſion des moïens entr'eux. Les moyens, ou les puiſſances particulieres, qui concourent à former la puiſſance générale des Nations, ſeront balancés au terme ſeul ou au point fixe qui les rend redoutables.

Ainſi il ſera barbare de conteſter perpétuellement à chaque Nation, chaque moyen qui concourt dans ſon ſein à ſa proſpérité intérieure, parce que cette proſpérité peut la rendre plus puiſſante; ou de lui faire perdre une partie de ſon commerce, parce que ce commerce peut la mettre en état de ſoudoyer ſes armées. Mais on conſidérera, ſoit le commerce, ſoit la force intérieure, ou conſtitutive des Etats, au terme où ces Puiſſances particulieres ſe rendent; à l'entretien des armées, ou des flottes. Le danger de ces deux ſortes de forces actives s'égalera dans le point de vûe de la politique. Comment concevroit-on en effet que les armées de mer qui menacent plus de peuples, & de plus loin, & dont les ſuccès attaquent plus eſſentiellement la liberté ou la proſpérité des Etats, puſſent être moins

une force militaire, que les armées de terre qui ne peuvent agir que dans le voisinage, ou du moins progressivement ?

J'en reviens au principe. Pour former un équilibre général, on balancera les moyens de la puissance par des moyens analogues ; les armées par les armées, les flottes par les flottes, selon que la nature les a formées, ou rendues nécessaires à l'assiette de chaque Etat. Par une conséquence nécessaire, si cette égalité, ou ce balancement, existoit, on ne le détruiroit pas conventionnellement, en mettant dans un des côtés de la balance toutes les armées ; & dans l'autre, toutes les flottes : ou (ce qui est égal) on ne donneroit pas à une Nation tout l'argent, à l'autre tous les soldats. Ce partage seroit dangereux s'il pouvoit éxister : mais il est encore plus dan-

gereux, en ce qu'il ne pourroit pas même ſubſiſter ; car tous les ſoldats appartiendroient bien-tôt à la Nation qui poſſéderoit toute la ſolde.

Le principe de balancer toutes les eſpéces de puiſſances particulieres, ou les divers moyens de puiſſance des Etats, pour le maintien de l'équilibre, & de décerner, dans la fédération générale, à chaque Na[illegible] de l'Europe, la portion de force militaire, ou de commerce, que la nature a fixée pour elle, eſt donc le ſeul principe politique réel. Si l'équilibre fondé ſur ces principes eſt juſte, toute Puiſſance qui s'en dégage par ſes écrits publics, l'eſprit de ſes délibérations, ou ſes procédés, peut avec juſtice y être rappellé par le partage naturel du commerce ; c'eſt-à-dire, par un partage inégal entre les diverſes Puiſſances de l'Europe, pro-

portionné à l'assiette, & aux autres convenances générales, d'où puisse résulter une égalité rélative de la force maritime.

Revenu du doute qu'on auroit formé sur ces principes simples, en formeroit-on, Monsieur, sur leur application? c'est-à-dire, douteroit-on que la France fut une Puissance commerçante?

Il faudroit d'abord répondre par les considérations du besoin de l'équilibre général de l'Europe. Si la France n'étoit pas une Puissance commerçante, & même du premier ordre, l'état habituel de l'Angleterre, constitué en quelque maniere par le commerce, décideroit un commerce & une force maritime exclusifs. Dès-lors l'état habituel de la France changeroit, perdroit tous ses rapports, non-seulement avec l'Angleterre, mais aussi avec les autres Puissances. Il n'y auroit plus

, & aux autres
s, d'où puisse ré-
ative de la force

qu'on auroit for-
simples, en for-
ur, sur leur ap-
ire, douteroit-on
ne Puissance cour

rd répondre par les
oesoin de l'équili-
rope. Si la France
ssance commerçan-
emier ordre, l'état
terre, constitué en
par le commerce,
merce & une force
Dès-lors l'état ha-
e changeroit, per-
porte, non-seule-
erre, mais aussi avec
es. Il n'y auroit plus

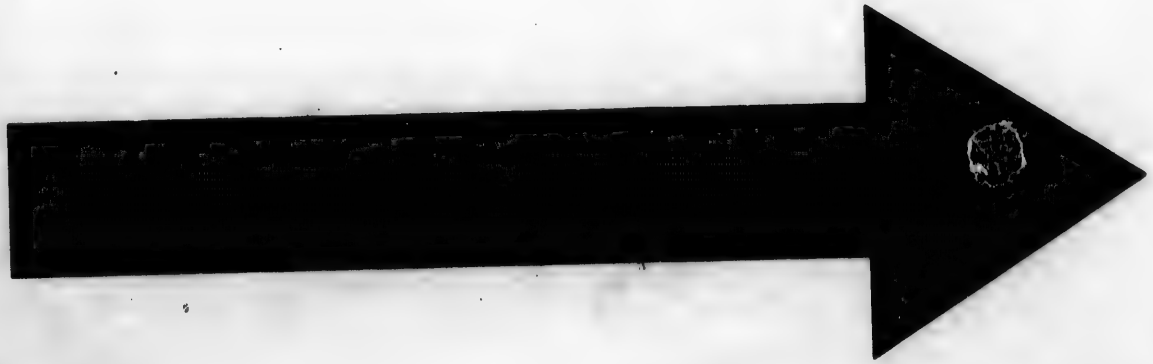

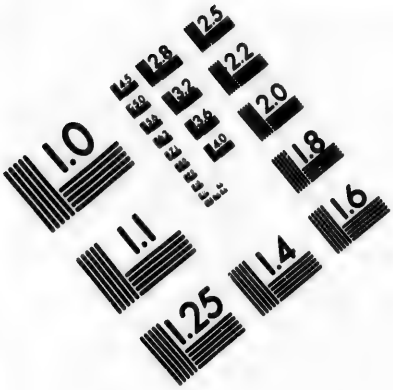

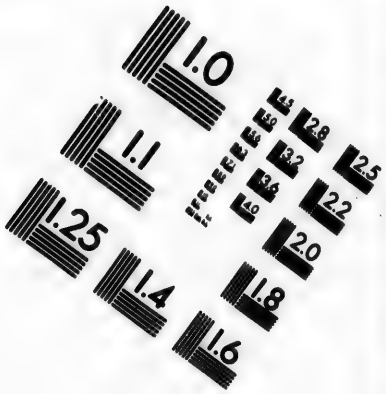

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

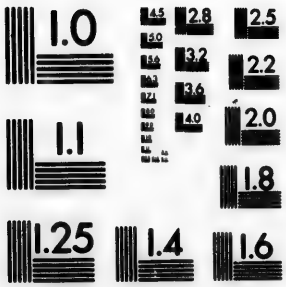

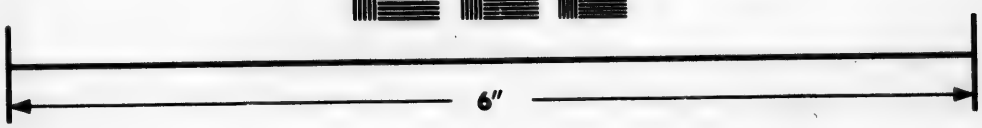

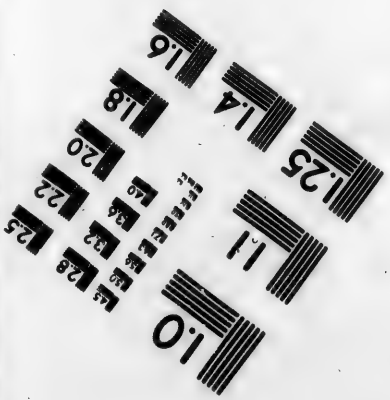

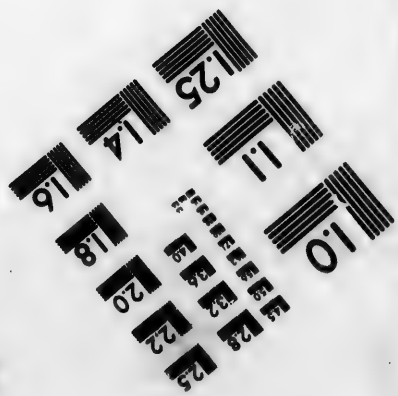

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

de conſiſtance entre toutes les Puiſſances. Il n'y auroit plus de moyens d'unir des Etats libres, par la fédération : toutes les Puiſſances actuelles ſeroient aſſervies à une puiſſance excluſive.

Mais à examiner même par les faits cette queſtion inutile, l'état naturel de la France, conſidéré ſeul, & indépendamment de tout équilibre, eſt par ſon aſſiette ſur les mers & par la fertilité de ſon terroir, un état de commerce *effectué* ou *poſſible*. La France a été de tout tems guerriere par quelques-uns de ſes principes, & commerçante par tous. Elle réunit conſéquemment en politique les avantages & les dangers de ces deux ſortes de Puiſſance, chaque jour, chaque moment où l'on peut imaginer qu'on forme l'équilibre général : car l'équilibre eſt rélatif à chaque inſtant de

la durée des Etats confédérés. Elle les a réunis dans les tems où cet équilibre a pris naiſſance, ou du moins une forme ſuivie, en Europe : cet équilibre doit évidemment les lui conſerver.

L'équilibre moral, comme le phiſique, eſt fondé ſur la nature. Il ne ſuppoſe pas un repos abſolu, ou la ceſſation d'action des Puiſſances ; mais tout mouvement ſucceſſif, pourvû qu'il ſe trouve balancé. Ce ſeroit une erreur ſinguliere de regarder l'augmentation du commerce de la France comme une nouvelle puiſſance accidentelle, & ſur-ajoutée à celle que la nature lui décerne, qui pût changer ſon état eſſentiel, & bleſſer par-là l'équilibre. Quoique le commerce de la France ne fût pas d'abord auſſi ſenſible que ſa puiſſance militaire, le droit attaché à ſa ſituation, à ſa fertilité, & au génie de ſes peuples,

existoit également dans tous les tems. La politique, dont le propre est de rassembler toutes les possibilités, ou les conséquences naturelles dont le développement est suspendu, & de regarder comme présent dans l'établissement d'un système de fédération tout ce qu'elle prévoit, a dû de tout tems balancer la France daus l'*état* où l'art pouvoit perfectionner ses avantages naturels : elle doit encore la balancer dans tous les rapports possibles de l'extension qu'elle a à acquerir dans le commerce.

Toute convention digne de l'intelligence humaine, & du nom de loi politique, tout Traité juste, & plus que toute autre, l'équilibre qui renferme & tient subordonnés tous les Traités, doit avoir la perpétuité & la félicité générale pour objet. Il concourt donc par sa nature à chaque

inſtant de ſa durée, à l'augmentation de l'abondance & de la richeſſe des peuples, & en quelque maniere à l'exploſion de leurs forces, loin d'aſſervir & d'enchaîner les cauſes naturelles qui les développent ſucceſſivement. Une fédération générale ne fonde point la sûreté ſur l'indigence ; elle lie la sûreté à l'abondance. Elle attache les peuples à l'entretien de ſes loix, par le goût même que les biens naturels font ſentir dans leur jouiſſance. Elle balance juſques dans l'avenir & dans la perpétuité de leur durée, des Puiſſances qui exiſtent implicitement dans cette perpétuité ; mais elle ne créé point les Puiſſances qu'elle balance.

Si quelques politiques, Monſieur, par la force, les intrigues ſourdes, ou de vaines déclamations, ont voulu choquer ces principes, on a aujourd'hui

d'hui la preuve qu'ils ont tenté inutilement de forcer la nature, au lieu de profiter des moyens qu'elle doit néceſſairement fournir pour la sûreté commune. Car la nature qui décide du dégré de puiſſance d'un peuple, ne lui aſſervit point les autres peuples, dont elle regle également la reſiſtance.

C'eſt un grand ſpectacle, Monſieur, qu'il ſemble qu'on ait lieu d'attendre des lumiéres qui ſe répandent aujourd'hui en Europe, qu'un équilibre fondé ſur la jouiſſance paiſible de la portion des biens naturels que le génie des lieux & des tems a départis à chaque peuple; & où la convention ne feroit qu'exécuter le plan de la nature. Ces Traités forcés, ces ceſſions violentes, ces ſituations paſſageres que les Etats acceptent & projettent perpétuellement de changer, diſparoîtroient avec les erreurs & les faux

principes qui les ont fondées. On n'envieroit plus à un Etat fertile l'abondance qui donne la force & le nerf à ſa conſtitution. On ceſſeroit de craindre une Nation puiſſante dont la nature a fondé la fortune & la puiſſance, & à qui la nature oppoſe la fortune & la puiſſance des Nations qui l'environnent. Les peuples ſe ſont craints juſqu'ici, & ont été cruels par terreur. Témoins mutuels de leur abondance, intéreſſés à la conſerver, ils ſe deviendroient néceſſaires, & viendroient à s'aimer.

On ne peut ſe cacher, Monſieur, que les conventions de la politique actuelle ne ſoient en grand nombre fondées ſur des fictions. L'on jalouſe & l'on attaque une Puiſſance redoutable, ſans conſidérer ſi c'eſt la nature, qu'on ne peut forcer, qui la rend puiſſante. L'effet commun de ces

tentatives eſt de faire connoître les reſſources, & de rendre plus redoutable la Puiſſance qu'on offenſe. Bientôt l'art ſuccéde à la force, auſſi inutilement. Ne pouvant réuſſir à déſarmer une Puiſſance prépondérante, comment réuſſiroit-on à la perſuader de perdre ſes biens naturels & ſon abondance ? Les terreurs augmentent cependant ; l'allarme eſt ſemée dans l'Europe, & les Puiſſances nouvelles & fictives, eſpéces d'avanturiers dans le corps politique, cherchent à accréditer ce ſyſtême monſtrueux où la plus forte Nation de l'Europe doit devenir la plus pauvre, pour raſſûrer les plus riches ; comme ſi elle pouvoit être forcée à ſouffrir l'exécution de ces ſpéculations bizarres, comme ſi la nature le permettoit !

Dans l'application, Monſieur, la France a ſoutenu long-tems & avec

avantage la guerre dans le continent d'Europe ; elle eſt en état, & dans l'uſage de la porter chez les Nations ennemies. Eſt-ce une conſéquence, qu'il faille apauvrir ſes peuples, en gênant ſon commerce ? Détruira-t-on ſans ceſſe la félicité de chacun de ſes Citoyens, pour établir la félicité générale des peuples ? Ou comme ſa fortune, ſi elle étoit partagée entre les autres peuples dans un plan arbitraire, les rendroit mutuellement dangereux les uns aux autres, faudra-t-il rendre ſucceſſivement malheureux chaque citoyen de l'univers pour aſſurer une certaine félicité collective & idéale, qui affecte les conſtitutions d'Etats, & qu'aucun citoyen ne partage par une diſtribution réelle ?

L'exorbitance du pouvoir qu'on voudroit rendre conſéquente de l'extenſion de notre commerce national,

eſt une véritable chimére. J'examinerai avec vous, Monſieur, dans ma Lettre ſuivante ce que c'eſt que *l'exorbitance* réelle de pouvoir ; & ce qui en préſente fauſſement l'image terrible & menaçante.

Je ſuis, &c.

Ce.... Juillet 1756.

LETTRE X.

De l'exorbitance du Pouvoir, ou de l'extenſion d'une Domination au-de-là de ſes bornes naturelles.

NOUS avons ajourd'hui ſous les yeux, Monſieur, une guerre injuſte née de l'eſprit d'un commerce excluſif dans l'univers. L'eſprit d'un commerce généraliſé en Europe ſeroit le principe même de la paix. Si on peignoit la paix ſous l'emblême des fables deſcendant du Ciel & cherchant une demeure ſur la terre ; ce ſeroit ſur un thrône étincellant d'or, vêtue de nos modes, & guidée par le luxe.

Le commerce déſarme naturellement. Un peuple qui craint de perdre, ne cherche point à acquerir par ſes pertes. La gloire marche après les commodités & la proſpérité. Conſiderez, Monſieur, les Nations les plus deſtructives : ce ſont celles qui ne connoiſſent point l'abondance. L'abondance enchaîne à la paix, par l'intérêt de la conſerver. S'il y avoit un moyen réel de fonder enfin une fédération univerſelle en Europe, ſi longtems déſirée, ſi inutilement recherchée juſqu'ici par la guerre, ce ſeroit en intéreſſant toute l'Europe à la paix, en lui ouvrant toutes les mers, en la rendant généralement commerçante. L'extenſion de commerce ſeroit alors un terme rélatif dans chaque Etat. Chacun d'eux en aſpirant à toute la proſpérité que la nature lui a décernée, partiroit d'un point déja connu

& balancé en Europe. *L'exorbitance* du commerce, & de la puiſſance qu'il peut procurer, ſeroit viſiblement un être de raiſon.

Ce qui convient ſi bien au Corps de l'Europe, convient encore plus naturellement, Monſieur, à une de ſes Puiſſances particulieres. Plus la France eſt rédoutable, plus il eſt intéreſſant pour le Corps de l'Europe qu'elle ſoit comme enchaînée à la paix par ſes avantages intérieurs. L'établiſſement de ſon commerce eſt le période d'où ſa force active & militaire a dû commencer à deſcendre pour ſe concentrer en elle-même. Chaque pas qu'elle fera vers l'extenſion de ſon commerce, ſera un pas qui l'éloignera, pour ainſi dire, des frontiéres des Puiſſances voiſines.

Mais les hommes ont une pente naturelle à meſurer le préſent par le

passé. Des principes illusoires sur la nature des Puissances politiques, fondent la plûpart de leurs jugements, & font considérer les accroissements les plus naturels du territoire des Nations Européanes, même déja effectués, sur le pied d'entreprises contre le repos de l'Europe, dont l'exemple est toujours à craindre. Il convient donc d'examiner en elle-même une question sur laquelle il semble que les politiques n'ont point encore jetté les yeux, c'est celle de *l'exorbitance* du pouvoir.

L'exorbitance du pouvoir ou l'extension d'une domination au-de-là des bornes naturelles, ne peut s'entendre que de l'extension de domination qui ne pourroit d'un côté se conserver; ni de l'autre, être favorable aux hommes en se conservant. Car les limites justes d'une domination ne sont point

évidemment attachées à un certain nom, mais à une certaine félicité des peuples.

Si l'on suppoſoit par impoſſible, Monſieur, qu'une conſtitution unique, une ſeule Monarchie, ou une ſeule République, pût occuper la moitié de l'Europe, s'y conſerver, & augmenter la proſpérité publique, les noms qui ſéparent aujourd'hui les peuples ne ſeroient plus que des préjugés vaincus; & un tel Etat auroit une étendue auſſi naturelle que le plus petit Etat actuel que nous connoiſſions, que la République de Raguſe elle-même. Au-de-là de ces bornes, cette conſtitution ne pourroit faire un pas qu'elle ne s'affoiblit, ou ne diminuât la félicité des peuples, du moins celle des peuples aſſervis; elle ceſſeroit d'être naturelle. Mais comme dans la ſuppoſition, nous ſoumettons tous ces

arrangements politiques, ou cette extenſion de domination, à la nature ſeule qui l'établit par des actions lentes, exprimées dans chacun de leurs dégrés par des convenances ſenſibles, cette conſtitution puiſſante ne ſeroit pas même libre de franchir ce pas; parce que la nature auroit pied à pied fortifié dans ſon ſens, & ſuivant d'autres convenances particulieres rélatives, l'autre moitié de l'Europe contre les efforts de la premiere moitié.

Ce que la nature opéreroit lentement dans une moitié, appliquons-le au quart, au huitiéme de l'Europe: il faudra convenir qu'il n'eſt point d'extenſion de domination dangereuſe lorſque la nature l'établit. Vous me demanderez ſans doute, comment s'aſſûrer qu'on eſt dans les limites que la nature preſcrit à chaque domina-

tion naturelle? La nature, Monsieur, rend sensible son système en ce genre. Tous les peuples qui peuvent prendre un esprit commun, se considerer & se plaire comme sujets d'un même Gouvernement, forment la domination naturelle. Dans la partie qui doit rester asservie, & ne point prendre part à la félicité des autres sujets, comme j'en pourrois donner plus d'un exemple dans le sein des Républiques mêmes, le Gouvernement cesse d'être Gouvernement, & devient tyrannie, injustice & danger.

En un mot, la nature ne considere pas plus les dangers du pouvoir de sociétés à sociétés, qu'elle ne les considere d'homme à homme dans l'intérieur des sociétés. Par un accord heureux, quand un de ces dangers cesse, l'autre ne subsiste point. Quand un Etat n'a que l'étendue qui lui donne des *Sujets*, il

n'a qu'une étendue qui peut être balancée par les Etats voisins.

L'équilibre réel se réduit à ce point. Toutes les dominations seront balancées, & seront justes entr'elles, quand dans chacune d'elles le commandement pourra demeurer balancé avec l'obéissance, & que ces dominations pourront toutes être justes dans leur sein.

C'est un équilibre faux, & peu digne du nom d'une fédération politique, que celui qu'on se proposeroit d'établir sur les obstacles baſſement formés contre la prospérité de chacune des dominations, tant qu'elles se renfermeront dans les bornes dont on vient de tracer les limites. La plus grande Puissance que la *Nature* forme, peut être redoutable : mais cette force irrésistible qui d'un côté ne peut être violée, de l'autre, ne sera dan-

gereuſe que lorſque la foibleſſe, qui eſt l'oubli de la nature ou des moyens propres de réſiſtance qu'elle fournit, ordinairement décélée par une recherche ſubite de domination, de quelque nature qu'elle ſoit, ſe déclarera ailleurs.

Que chaque peuple tende à toute la puiſſance militaire, & à tout le commerce que ſon génie, & un gouvernement juſte, lui déſignent; que pluſieurs peuples uniſſent inégalement par la fédération ces diverſes puiſſances combinées; il y aura une ſûreté commune. La nature, également forte partout, ne peut ſe vaincre dans aucun point. Les Puiſſances ne ſeront entamées, ou empiétées *eſſentiellement*, que lorſque, abandonnant un ſyſtême où la nature partagera elle-même & contrebalancera ſa puiſſance, on ſe répandra en projets vagues qui don-

nent, par convention, la puiſſance même; lorſqu'on adoptera aveuglement un ſyſtême auſſi bizarre qu'injuſte, de ramener perpétuellement les ſociétés à leurs premiers élements, & de faire, en quelque ſorte, toujours un nouveau partage de l'Europe entre ſes peuples.

L'erreur qui pourroit regner ſur le genre de puiſſance qui doit être affecté à chaque Etat, ou ſur la liberté qui doit être en particulier laiſſée à la France de cumuler, pour la plus grande proſpérité de ſes peuples, tous les genres de puiſſances qu'elle tient de la nature, ſeroit déſormais, Monſieur, une erreur groſſiere. Rappellons les principes, & établiſſons les dans le rang des choſes démontrées.

La France a toujours été en ſaine politique, une Puiſſance naturellement

commerçante, dont on devoit prévoir, & approuver l'extenſion, à la naiſſance de la fédération de l'Europe; dont on doit encore prévoir les nouveaux avantages à chaque point de la durée de l'équilibre, conſideré comme une nouvelle confédération volontaire.

L'Angleterre eſt une Puiſſance commerçante du même ordre, mais moindre par ſa nature, parce que l'étendue du territoire, la population, & la quantité des productions propres au commerce, ſont des parties de la combinaiſon générale qui forme & rend réelle cette ſorte de Puiſſance, dans leſquelles cette Nation eſt inférieure. Elle trouve une compenſation préſente dans la nature de ſon gouvernement qui a plus de néceſſités, & admet, pour les ſatisfaire, plus d'eſſais & d'expédients, plus d'inſtitutions

ſingulieres dans la recherche du commerce. Comme le gouvernement d'un peuple eſt une de ſes puiſſances naturelles, on peut dire que l'Angleterre, par la prépondérance de ſon commerce ſuit aujourd'hui ſa nature. Mais comme ſon gouvernement, peut-être paſſager, & qu'il eſt du moins une choſe nouvelle dans ſa forme actuelle, & dans ce dernier point de vûe, une partie de la combinaiſon moins active & moins ſtable que les puiſſances phiſiques qui y concourent ailleurs, on peut dire que l'Angleterre force ſa nature, du moins rélativement aux autres Puiſſances.

Le reméde de cet excès n'eſt pas cependant, Monſieur, dans la violation des droits de cette Nation. L'Europe doit laiſſer les peuples regler leur fortune, ſuivant leurs beſoins & leur induſtrie combinés; mais elle les gou-

vernera dans ces objets mêmes par l'émulation, dont le champ demeurera toujours ouvert. Elle établira l'émulation par la liberté générale du commerce, & la liberté par les moyens qui la perpétuent. Elle réſiſtera dans le principe à une extenſion excluſive de commerce dans toute Puiſſance commerçante. Elle réaliſera ſa réſiſtance par le partage naturel du commerce ; & le partage, par le développement des principes naturels fondés ſur l'aſſiette, la population, & la quantité inégale de productions des diverſes Puiſſances. Pour conſerver cette force intérieure dans le centre des Puiſſances où elle eſt établie, elle balancera les établiſſements éloignés de ces puiſſances : elle oppoſera à la puiſſance accidentellement prépondérante, celle qui l'étoit par le bienfait de la nature, & dans qui des avan-

tages ont gêné d'autres avantages ; & à celle-ci, par une eſpéce de chaîne politique, toutes les autres Nations que des colonies riches ou utiles, ou une aſſiette plus ou moins heureuſe ſur les mers, appelle inégalement à la diſtribution, & à la jouiſſance des biens naturels. Elle préparera ces tems, où chacun de ſes peuples jouiſſant de forces plus égales, connoîtra mieux ſes droits ; où par l'emulation on verra la culture, le commerce, & la population ſe généraliſer dans ſon ſein ; & où elle-même ſurabondante refluera ſur le Continent ſeptentrional d'Amérique, pour y donner une ſeconde fois le ſpectacle de nouvelles générations ſur la terre.

Les moyens, les principes de l'équilibre général établi en Europe ; les vûes ſyſtématiques ; un équilibre plus compoſé, ou plus approfondi, qu'on

imagineroit ; tout, ſe concilie donc pour aſſurer à la France ſon commerce actuel, & l'extenſion prévue de ſon commerce ; & par une conſéquence néceſſaire tout le territoire dans le Continent Septentrional d'Amérique, qui peut lui aſſûrer l'un, & lui procurer l'autre.

Je ſuis, &c.

Ce . . Juillet. 1756.

LETTRE XI.

Des Principes de la Morale des Nations, & de leur application à l'interprétation des Traités, & en particulier de celui d'Utrecht.

JE vous avois annoncé, Monsieur, que l'examen refléchi des intérêts publics en Europe nous ameneroit au point de la possession actuelle de la France dans les colonies septentrionales, dont nous nous éloignions volontairement dans la recherche des principes qui devoient y fonder la propriété.

Je m'étois engagé à vous montrer que ces intérêts bien entendus, qu'un équilibre réel entre les Puissances, déféroient à la France les terres baignées de l'Oyo, & tout ce vaste ter-

rain renfermé entre le Miſſiſſipi, les Apalaches, & la rive méridionale du fleuve St. Laurent, dont la poſſeſſion a été juſtifiée par nos Commiſſaires, dans le plus beau recueil de Mémoires & de preuves dont l'hiſtoire des négociations nous offre l'exemple.

Je crois avoir rempli mon engagement. Je crois avoir ajouté les preuves qu'une théorie fondée ſur la nature des choſes pouvoit fournir, aux preuves littérales de fait qui ont été alléguées en faveur d'une juſte poſſeſſion. Ces preuves ſont toutes affirmatives, Monſieur, & toutes directes. Toutes tendent à ce point unique de démonſtration; que la France, en occupant le vaſte terrain qui ſépare le Canada du Miſſiſſipi, donne vie à ſes deux colonies ſeptentrionales, & les met en équilibre avec les colonies Angloiſes du continent; que

la France n'occupant point le terrain litigieux, ne peut mettre à couvert par une balance utile ſes poſſeſſions éloignées ; qu'il n'y a nul équilibre pour ſes colonies ſeptentrionales, nul pous ces colonies des Antilles, dont les paſſages ſeroient interceptés & les territoires menacés par le flux des Peuplades Angloiſes ; & que par le réſultat de ce déplacement des forces politiques en Amérique, l'équilibre général de l'Europe, s'il n'eſt pas lui-même un vain nom, tombe du même coup détruit.

Il me reſte à faire concourir ſous vos yeux les preuves morales, celles qui ſe fondent ſur la juſtice & les principes que la raiſon commune des hommes preſcrit, comme la regle de leurs mœurs & de leurs vertus mêmes, pour une démonſtration entiére du droit réel de la propriété que la na-

ture a consacré par notre possession des bords de l'Oyo & de l'enceinte des Lacs qui couronnent la rive méridionale du fleuve St. Laurent.

Malheureuse la politique qui réduiroit tout le système du juste ou de l'injuste à ce qui seroit seulement plus ou moins utile ; & qui n'admettroit pas comme un fondement invariable, que les hommes en corps de Nations sont tenus à avoir des mœurs, comme ils le sont simples particuliers.

La morale a divers rapports essentiels, soit à nous-mêmes, soit aux autres hommes, qui forment nos devoirs dans la société générale. Les rapports de ce dernier ordre sont les seuls que l'on considere, & entr'eux, tout se réduit à la bonne foi. Cette vertu, si elle n'est le fondement des vertus humaines que la politique a pour objet, en est l'équivalent.

Il faut, en général, une grande corruption pour que le premier mouvement ne ſoit pas en faveur de la juſtice que nous devons aux autres : il faut une grande vertu pour que la réflexion ne ſoit pas contre elle. La bonne foi qui termine les reflexions & aſſure les déciſions, eſt l'ame du commerce des hommes. Si l'économie intérieure des ſociétés déſire quelques vertus de plus aux citoyens, c'eſt pour aſſurer celle qui les repréſente toutes, ou qui fait obéir plus facilement aux Loix. Car ſi l'on obéiſſoit de ſoi-même aux Loix civiles & politiques qui ſont des obligations contractées par nos ancêtres, & aux loix domeſtiques que l'on s'impoſe par ſa parole ; les vertus réelles qui réſident dans le choix des intentions qui nous font agir, n'auroient d'autre uſage que d'élever l'ame de celui qui les poſſéde, & de le

récompenſer par le ſentiment de félicité qu'elles inſpirent. La bonne foi, réaliſant, ou aſſurant toutes les conventions humaines, ſeroit moins une vertu, que la promeſſe de ne point ſe ſervir de ſes vices. Mais ſous cet aſpect même, elle ſeroit le lien de la ſociété.

Tranſportez, Monſieur, la ſcene ſur un plus grand théâtre; appliquez de ſociétés à ſociétés, le principe politique de la bonne foi, ou, pour m'exprimer mieux, les convenances diverſes de toutes les actions utiles aux hommes, réduites au ſeul principe pratique de la bonne foi qui les aſſure & les conſacre par les conventions. Vous verrez les ſociétés, toutes juſtes reſpectivement, donner, par le ſeul reſpect de la foi publique, le modele de cette paix générale recherchée par tant de moyens compoſés.

Il importera peu qu'un Roi aime la gloire des conquêtes, qu'un Miniſtre ait intérêt de ſignaler l'eſpéce de regne qu'il ſe forme dans le gouvernement dont il tient les rênes, ſi l'unique loi convenue de reſpecter les conventions eſt elle-même reſpectée, & met un frein à l'ambition.

Il ſera indifférent que la licence du peuple preſque toujours incapable du poids de la liberté politique, conçoive dans une République puiſſante, une extenſion vague de puiſſance, & projette une eſpéce de ſédition contre la ſociété générale des peuples; ſi le chef de cette République, digne du nom de Roi & de Citoyen, connoît la valeur d'une paix jurée, & oppoſe fidélement les Traités, ces chartes de la liberté générale, comme des digues invincibles à l'orgueil & à l'avidité populaire.

Tel eſt, Monſieur, l'uſage immenſe de la bonne foi, & la fécondité de ſes principes. Il eſt, je crois, inutile d'appuyer là-deſſus. Imaginez tous les hommes agiſſant dans leurs conventions, ſuivant leurs lumieres & leur condition, par le principe de quelque vertu morale particuliere : vous aurez des actions d'une bonté inégale en politique, c'eſt-à-dire plus ou moins utiles au bien de la ſociété ; mais il y aura un bien politique commun, bien toujours égal, dans la fidélité à remplir les conventions, qui ſert aux hommes de toute condition, & ſe prête à tout degré de génie & de vertu ; c'eſt viſiblement ou une vertu ou l'image d'une vertu générale.

Mais quoique ce qui convient généralement d'homme à homme, ſerve auſſi de regle générale de ſociétés à ſociétés, il faut cependant avouer,

Monſieur, que ce n'eſt point dans la même proportion. Les vices & les vertus des hommes acquierent en quelque maniere de l'étendue par leur réunion. Les ſociétés ont de plus grands devoirs que les particuliers : on en attend de plus grands exemples en faveur de l'humanité. Si la bonne foi avoit fui de chaque maiſon particuliere, elle devroit ſe retrouver dans l'Etat.

Une conſéquence générale eſt que le droit politique, qui paroit à bien des égards plus imparfait que le Droit civil de quelques peuples, a par la nature des principes plus épurés & d'une plus grande perfection.

Le bonheur ou le malheur d'un grand nombre d'hommes attire plus les attentions d'un Légiſlateur, que les avantages ou les déſavantages de quelques particuliers dans de moindres

objets. Du côté du droit politique, la liberté civile & politique, la vie & l'honneur, & les propriétés des hommes ſont confiés à la foi publique. Dans le Droit civil, la bonne foi n'eſt employée que pour quelques uſages plus ou moins utiles des propriétés : la manutention des loix pourvoit à la ſûreté. La légiſlation politique prend en quelque façon des ailes & s'éleve avec ſes objets.

De-là en deſcendant dans le détail, naiſſent des maximes d'un ordre différent.

Dans le Droit civil, chaque contractant ſtipule pour ſoi dans le Droit politique, les négociateurs ſtipulent généralement les uns pour les autres. Les Traités étant perpétuels, l'humanité ne permet pas que le malheur phyſique d'un peuple devienne un gain honnête, un profit aſſuré de l'intelli-

gence supérieure d'un autre peuple.

Par une suite naturelle les obscurités des Traités ne s'expliquent pas contre celui qui a eu intérêt de s'expliquer. Toutes les Puissances ont dans le fond ce même intérêt de s'expliquer, puisque la paix, la premiere des propriétés, est le fruit commun du Traité. Cette maxime sur l'interprétation des conventions douteuses, nécessaire dans le Droit civil; où l'on ne peut remonter au principe de la convention, seroit barbare dans le Droit politique, où aucune convention libre, n'est douteuse, parce que la justice, c'est-à-dire, les convenances durables les éclaircissent toujours; & où le fer est perpétuellement levé pour couper le nœud qu'on ne voudroit point délier.

En général, dans une paix violente, l'obscurité des termes du Traité

viendra plus ſouvent de celui qui donne la paix à des conditions injuſtes, que de celui qui la reçoit. Il eſt dans la nature qu'on n'oſe étaler hautement la violence ſous la forme d'un droit. Cette pudeur qui couvre le front des oppreſſeurs, eſt le reméde ſecret de la nature contre l'oppreſſion. Les circonſtances changent, Monſieur : dans le moment du Traité, une Nation avoueroit plus aiſément ſon malheur, qui ſemble implorer le ſecours de la juſtice générale des Nations, que la Nation prépondérante dans le Traité n'avoueroit une cupidité qui feroit reprendre à tous les peuples des armes déja dépoſées. Mais dans les ſuites du Traité, la premiere Nation aura oublié les intrigues honteuſes qui l'ont accompagné, & la ſeconde s'en ſouviendra : cela eſt encore dans la na-

ture. On doit naturellement être moins délicat dans les moyens de faire la guerre, que dans la recherche de la paix. Le desir de profiter peut être annoncé par l'action des armes, tandis que la Justice & le Droit sont les seuls mots employés dans le texte des Traités.

Les Traités publics sont donc, Monsieur, d'un ordre supérieur aux Traités des particuliers. Que ceux-ci s'astreignent à la Lettre fatale du contrat: ce ne seroit qu'à la honte de l'humanité & au mépris de la raison, que dans les autres on allégueroit l'équivoque utile des termes, & qu'on voudroit leur donner la clarté & les interprêter, par les situations forcées & accidentelles où se sont trouvées quelques-unes des Puissances, lors des Traités; par le projet, ou les intrigues des négociations; en un mot par

la violence ſecrette qui s'étoit propoſée de les inſpirer.

La bonne foi eſt une loi poſitive dans le droit politique : elle eſt la ſeule. Elle explique toutes les conventions obſcures, non par les intrigues toujours oubliées des négociations ; mais par la juſtice & les convenances, par les principes du Traité même qui ſont toujours néceſſairement évidents. Car un Traité général devant être perpétuel, les convenances d'un temps ſont les convenances d'un autre temps : ici prévûes, là exécutées, le but d'une paix perpétuelle leur donne le même caractere. La bonne foi qui eſt le principal inſtrument des Traités, eſt le terme expletif de tous les termes obſcurs obmis dans les Traités. Il eſt auſſi des différences, Monſieur, entre les maximes du Droit civil & celles du Droit

politique, toutes à l'avantage des dernieres. Mais il eſt auſſi des maximes communes ou de ſi clairement équitables, qu'elles ſont un principe de déciſion dans toutes les eſpéces du droit humain. Telle eſt cette loi conſacrée, je ne dis pas par la ſainteté du nom de la juſtice, par la dignité de la conſcience, mais par la nature même de l'intelligence qui ne peut ſe refuſer à l'évidence des conſéquences directes des principes; cette loi, dis-je, de renfermer dans l'expreſſion d'un contrat tout ce qui eſt néceſſaire pour l'exécution de l'objet du contrat; dans une ceſſion, par exemple, dans un don, tout ce qui eſt néceſſaire pour faire jouir le Ceſſionnaire ou le Donataire de la choſe cedée ou donnée. Un Traité dans lequel en cédant, ou en donnant, l'on regarderoit comme une convention tacite les

obſcurités ou les omiſſions propres à empêcher de jouir de la ceſſion, ou du don, ſeroit non-ſeulement le plus coupable, mais le plus vil des contrats, le plus indigne de l'intelligence humaine.

Appliquons, Monſieur, ces principes évidens, ces principes fondés ſur la morale des Nations, au Traité d'Utrecht, qui par la ceſſion de l'Acadie aux Anglois a reglé les limites des colonies ſeptentrionales. Quand l'énonciation littérale des anciennes limites de l'Acadie, & l'expreſſion de la ville d'Annapolis hors de ces limites, appoſées au Traité, ne fixeroient pas les idées ſur un ſimple fait qui ſe trouve comme expoſé aux yeux ſans le ſecours des Cartes; quelle interprêtation dans le principe l'Angleterre peut-elle faire de la ceſſion même? Et lors du Traité, que pou-

voit-elle prétendre de juſte, c'eſt-à-dire, de ſemblable à ce qu'elle pourroit prétendre, aujourd'hui ou dans tous les temps, pour une jouiſſance utile de ſes poſſeſſions, qui ne ſe trouve renfermé dans l'interprêtation que la France donne aux termes exprès du Traité ?

La ceſſion faite à l'Angleterre par la France, Monſieur, renfermoit la double ceſſion faite par l'Angleterre de ce que la France ſe réſervoit. Chacune de ces Puiſſances devoit jouir de ſes poſſeſſions reſpectives, non-ſeulement en vertu de la convention proprement dite de la paix qui pouvoit accidentellement ſe violer ; mais en vertu des moyens que la paix procuroit de les conſerver d'une maniere durable, & de la force réelle qu'elle imprimoit à chaque poſſeſſion : ſans quoi le Traité n'eut point été un

Traité, mais évidemment une ſimple convention de la nature des trêves.

L'Angleterre rappellera-t-elle les malheurs des temps qui ont précédé le Traité, qui l'accabloient elle-même dans ſa proſpérité apparente, & dont les ſuites la puniſſent encore de ſes ſuccès dans le monument facheux de ſa dette nationale? Regrettera-t-elle une paix utile alors à tous? Dira-t-elle qu'un grand Roi fut obligé d'accepter par elle l'Eſpagne pour ſon petit-fils, la gloire & le repos pour la fin de ſon regne? Répétera-t-elle enfin ce qu'on a déja ſcandaleuſement entendu, que dans l'eſprit de leurs négociateurs, dans les inſtructions, ou dans l'inſtrument de la négociation, la fin qu'on ſe propoſoit étoit, d'une part, de profiter de la ſituation forcée & accidentelle de la France, & de l'autre, de céder à la néceſſité

qui forçoit de souffrir l'abus de la médiation armée de l'Angleterre ?

Il faut abandonner, Monsieur, ces systêmes monstrueux, si l'on veut raisonner au milieu de l'Europe. Tous les négociateurs, comme je l'ai posé en principe, doivent, par une suite de la nature de la négociation qui rend l'objet de la paix & de l'épargne du sang commun, y stipuler les uns pour les autres. Si l'on négocie en Ministres, on doit traiter en hommes, & avec ce sentiment immense de grandeur qui embrasse l'humanité comme son objet.

Dans une matiére d'une telle importance, où la vérité est si nécessaire, je suis fort éloigné d'être systématique. Permettez-moi seulement, Monsieur, de vous rendre mes pensées d'une maniere qui leur donne de la précision & de l'exactitude. Entre

les Nations on traite, en quelque maniere, à chaque inſtant de la durée du Traité. Le droit, un droit réel, n'exiſte dans le Traité, que lorſque dans la négociation on s'aſtreint aux mêmes principes de juſtice qui enchaîneroient & déſarmeroient les Puiſſances qu'on y lie, dans les tems où le pouvoir de violer le Traité leur ſeroit revenu avec leurs forces. Le droit ſeul peut s'objecter contre le pouvoir ; une ancienne violence ne le peut. Elle ne peut avoir de raiſons pour maintenir le Traité qu'elle a formé, que le pouvoir préſent n'en ait de plus fortes pour le briſer.

Examinons d'après ces principes les allégations de l'Angleterre ſur l'eſprit du Traité d'Utrecht, qu'ils font ſervilement dépendre de l'eſprit de leurs négociations intéreſſées. Les Anglois ont-ils eu deſſein dans ces négociations

de s'asservir le Canada qu'ils cédoient par le Traité ? Et en ont-ils en conséquence exprimé la cession avec une obscurité utile qui leur assurât l'honneur de la modération, & le profit de la violence ? La foi publique s'accommode-t-elle des piéges tendus dans les Traités ? Ou l'Europe se tiendra-t-elle pour bien arrêtée dans ces piéges ? Que les Anglois s'expliquent : car la réponse de l'Europe n'est point douteuse.

Il faut, Monsieur, que l'Angleterre avoue que les côtes extérieures de la Péninsule de l'Acadie, qui défendent l'entrée du fleuve St. Laurent & procurent la sûreté du Canada, sont une dépendance expresse de cette colonie par l'esprit du Traité ; que d'ailleurs les colonies situées le long des lacs de la Nouvelle France & de la rivière d'Oyo, séparées naturelle-

ment par des espéces de Pyrenées de leurs colonies de la Nouvelle Angleterre, sont le lien nécessaire du Canada & du Mississipi, dont ils ont garanti la propriété perpétuelle : ou qu'elle dise nettement, que dans le tems elle se jouoit de ses alliés à qui elle préparoit le joug d'un commerce universel, & de l'Europe dont elle employoit la force générale au succès de ses intérêts particuliers. Il faut même qu'elle ajoute à cet aveu, que la cession de la propriété de Terre-Neuve qui lui est dévolue par le Traité, si elle étoit suivie d'un établissement réel qui pût brider l'embouchure du fleuve du Canada, étoit dans le projet, malgré le Traité, une usurpation, une violence, ou une surprise réelle.

L'Europe, Monsieur, est aujourd'hui saisie de nouveau de ce dé-

rend par la guerre. A-t-elle été trompée dans le Traité d'Utrecht sur les limites des colonies septentrionales ; ou ne l'a-t-elle pas été ? Celles de ses Puissances, qui en transigeant sur les intérêts généraux qui étoient alors les objets immédiats des Traités, y auroient parlé sur les limites des colonies, sans être instruites à fonds de la valeur & de l'usage de ces différentes possessions, seroient dans le premier cas : mais elles seroient aussi manifestement dans le droit de protester contre une espéce de dol, & de ne pas reconnoître des conventions, qui, mises dans le coin des traités comme des objets surérogatoires ou indifférens à l'Europe, se trouveroient, par l'événement conséquent d'une prépondérance subite dans le commerce, en avoir dû être l'objet principal. En supposant au con-

traire, comme on le doit, le grand nombre des Puiſſances inſtruites, lors du Traité, des uſages immenſes & progreſſifs des colonies, elles ont dû éclairer les autres Puiſſances contractantes, & toutes ont dû craindre la prépondérance arbitraire du commerce, comme un danger préſent, égal à celui de la prépondérance des armes. Elles ont dû ſceller de leur ſuffrage ces mêmes limites réclamées par la voix de nos Commiſſaires, ces limites qui décident le ſeul partage réel de l'Amérique ſeptentrionale, propre à donner une conſiſtance fixe & irrévocable aux colonies reſpectives.

L'Angleterre ne peut, Monſieur, ſe tirer de ce dilême. Si l'on juge claire la *Lettre* des articles du Traité d'Utrecht qui reglent les limites de l'Acadie, conformément à la prétention des Commiſſaires de la France,

l'intérêt de l'Europe s'expliquoit ouvertement lors du Traité, par le partage même qui s'y exécutoit par les restrictions expresses apposées aux cessions, sans lesquelles il n'y eut point eu de partage balancé, mais une simple division civile. Si l'on ne juge pas claire la *Lettre* du Traité, le partage s'explique aujourd'hui par l'intérêt de l'Europe, qui n'a pû varier à cet égard, & qui n'a jamais eu en vûe une simple division civile ou légale, telle que celle qui se fait d'un héritage entre des particuliers; mais un partage politique, d'où résultât l'équilibre, la force & la sûreté.

Ici se trouvent fixées, Monsieur, les bornes étroites qu'on peut donner à des observations sur les droits actuels des Puissances, que l'opinion d'un citoyen ne peut fonder. Je ne

dirai pas que la nature a tracé le partage. Je ne dirai pas que les Apalaches forment une borne placée de sa main même, une séparation infranchissable entre la Nouvelle Angleterre & les colonies de l'Oyo qui sont au revers de ces montagnes ; qu'à l'endroit où les Apalachés baissent vers la plaine, le lac Champlain devient une limite aussi naturelle ; & qu'une ligne droite tirée de ce lac à travers les vastes solitudes des terres adjacentes à la Baye Françoise, jusqu'au Fort de Beauséjour, & de-là, en se courbant, au Cap Canseau, conserve à chacune des colonies Angloise & Françoise une sorte d'isolement propre à sa sûreté. Quoique la nature semble, par l'assiette visible des lieux, avoir décerné au Canada le bassin libre des mers renfermées entre la côte des Esquimaux & les côtes

extérieures de l'Acadie ; & à la Nouvelle Angleterre, le baſſin formé par la Baye Françoiſe, également affranchi des poſſeſſions étrangeres ; ſi elle a cependant rendu néceſſaire à l'exiſtence & à la ſûreté de la colonie du Canada, la propriété de la riviere de St. Jean qui ſe dégorge dans la Baye Françoiſe ; c'eſt une exception faite par la nature même, à laquelle les hommes doivent ſe ſoumettre dans leurs traités. Lorſque le fleuve Saint-Laurent ceſſe une partie de l'année d'être navigable, la riviere Saint Jean eſt deſtinée par la nature à maintenir la communication libre entre le Canada & la France ; parce qu'il eſt de principe que toute colonie, par la ſeule énonciation du terme, doit communiquer avec ſa Métropole.

Je ſuis, &c.

Ce . . Juillet 1756.

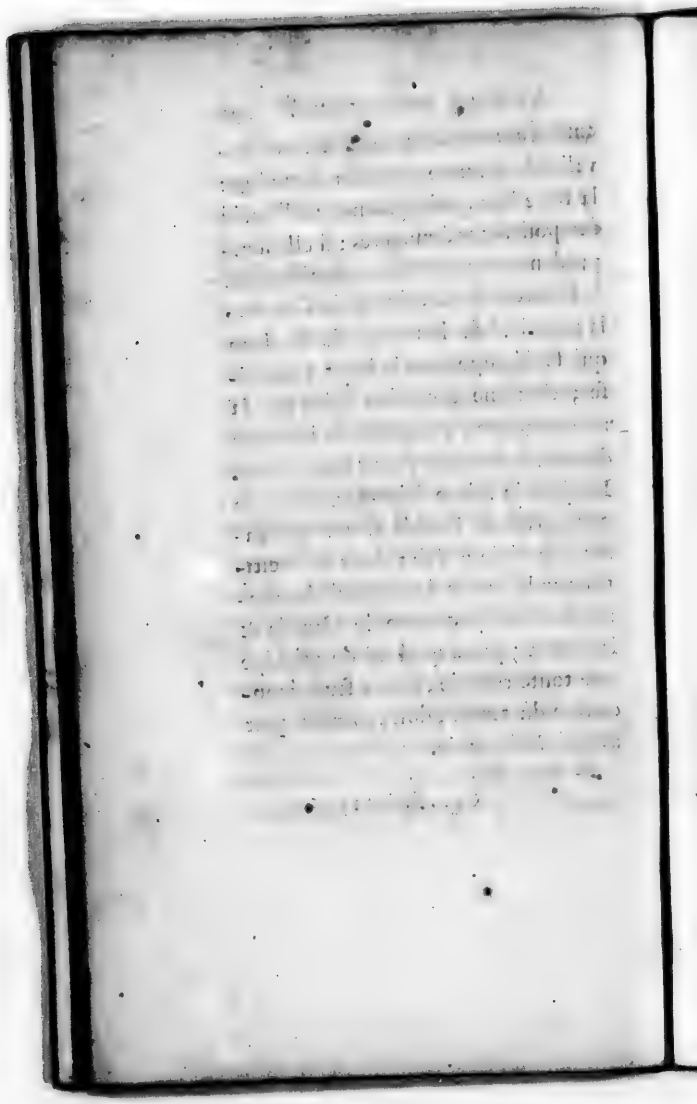

LETTRE XII.

De l'Equilibre du Continent Méridional & de celui des Iſles du Vent de l'Amérique.

LE vaſte Continent méridional de l'Amérique eſt partagé inégalement entre les Eſpagnols & les Portugais. Comme ces deux Nations, par leur inégalité même en Europe, qui intéreſſe les autres Puiſſances à les y concilier ſans ceſſe, par leur ſituation, ou leur foibleſſe reſpective pour le but d'une conquête méditée, y ſubſiſtent ſans équilibre propre & par le ſeul concours des cauſes générales, leurs poſſeſſions en Amérique demeurent également ſans équilibre

local. En Europe deux foibles Marines nationales, dans leurs colonies deux Peuplades amolies par une oiſiveté ſans délices, apauvries par une richeſſe ſans abondance, ne ſont propres qu'à une attaque toujours foible rélativement à l'étendue des points de défenſe. Il ſe trouve un équilibre dans l'inertie même des deux Gouvernements.

Des Eſpagnols & des Portugais de ce continent, aux autres Puiſſances de l'Europe, l'équilibre ſe trouve dans l'éloignement. Les ſuccès de *Hanſon* prouvent que l'on peut y réuſſir dans une attaque en petit, & qu'on n'y peut réuſſir en grand. Ses malheurs prouvent de plus grands malheurs pour des flottes qui ſe combineroient.

La partie du continent Eſpagnol ſituée entre le Tropique du Nord &

l'Equateur, échauffée par un ſoleil toujours préſent, & avec toutes les propriétés du continent méridional, forme elle-même une chaîne de colonies méridionales. Ces colonies, aſſiſes dans le Golphe du Méxique & le long de l'Océan Indien, ſont enveloppées, à des diſtances aſſez prochaines, par les colonies des autres Puiſſances, toutes actives & toutes maritimes; c'eſt-à-dire, ſupérieures à l'Eſpagne en vaiſſeaux de guerre & de commerce. Le commerce de ce continent, qu'on peut s'approprier, eſt cependant plus menacé que ſon territoire, qu'on ne peut occuper. Curaçao & la Martinique nagent comme entre deux eaux, & s'inſinuent le long de l'Océan Indien. La Barbade, par le bienfait de la Sienne occupe, ſous l'enſeigne des vaiſſeaux de Régie, les côtes qui deſcendent vers Magellan. La Jamaïque

envahit par l'interlope, ſous la protection ouverte des vaiſſeaux de guerre, Cartagene, & le reſte du Golphe du Méxique. L'Eſpagne conſerve ſon droit de propriété par l'utilité dont il eſt aux autres Nations; & défend ſon commerce par des loix qui décelent un pouvoir qui échappe; des loix dures & en général inutiles.

La Sienne partagée à toutes les Puiſſances commerçantes affranchiroit les poſſeſſions du continent Eſpagnol qui y ſont ſujettes. L'intérêt de toutes les Puiſſances dans ce commerce une fois ouvert, balanceroit la Puiſſance qui voudroit l'uſurper par l'interlope. Telle ſeroit la convenance générale, ou un ſyſtême d'équilibre conventionel. L'éxécution de cet équilibre réſulteroit de la ſituation des colonies des diverſes Puiſſances, qui fonde pour les colonies Eſpagnoles un

équilibre même naturel, ou d'assiéte. Cet équilibre ne se trouve pas dans l'assiette du continent Espagnol, mais dans l'assiette des colonies étrangeres, qui ont intérêt de défendre le continent dont elles se partagent le commerce, toutes situées à des points de distance également propres à ce but pacifique.

Le commerce menaçant qui se fait, de la Jamaïque, à la partie du continent assise sur le Golphe du Mexique, devient de jour en jour, par une gradation sensible, l'objet principal de la Jamaïque. Plus ses terres, déja épauvries, augmentent d'épuisement, plus son commerce reçoit d'hommes qui se jettent au hazard sur les mers pour vivre & se perpétuer. Cette éxistence précaire, cet état de foiblesse naturelle fait la force accidentelle, & le danger présent de la colo-

nie Angloiſe. Si une réſiſtance lente oppoſée chaque jour, chaque inſtant de la durée, à la fluctuation lente & progreſſive de la population Angloiſe de la Jamaïque, n'en détourne pas le cours vers les autres colonies de l'Angleterre, ou vers la Métropole; il doit arriver un tems, où le débordement ſubit de cette population lui aura acquis cette eſpéce de droit, fondé ſur la néceſſité de ſa propre conſervation, de demander & de ſe procurer, par l'intrigue ou les armes, un territoire inculte dans le continent Eſpagnol, dont l'établiſſement menacera de plus près les territoires cultivés de ce continent. Avec l'augmentation du danger préſent ſe lie naturellement l'augmentation des dangers réſultans dans l'avenir du reflux d'une ſeconde population Angloiſe, qui ſera

le produit du reflux de la premiere, & le tableau de révolutions toujours ſucceſſives dans la domination des Indes occidentales.

La réſiſtance du continent Eſpagnol, qui fait une force politique à employer dans l'équilibre même général de l'Europe, dépend d'un concours de moyens, analogues à ceux qui donnent accidentellement à la colonie Angloiſe cette ſorte de gravitation ou d'effort contre les parties voiſines du continent, plûtôt que d'un équilibre local de ſituation, entre cette colonie & les colonies immenſes de l'Eſpagne. Il eſt évident que ces dernieres colonies, par l'étendue de leur population, ſoutiendroient aiſément les efforts de la population Angloiſe, & qu'un point dans les mers, tel que la Jamaïque, ne peut avoir d'action relle contre la maſſe du

continent. La population Angloiſe ne ſeroit donc qu'un moyen de conſerver un territoire, & de le faire cultiver par des hommes faits à un climat ſemblable. Mais l'uſurpation viendroit du commerce, & des vaiſſeaux de guerre dont la Jamaïque eſt le centre & la retraite. L'équilibre ne pourroit conſéquemment ſe trouver d'un côté, que dans la ceſſation volontaire & graduelle du commerce interlope Anglois dans le continent; & de l'autre, en cas de continuation, dans une réſiſtance certaine du continent à ce commerce par ſes loix ou par celles de l'Europe. Mais la nature de cette réſiſtance formant l'équilibre entre le continent Eſpagnol du golphe, & toutes les colonies Angloiſes repréſentées par la Jamaïque, qui devient un débouché naturel pour l'excédent de toutes ces colonies, &

le centre d'attaque de la liberté du continent, l'ordre des idées ne permet, Monsieur, de l'examiner que lorsque je vous parlerai de la Jamaïque dans son rapport à St. Domingue. La même nature de danger, plus ou moins déguisée, la même situation respective entre la colonie Angloise & la colonie Françoise qui lui doit être comparée, rend commun le remède qui peut se trouver dans les arrangements politiques. L'équilibre, ou ce qui y suppléera entre la Jamaïque & Saint Domingue, formera le même rapport de sûreté pour le continent du Golphe.

De ce qui peut suppléer, Monsieur, à l'équilibre d'assiéte entre les colonies des Isles du Vent & le continent Espagnol, je passe à celui qui peut subsister entre ces colonies mêmes.

Je suis, &c. *Ce.. Août* 1756.

LETTRE XIII.

De l'Équilibre des Isles du Vent de l'Amérique entre elles.

LEs Colonies des Isles du Vent de l'Amérique qui forment, Monsieur, une espéce d'Archipel partagé presque entiérement entre la France & l'Angleterre, ont, chacune prise à part, un petit territoire : rassemblées toutes de chaque côté sous leur enseigne particuliere, chaque corps de colonies formeroit une masse médiocre de terres. La difficulté de s'étendre dans un lieu trop borné, y a aiguillonné l'industrie ; la nécessité de communiquer

d'un lieu à un autre par la mer, y a naturaliſé la navigation ; & la navigation fournit des moyens à l'induſtrie. L'induſtrie, plus grande que ſi toutes ces Iſles euſſent fait une ſeule maſſe, ſe combine donc à proportion de la plus grande ſubdiviſion de la maſſe, ou du total des terres ; & la population ſe combine à proportion de la plus grande induſtrie, & du plus grand nombre de néceſſités qui lui ſervent de moyens.

Les forces naturelles réſultantes de cette combinaiſon, ſont la population, & le commerce extérieur de ces colonies, qui conſtitue leur induſtrie particuliere. C'eſt dans le ſens de ces forces, & par elles, qu'elles peuvent être comparées & balancées ; qu'il y a entr'elles un équilibre naturel. Ces ſortes de forces, fondées ſur la gran-

la ſubdiviſion de la maſſe des terres qui forment cet Archipel, excluent les forces de ſituation, ou l'équilibre d'affiertes, qui ſe fonderoit ſur la réunion de pluſieurs territoires en une maſſe ſerrée; de pluſieurs colonies iſolées en une, qui réſiſte & demeure impénétrable par l'aſſemblage des défenſeurs & des points de défenſe.

La nature n'a donc point établi d'équilibre ſtable entre les colonies des Iſles du Vent. Si, dans un point de vûe très-éloigné, les terres ne devoient pas s'y épuiſer, relativement à la quantité de productions qui peuvent y entretenir un commerce utile pour les diverſes Métropoles; ſi ces colonies ne devoient pas ceſſer d'exiſter un jour comme colonies, ou comme colonies précieuſes, les Trai-

tés sembleroient devoir sans cesse, pour leur sûreté, confirmer les Traités.

La pêche n'y est qu'un objet de consommation locale ; elle est donc seulement relative à la population déja formée de chaque Isle ; elle ne sert point de moyen à la population nationale, parce que, par l'éloignement, les nationaux ne peuvent s'occuper de cet objet, se multiplier par ses produits, ni même les exporter utilement, & s'en enrichir. La pêche n'ajoute aucune somme à la population, à la fortune publique, à la navigation, à la Puissance nationale. Elle n'est pas assez étendue. Elle n'est pas même un débouché pour la population locale, mais un moyen de la faire subsister.

Le commerce extérieur avec le

continent Eſpagnol a ſa ſorte d'équilibre, ſi l'on peut donner l'idée d'une choſe ſtable par un établiſſement incertain & précaire, tel que ce commerce. Il ne ſe fonde pas ſur la force, mais ſur l'intrigue; il ne peut donc acquérir une prépondérance réelle. L'équilibre à cet égard a cependant un principe fixe qui mérite d'être obſervé, dans la diſtance à peu près égale où toutes les colonies des Iſles du Vent qui font ce commerce, ſont du continent. Des comptoirs armés, des Iſles qui avoiſineroient ce continent, s'acquéreroient en peu la prépondérance, & enſuite un commerce excluſif. Tel étoit *Rhdathen* ſitué à la côte de Nicaragua, fortifié dans la derniere guerre par les Anglois; mais *Rheathen* n'exiſte plus. De l'équilibre qui pourroit être formé par les gains

du commerce extérieur des colonies, ſi les diſtances étoient diminuées pour une Nation ou pour l'autre, il faut conclure un équilibre actuel qui ſubſiſte dans l'éloignement même, ou la diſtance reſpective de toutes les colonies.

Examinons maintenant l'Equilibre qui peut réſulter de la force relative des peuplades de ces diverſes colonies, ou du nombre, plus, ou moins égal d'hommes qui les habitent.

A induſtrie à peu près égale, la population des colonies Françoiſes ſe trouve plus conſidérable que la population des colonies Angloiſes. C'eſt ſurtout dans l'Archipel des Iſles du Vent que ſe donne le démenti à ces Paradoxes qui célébrent de nos jours la population des Républiques. La population ſuit les Etats libres, & les

Monarchies doivent l'être.

La Martinique fournit un peuple toujours en action, & naturellement guerrier. Le ſouvenir de l'origine dans les cultivateurs de colonies fondées & perfectionnées dans la gloire des derniers regnes, donne ce ſentiment profond de fierté qui rend un homme foible ſupérieur à un fort. Dans cette partie des Colons qui commercent, le commerce du continent médité & exécuté par l'induſtrie, ſe protége par le courage. Aux dangers de la mer ſe joint le danger des armes. Ces commerçants belliqueux ont un avantage pendant la guerre ſur les commerçants Anglois, qui ont pendant la paix l'avantage d'être déſarmés & de faire des gains certains ſous la protection des vaiſſeaux de guerre. La population de

nos colonies déja plus conſidérable, eſt donc mieux dirigée à l'objet de la défenſe & de l'attaque ; elle eſt plus redoutable.

La durée reſpective de la population de diverſes colonies eſt en général incertaine : mais les principes connus rendent cette durée inégale entre elles, au déſavantage des étrangers. Les territoires de nos colonies ont plus de ſuperficie, ſont meilleurs & plus loin de l'épuiſement. Néceſſairement par cette raiſon, & par celle du génie national, plus d'hommes refluent, dans les colonies étrangeres, du ſein des terres à la mer & au commerce. Les produits des terres ont une conſiſtance fixe & viſible ; le commerce extérieur au continent eſt flottant & précaire. Il y a conſéquemment plus d'uſages, plus de force,

plus de tenue dans la population Françoiſe des Iſles du Vent.

Appliquons cette population à un ſyſtême d'équilibre. Il ne peut viſiblement éxiſter avec l'inégalité du nombre & de la quantité des hommes. Entre des points auſſi contigus, entre des plages ſemées çà & là, ſéparées par des canaux étroits, il n'y a point de force maritime, point de vaiſſeaux de guerre qui puiſſent être un contre-poids à l'action d'une peuplade plus grande & plus faite à l'uſage des armes. Dans un tems couvert, dans un coup de vent, pendant une nuit, des chaloupes tranſpirent & tranſportent un petit nombre d'hommes, qui ſont ſur les lieux une armée, qui ſubſiſtent ſans magaſins, qui combatent pour la gloire, dont chaque ſoldat eſt officier. Tous les dégrès de moins que la population Fran-

çoiſe aura de débouchés dans le commerce, ſeront des dégrès ajoutés à ſa force active & militaire. L'excédent de la population y ſera plûtôt phiſiquement ſenſible ; plus de raiſons de refluer ailleurs, aiguillonneront le courage, ou inſpireront les vûes & les moyens. S'il y a donc un équilibre de commerce ou de gains entre les colonies reſpectives des Iſles du Vent, il n'y en a point entre le pouvoir de s'approprier un jour les gains découverts, ou acquis par d'autres. Il n'y a d'équilibre que dans la juſtice, qui heureuſement pour le repos de l'Europe, ſe trouve plus aiſément dans la dignité des projets d'un Monarque, que dans l'avidité populaire des Républiques puiſſantes par le commerce.

En écartant le pouvoir de rompre la balance des poſſeſſions, ou d'envahir, qui n'eſt qu'un pouvoir, appli-

quons l'inégale population des colonies à un droit. Pour éclaircir ma penſée, recherchons le droit naturel que le différent degré de population donne à la poſſeſſion des terres encore incultes dans l'Archipel des Iſles du Vent. Cette queſtion touche Sainte Lucie & Saint Vincent. Je vous fais, Monſieur, une ſeule demande.

Eſt-il plus dans la nature de donner des terres incultes à la plus foible population, & à la moins tournée à la culture, pour la multiplier; ou de les donner à la plus forte population & la plus attachée par des circonſtances conſéquentes du génie national à la culture, pour la conſerver? La conſervation marche évidemment avant l'accroiſſement des peuplades. L'ordre des idées force, Monſieur, de donner des terres aux hommes, & non des hommes aux terres.

Si la balance extérieure en Europe, qui dépend eſſentiellement de la balance du nombre des hommes, de leur emploi, de la nature même de cet emploi, dépendoit elle-même de la balance des hommes & des poſſeſſions dans les colonies dont nous parlons, il faudroit, par une force extérieure ſurajoutée par l'Europe, eſſayer d'enchaîner la nature : mais s'il y a entre les Souverains & les Peuples des propriétés purement civiles, ce ſont les colonies méridionales, pourvû qu'une ſeule Nation ne les occupe pas toutes.

Dans l'exécution même, s'il s'agiſſoit par une convention ſinguliere, d'égaler avec préciſion les deux peuplades, ne devroit-on le faire que par les poſſeſſions des terres ? Après avoir augmenté pour la peuplade Angloiſe la partie de la culture, où la peupla-

de Françoiſe domine ne faudroit-il pas augmenter pour la peuplade Françoiſe la partie du commerce, où la peuplade Angloiſe a l'aſcendant ? Changeroit-t-on le génie, modifiroit-on les circonſtances ? Y auroit-il même poſſibilité à le faire ? Ne le faiſant pas, ſeroit-il juſte de contenir, contiendroit-on en effet, le reflux de la peuplade Françoiſe qui ſeroit en peu affamée, ſi ſon action n'étoit pas ou laiſſée libre pour de nouvelles cultures, ou détournée vers de nouveaux canaux de circulation dans le commerce ?

Entre deux peuplades inégales, la convenance des terres incultes voiſines eſt donc viſiblement un droit juſte pour la plus forte peuplade, lorſque la plus foible peuplade a l'art de primer dans les autres emplois d'hommes, & d'attirer à elle par le

commerce les moyens de s'enrichir qui ſeroient pour l'autre peuplade des moyens de ſa ſubſiſtance.

Conſidérons, Monſieur, les Nations comme une République générale dans l'univers. Tous les Citoyens y doivent être employés. Un emploi vacant, une terre inculte, appartiendra au Citoyen exiſtant, non au Citoyen à naître. Raiſonner autrement ce ſeroit inſinuer que la sûreté de l'eſpéce humaine tombe en calcul, que la politique peut ſe propoſer pour des avantages de ſuppoſition des déſavantages certains; qu'elle peut fonder ſur la deſtruction, bâtir ſur des abîmes.

Saint-Vincent & Sainte-Lucie ſe trouvent mis, Monſieur, hors d'un ſyſtême d'équilibre qui ne peut exiſter par la nature ni l'art, entre les colonies des Iſles du Vent. La conve-

nance qui ſe trouve à en abandonner le territoire à la peuplade Françoiſe, plus nombreuſe, & moins occupée par le commerce extérieur, que le peuplade Angloiſe, eſt démontrée. Avec beaucoup moins de motifs, une poſſeſſion douteuſe, des droits civils litigieux, ſeroient confirmés en faveur d'un Cytoyen, dans le ſein d'une Société particuliere. Dans la Société générale de l'Europe, des convenances plus étendues & plus frapantes ſe préſentent en faveur de la France, dans le cas même où elle n'eut jamais occupé les deux territoires conteſtés, & lui en décernent la propriété.

Quelle force, Monſieur, ne doit pas acquérir ce droit de convenance & de propriété politique, lorſqu'il ſe trouve confirmé par la plus ancienne poſſeſſion civile évidente; lorſque

que le droit de cette poſſeſſion éclairci d'un côté par les raiſons, n'a pû de l'autre, dans une diſcuſſion pacifique, être combatu que par les armes.

Je ſuis, &c.

Ce.. Août 1756.

LETTRE XIV.

De l'Equilibre de Saint Domingue & des Iſles voiſines.

NOus voilà parvenus, Monſieur, à l'équilibre des grandes Antilles entre elles, c'eſt-à-dire à balancer Cube, Portoric, St. Domingue, & la Jamaïque, par les forces naturelles réſultantes de leur aſſiette actuelle, ou d'une aſſiette ſiſtématique, que les convenances mutuelles & le tems peuvent y perfectionner.

En partant d'un des points à balancer plus connu pour aller aux autres points de comparaiſon plus ignorés, en ſe bornant à traiter de l'équilibre de la colonie Françoiſe de Saint Domingue avec les Iſles voiſines, nous ſuivrons, Monſieur, la métho-

de d'éclairciſſement la plus ſimple & la plus facile. L'Equilibre eſt une choſe reſpective. En plaçant la colonie Françoiſe dans la balance avec ſon juſte poids, les autres Antilles s'y trouveront placées avec le poids qui leur eſt propre.

Je dois commencer, Monſieur, par vous donner une idée de la partie Françoiſe de Saint Domingue, de ſa ſituation, de ſa force, de ſes reſſources actuelles.

Cette colonie de toutes la plus riche, la plus cultivée, & la moins peuplée d'hommes libres, donne plus de matiere à la jalouſie des Nations qui poſſédent autour d'elle des colonies de moindre rapport, en même-tems qu'elle fournit à ſa Métropole dans une foible population, moins de moyens de la défendre contre cette jalouſie toujours active.

Soixante & dix millions qui forment le revenu ordinaire d'une Province moins étendue, dans ſa partie cultivée, que la Normandie, ne peuvent, par la nature de la culture, être l'ouvrage que de trois à quatre mille propriétaires. La population s'y réduit donc à ce foible nombre, toujours diminué par les grands flux des propriétaires riches en Europe, & à la petite quantité des marchands & des artiſans néceſſaires aux divers uſages des propriétaires. Elle n'y peut donc ſervir, ni à former ces branches extérieures de commerce au continent voiſin, qui, comme dans les colonies des Iſles du Vent, éta liroient une marine particuliere, propre à écarter au-dehors les dangers; ni à former au-dedans une barrière invincible contre les irruptions médi.tées des colonies voiſines.

La position de la partie Françoise de Saint Domingue, présente, Monsieur, un nouveau danger. Cette colonie est enveloppée de deux côtés, à sept & vingt lieues de Canal, par deux Isles Espagnoles, Cube & Portoric, comme mises en avant dans l'Océan, & mieux situées pour se faire craindre & n'avoir rien à redouter. Elle l'est d'un troisiéme côté par la colonie ambitieuse de la Jamaïque, qui, n'étant qu'à trente lieues de distance, peut lui fermer par une croisière prolongée, l'entrée du Golphe du Méxique, pour le commerce qu'elle pourroit un jour y méditer; & la sortie naturelle de ses produits hors de l'enceinte de cette quantité immense de petites Isles qui environnent les grandes Antilles. Telle est son assiette extérieure, celle de ses rivages, celle en un mot qui est relative à son commerce.

Sa ſituation intérieure que nous pouvons, Monſieur, regarder comme uniquement rélative à la ſûreté de ſes habitans, n'eſt pas plus favorable. Elle eſt bornée par la colonie Eſpagnole placée dans la partie la plus fertile, & dans les plus belles plaines de l'Iſle. Les frontières, qui, dans les colonies, devroient pour la ſûreté commune être des ſolitudes, y ſont mal fixées. Elles ſont même incertaines : l'Eſpagne n'en veut point reconnoître ; & ſon gouvernement, trompé par des récits infidéles, ſemble juſqu'ici, ſans intérêt réel, & ſur le ſeul fondement du point d'honneur, vouloir ſe ménager un moyen éternel de rupture.

La ſûreté de la colonie Françoiſe ſe trouve ainſi eſſentiellement bleſſée au-dedans & au-dehors. Non-ſeulement ſon étendue & ſon aſſiette ne donnent point lieu à un équilibre na-

turel avec les colonies voiſines ; mais ſans la ſupériorité de la Nation en Europe, cette étendue & cette aſſiette ne lui permettroient peut-être pas une défenſe paſſagere heureuſe.

Sous ce premier point de vûe, il ne ſe trouveroit, Monſieur, de défenſe réelle pour la colonie Françoiſe de St. Domingue, que dans des vaiſſeaux de guerre, deſtinés à protéger ſon commerce, & à contenir les colonies étrangeres par la crainte des repréſailles ; & ſon équilibre dépendroit de celui de la Nation en Europe. Mais l'objet de nos recherches étant un équilibre entre les colonies mêmes, il eſt eſſentiel de déterminer quelle eſt l'aſſiette actuelle ou prochaine, ou le moyen équivalent, propre à le procurer.

Pour le chercher avec ſuccès ; pour le ſaiſir, s'il exiſte, ou pour s'aſſurer

qu'il n'exiſte pas ; je dois, Monſieur, vous faire conſidérer l'équilibre de la colonie Françoiſe de Saint Domingue dans les trois différents objets, qui réunis, le conſtituent.

Le premier objet de cet équilibre doit être évidemment la conſervation perpétuelle du territoire.

Le ſecond, la conſervation du commerce & la sûreté de l'exportation des denrées précieuſes en Europe.

Le troiſiéme, l'égalité de concurrence avec les colonies Angloiſes dans le commerce extérieur au continent Eſpagnol, qui deviendroit un des moyens de balancement de la colonie Françoiſe, ſi ce commerce ſe généraliſoit un jour, par les Traités & les loix de l'Europe, entre toutes les Puiſſances commerçantes.

Le territoire de Saint Domingue peut, Monſieur, comme je vous l'ai

déja fait ſentir, être attaqué au-dehors par les flottes ennemies, ou au-dedans par la peuplade Eſpagnole. Examinons ſéparément ces deux dangers qu'on peut concevoir arbitrairement, comme ſéparés, ou comme réunis.

La prodigieuſe étendue des rivages de la colonie Françoiſe qui rendroit, à des armemens deſtinés à conquérir, chaque point d'attaque plus facile, rendroit auſſi, aux peuplades qu'on ſubſtitueroit à la peuplade Françoiſe, chaque point de la conquête moins conſidérable, relativement à la totalité, moins utile, & moins aiſé à défendre contre les irruptions de la partie de la peuplade Françoiſe qui n'auroit point été entamée. La colonie Françoiſe de Saint Domingue n'eſt qu'une ſuite de petites plaines & de petites collines qui regnent le long de cent cinquante lieues de côtes. Il n'y

a point de centre qui rallie naturellement ce territoire ; il n'y auroit point de centre, & par conſéquent de tenue, à la conquête. Les opérations d'une flotte victorieuſe ne ſeroient qu'une ſuite de petites conquêtes iſolées, & ſucceſſivement détruites, juſqu'à ce que le climat vangeât entierement les poſſeſſeurs actuels, par l'extinction des troupes & des Colons étrangers.

La conquête abſolue de Saint Domingue par la puiſſance maritime qui voudroit la tenter, eſt donc un être de raiſon. La nature de ſon aſſiette qui réſide dans l'étendue du front qu'elle préſente, met un empêchement invincible à un établiſſement général. Des établiſſements particuliers uſurpés, ne vaudroient pas les frais des entrepriſes, & n'auroient pas de conſiſtance même pendant la guerre; car l'avantage d'une puiſſance maritime, réla-

tivement à l'occupation du territoire, ceſſeroit après le débarquement des troupes. C'eſt alors que l'ardeur, le courage, la fidélité des Colons François, animés par un outrage récent, hâteroient les effets déja promts du climat, & feroient diſparoître ces eſpéces de nuées d'ennemis qui menaçoient de tout inonder.

Tout ſe réduiroit à un brigandage inutile & coupable; à un acte d'inhumanité auſſi ruineux pour les brigands que pour les colonies dévaſtées. Le genre de défenſe qu'on peut lui oppoſer dans le principe, décide la nature de l'équilibre. De pareilles entrepriſes s'exécuteroient, Monſieur, par des flottes conſidérables. Il ſe trouveroit conſéquemment un équilibre de Nation à Nation, dont je vous ai déja parlé, ſi la France oppoſoit, dans les ports de ſa colonie,

assez de vaisseaux de guerre pour tenir en échec les flottes ennemies, ou pour tenter des diversions sur les colonies des Puissances belligérantes. Mais un équilibre entre les colonies mêmes ne se trouveroit, que dans la cessation ou l'extrême diminution du commerce de la Jamaïque au continent, & dans l'extinction naturelle de sa culture, qui, rendant cette colonie inutile à l'Angleterre, détruiroit la retraite qu'y trouvent les vaisseaux de guerre, & ôteroit de l'entrée du Golphe de Méxique, & des mers des grandes Antilles, cette espéce d'épouvantail qui insulte à la liberté de toutes les Nations.

Les dangers, Monsieur, qui menaceroient au-dedans, de la part des Espagnols, la colonie Françoise de Saint Domingue, sont d'une autre nature; ils ne peuvent avoir une con-

quère, même momentanée, pour but; mais le ravage, le meurtre & la destruction. Ce ne seroit point une guerre généreuse que celle qui s'exerceroit entre les deux colonies. Le génie noble des Castillans n'a point passé les mers; presque toute la colonie Espagnole est formée par des Mulâtres & des Metifs, que l'oisiveté abâtardit encore, gens qui ne cultivent point, & par-là propres à détruire les cultures. L'alliance éternelle de la France & de l'Espagne tient lieu d'équilibre. La paix suçée avec le lait associe les deux colonies à une gloire commune: elle enchaîne le génie bas & cruel de la peuplade Espagnole; mais une peuplade vile, au premier cri de guerre, oublie les avantages & les devoirs de la paix. S'il survenoit, (préfage, que le Ciel & l'humanité de nos Rois puissent à jamais rendre

dre vain,) s'il ſurvenoit une rupture paſſagere en Europe, ce ſeroit à la prévoyante généroſité des deux Nations à prévenir, par une trêve dans leurs colonies, une guerre inutile, dont il faudroit pleurer mutuellement les ſuccès, & dans le cours de laquelle l'habitude odieuſe des Eſpagnols des colonies, de ravager & de repandre le ſang, ne pourroit être corrigée que par leur entiere deſtruction.

Les Eſpagnols ne cultivent point, Monſieur, ou cultivent peu. La plus belle partie de l'Iſle Saint Domingue, la mieux ſituée pour l'abord des Européans, & le débouché des produits, eſt en friche. La politique des ſujets a ſouvent voulu ſur cet objet regler celle des Rois. On a regardé comme un projet poſſible & utile aux deux Couronnes, la ceſſion que l'Eſpagne pourroit faire à la Fran-

ce de ce qu'elle poſſéde ſi inutilement, & à ſi grands frais à Saint Domingue. Si la France avoit, Monſieur, un peuple induſtrieux à y placer; ſi, en triplant les quantités des cultures précieuſes, elle ne couroit point riſque d'en rendre les produits inutiles, ou inſuffiſants, à chaque cultivateur, par la baiſſe proportionnée des prix qui en ſeroit conſéquente; ſi, pour mieux éclaircir ma penſée, la combinaiſon du rapport d'une nouvelle colonie & des débouchés poſſibles du commerce, ne s'oppoſoit point aux arrangemens de la politique; la ceſſion faite à la France d'un territoire inutile à l'Eſpagne, ou l'eſpéce d'accroiſſement inſenſible qui ſe feroit avec le tems, de la partie inculte de Saint Domingue à la partie cultivée, ſeroit en effet le ſeul moyen naturel de donner une aſſiette invincible à la

colonie Françoiſe. Elle ſe trouveroit alors auſſi forte contre les autres colonies Eſpagnoles par ſon étendue, ſes reſſources intérieures, ſa population, ſes vaiſſeaux de guerre, que les colonies Eſpagnoles le ſeroient par les mêmes moyens contre elle.

Paſſons au ſecond objet de l'équilibre de Saint Domingue.

L'exiſtence d'une colonie a, Monſieur, deux caractères inſéparables. Il faut que ſon territoire ſoit conſervé; il faut que que ſes revenus tranſpirent dans le ſein de la Nation. Une colonie n'exiſte point pour elle; elle exiſte pour la Nation qui l'a fondée. Inutilement verroit-on la ſûreté, la proſpérité, l'abondance dans ſon ſein, ſi tous ces objets de la félicité publique ne devenoient propres à la Métropole, ſi la ſûreté ne s'étendoit à la libre exportation des produits de la colonie dans les ports nationaux.

Quelque adouciſſement que l'eſprit de commerce ait apporté aux mœurs générales, la moitié des ſiécles eſt encore remplie par la guerre. Une colonie dont la guerre intercepte les revenus, n'exiſte que pendant la moitié paiſible de chaque ſiécle; ou, ce qui préſente la choſe ſous une image plus ſenſible, elle vaut une fois moins pour la Nation qui la poſſéde.

Le ſecond objet de l'équilibre que nous recherchons, eſt donc, Monſieur, auſſi néceſſaire, auſſi eſſentiel que le premier. C'eſt le même intérêt ſous un nouveau point de vûe.

Si les premiers fondateurs de la colonie Françoiſe, n'avoient pas eu pour but, dans leur établiſſement, le deſſein d'attaquer la ſûreté du continent Eſpagnol du Méxique, la ſûreté des propriétés de leurs

deſcendans eut été plus confirmée contre la jalouſie de l'Angleterre. Le projet de l'eſpéce de ſervitude où ils vouloient tenir le commerce des Eſpagnols, par leurs armemens, a tourné contre leurs ſucceſſeurs, lorſque les circonſtances ont ſubitement changé par l'union de la France & de l'Eſpagne. Avec des vûes pacifiques, avec l'eſprit de commerce, ils euſſent laiſſé aux Eſpagnols les extrêmités de l'Iſle les plus voiſines du Golphe ; ils euſſent cultivé les belles plaines, les pays profonds, qui ſe trouvent à la partie oppoſée, & au premier abord de l'Europe. Leur territoire eut été affranchi de la trop grande proximité de l'Iſle de Cube qui enveloppe la partie ajourd'hui cultivée; leur commerce l'eut été de l'eſpéce d'inquiſition de la Jamaïque, & de ſes croiſières actives qui n'euſſent pû s'é-

té plus confir-
ouſie de l'Angle-
l'eſpéce de ſer-
ient tenir le com-
, par leurs arme-
contre leurs ſuc-
circonſtances ont
par l'union de la
ne. Avec des vûes
eſprit de commer-
aux Eſpagnols les
les plus voiſines
uſſent cultivé les
ays profonds, qui
rtie oppoſée, & au
Europe. Leur ter-
ranchi de la trop
e l'Iſle de Cube qui
ajourd'hui culti-
l'eut été de l'eſpéce
Jamaïque, & de ſes
ui n'euſſent pû s'é-

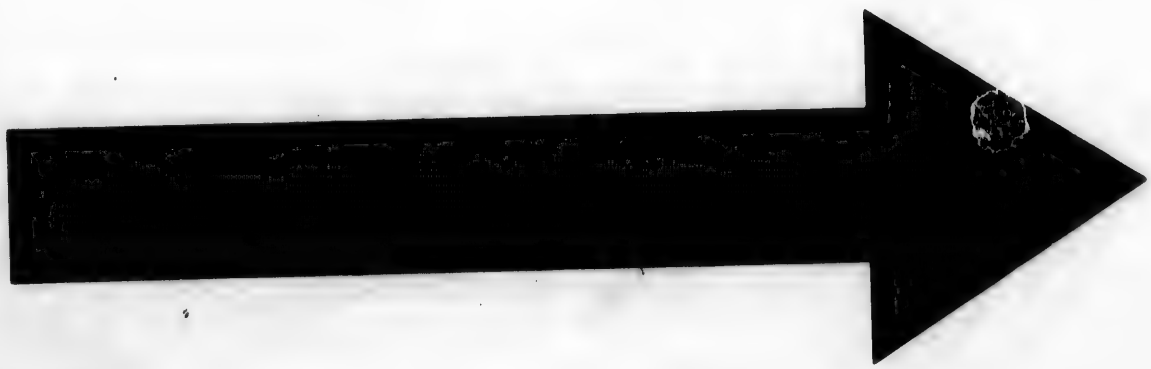

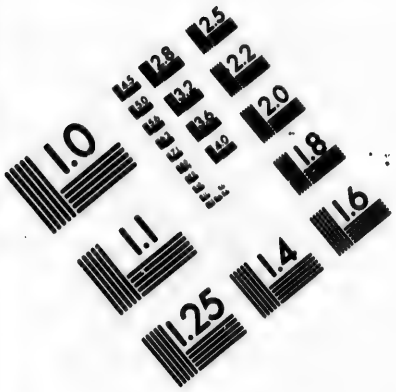

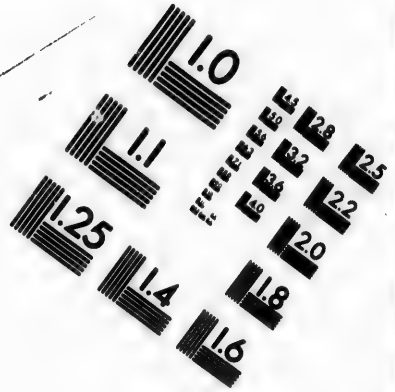

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

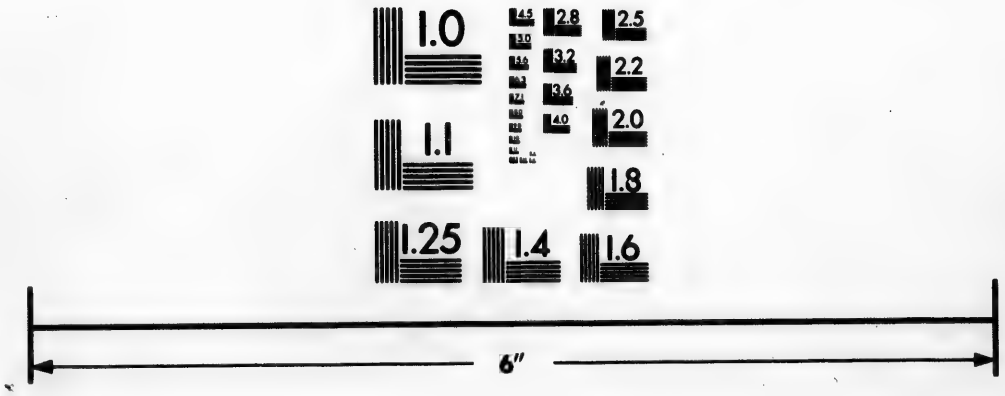

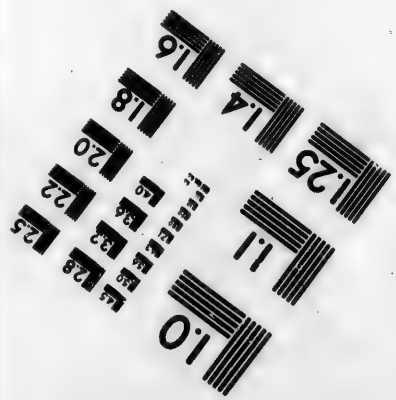

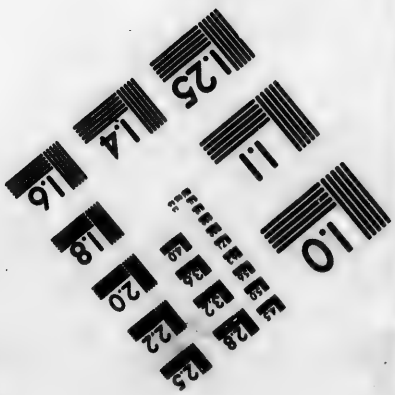

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

tendre à des points si éloignés du centre de l'excursion des vaisseaux de guerre.

Considérez en effet, Monsieur, sur une Carte, l'Isle de Saint Domingue, parcourez-en les côtes situées au nord : vous trouverez les deux tiers de l'étendue de ces côtes, & les lieux précisément que nous occupons par nos cultures, enveloppés & comme bloqués, non-seulement par Cube & la Jamaïque ; mais encore par la Gonave & la Tortue, Isles désertes, dont les ports cachés servent d'azile aux Corsaires; par l'Archipel immense des petites Isles de Bahama, de Kroukedisland, des Caiques; & par cette foule de rochers & de bancs qui forment le bassin des mers des grandes Antilles, & dont les vaisseaux sont obligés de se déplier avec des dangers multipliés avant d'atteindre la haute mer. Dans la position actuelle de nos

établiſſemens, nous avons à combattre les hommes & les éléments.

L'autre tiers de l'Iſle au contraire que les premiers fondateurs de St. Domingue pouvoient occuper à la côte du nord, eſt dans le plein Océan. Les rivages en ſont ſains. On atteint le port le jour qu'on le découvre : on perd de vûe les terres le jour qu'on les quitte. Aucun azile déſert que l'ennemi puiſſe rendre funeſte, aucun piége, ne ſe préſente ſur la route. Ces terres ſont à l'abord de l'Europe ; les voyages y doivent être dans leur cours de quinze jours ou un mois moins longs. Leur briéveté, autant que la ſûreté de l'abord, rendroit la navigation moins coûteuſe. Conſéquemment cette nouvelle poſition, ou formant ſeule nos établiſſements, ou ſur-ajoutée à nos établiſſements actuels, formeroit l'équilibre naturel

de la colonie Françoiſe de Saint Domingue avec les colonies voiſines relativement au commerce.

L'état brillant, Monſieur, où les arts de l'Europe & l'induſtrie des cultivateurs ont mis nos établiſſements de Saint Domingue, ne laiſſe à la diſpoſition de la politique que le ſecond moyen que la nature offre, d'augmenter la ſûreté du commerce fondé ſur ces établiſſements. Nous ne pouvons abandonner; nous ne pouvons que nous accroître. Il ſemble que cette mere commune des hommes, cette protectrice des Puiſſances politiques durables, la Nature, nous montre dans l'avenir les ſolitudes fécondes de la tête de l'Iſle comme le complément de notre colonie; & que le droit politique nous ait, d'un autre côté, préparé un chemin facile aux accroiſſements que notre ſûreté pour-

roit un jour éxiger. Par une des ſtipulations du Traité de Riſvick, les poſſeſſions reſpectives de la France & de l'Eſpagne dûrent demeurer ſur le pied où elles ſe trouvoient lors du Traité. Rien ne fut reconnu formellement, de la part des deux puiſſances, pour Saint Domingue; les frontières n'y furent point tracées alors, ni depuis; mais c'eſt un fait regardé comme conſtant, & dont il exiſte même encore des témoins, que les François avoient alors au-delà du vieux Cap François, & juſqu'à Samana, des établiſſements, tels que le tems, & leur genre de vie le comportoient. C'eſt à diverſes convenances ſucceſſives, à des arrangemens libres entre les deux Couronnes, & ſur-tout à la main lente du tems, d'ajouter à la culture de la colonie Françoiſe, la culture des lieux les plus favorables à ſon com-

iger. Par une des ſti-
raité de Riſvick, les
eſtives de la France &
ûrent demeurer ſur le
ſe trouvoient lors du
ne fut reconnu formel-
part des deux puiſſan-
Domingue; les frontiè-
point tracées alors, ni
'eſt un fait regardé com-
& dont il exiſte même
moins, que les François
au-delà du vieux Cap
juſqu'à Samana, des éta-
tels que le tems, & leur
le comportoient. C'eſt
nvenances ſucceſſives, à
iens libres entre les deux
, & ſur-tout à la main
rs, d'ajouter à la culture
e Françoiſe, la culture des
as favorables à ſon com-

merce, & au commerce général de l'Europe. Les commerçants nationnaux, enrichis par la facilité d'aborder à cette nouvelle partie de la colonie Françoiſe, ſeroient plus en état de ſupporter les riſques attachés aux difficultés de l'abord de la partie aujourd'hui cultivée. Peu à peu les croiſières de la Jamaïque moins fortes contre un commerce ainſi partagé, & mal établies dans une mer vaſte, perdroient ces avantages que leur procurent les baſſins reſſerrés des mers qui baignent nos cultures actuelles, & diminueroient : ſes ports ſe déſempliroient des vaiſſeaux de guerre devenus d'un entretien trop diſpendieux; juſqu'à ce qu'enfin ſes cultures propres s'éteignant avec le tems, & le commerce du continent lui étant enlevé par les loix de l'Eſpagne, ou ſe trouvant diſtribué concurremment avec

elle à toutes les Nations commerçantes, par les loix de l'Europe, le terme où la nature a fixé sa durée utile pour l'Angleterre arrivât ; & que cette colonie dangereuse, cette espéce de *Cilicie*, se décomposât, & cessât d'être comptée au nombre des colonies justes de l'Europe.

Je ne m'arrêterai pas long-tems, Monsieur, au troisiéme objet de l'équilibre que nous examinons ; à cet équilibre qui pourroit résulter d'une égalité de concurrence dans le commerce du continent Espagnol, entre la colonie Françoise & la colonie Angloise. Le commerce du continent n'est encore ouvert ni par la concession de l'Espagne, ni par les Traités généraux. Si ce commerce devenoit libre, cet équilibre deviendroit indispensable. En augmentant successivement sa population, la colonie Françoise de

de Saint Domingue auroit naturellement des espéces d'essains à jetter dans le commerce extérieur. Si sa population, toujours trop foible, & bornée à la culture, ne pouvoit fournir à ce commerce particulier, le commerce national fourniroit à sa population. Elle deviendroit bientôt l'entre-pôt de la branche fertile du commerce général qui se porteroit nécessairement au continent Espagnol, soit par une simple raison économique d'extension, propre au commerce général; soit par une raison politique de balancer l'extension du commerce d'Angleterre & sa force maritime, propre à l'Etat même.

C'est un problême de politique, Monsieur, déja proposé dans le livre immortel de l'Esprit de Loix, de sçavoir s'il seroit avantageux ou désavantageux à l'Espagne, de permettre

à toutes les Nations le commerce de son continent. Comme tout Traité, tout arrangement politique, peut recevoir des bornes & être limité à un tems; l'on doit visiblement dans les circonstances actuelles, & jusqu'à ce que l'Espagne par des manufactures multipliées se soit approprié son commerce, on doit, dis-je, pancher pour l'affirmative de la question. Il semble que la seule compensation d'un défaut de commerce propre pour l'Espagne, seroit le partage même du commerce entre toutes les Nations, & une concurrence utile, qui diminueroit le fardeau de cette dépendance politique.

Dans ce système, l'équilibre entre les deux colonies Françoise & Angloise, fondé sur la concurrence au commerce du continent, paroîtroit se trouver uniquement dans la liberté

générale de ce commerce. L'induſtrie agiſſante, l'émulation, marqueroit les dégrès reſpectifs d'accroiſſement ; & celle des deux Nations qui laiſſeroit acquérir la prépondérance dans la balance du commerce du continent, ne pourroit, ce ſemble, accuſer que le génie national, & n'auroit à ſe plaindre que d'une prépondérance induſtrieuſe facile à ſupporter, à égaler, ou à détruire.

Mais malheureuſement, les ruptures, les embuches & les intrigues, ſont, Monſieur, une partie de l'induſtrie des peuples, & ſurtout des peuples moins puiſſans, rélativement que d'autres. Or comme par cette raiſon la prépondérance ne ſeroit pas toujours dûe à la ſeule induſtrie commerçante, il eſt indiſpenſable de fonder ſur l'aſſiette des lieux d'où l'on prend le point de départ du commer-

ce au continent, la sûreté même de la concurrence établie par les loix politiques pour ce commerce.

Sous ce point de vûe, la Jamaïque placée par la nature à l'entrée du Golphe du Méxique, plus à portée des différentes échelles du commerce du continent, pétite & comme ramaſſée pour recueillir facilement & lancer les vaiſſeaux de guerre de tous les points de ſa circonférence; la Jamaïque, dis-je, a ſur Saint Domingue un avantage qui détruit l'égalité dans la concurrence. Dans cette ſituation, la garde des loix publiques du commerce ſemble confiée à la Nation qui a l'intérêt, l'habitude, & le pouvoir funeſte de les violer. La concurrence ne ſera ſolidement rétablie, que lorſque la colonie Françoiſe aura joint à un Port fortifié à l'extrêmité de ſon territoire qui regarde la Jamaï-

que, un azile correſpondant pour les vaiſſeaux de guerre dans un point du continent plus avancé dans le Golphe. Si alors les Anglois avoient la facilité de fermer le paſſage du Golphe, nous aurions celle d'empêcher leur circulation dans le Golphe. La crainte mutuelle enchaîneroit les croiſieres, & aſſureroit l'effet des Traités.

Le Port Saint Bernard, ſitué à l'extrêmité du Golphe, & qui eſt une des dépendances de la Louiſiane, paroît trop écarté de la route du commerce, pour remplir l'objet politique du balancement des croiſieres. Un Port dans le Golphe du Darien, eſpéce d'écoulement de celui du Méxique, ſitué environ au tiers de ſa longueur, conviendroit mieux à ces vûes ſyſtématiques. Les *Indes Braves*, petite Nation d'Indiens, la ſeule libre de

ce continent, & par-là flétrie du nom de Sauvages, conſervent aux portes mêmes de Cartagène, les mœurs & les uſages de leurs ancêtres, qui leur tiennent lieu de biens & de loix. Les Eſpagnols n'ont pû juſqu'ici les entâmer; mais ces peuples goûtant, même dans leur corruption, les mœurs Françoiſes qui leur ont été apportées par des Pirates refugiés, ont fait diverſes tentatives depuis 1735. pour s'attirer le commerce & la protection de la France. La jalouſie de l'Eſpagne ne permettroit ſans doute pas d'y faire un établiſſement fixe & permanent. Mais dans le ſyſtême d'une eſpéce de *Sienie* généraliſée entre toutes les Nations pour le continent, & déterminée par un Traité à un nombre limité d'années, il paroîtroit avantageux à l'Eſpagne d'aſſûrer le partage qu'elle feroit de ſon commerce,

c par-là flétrie du nom
conſervent aux portes
rtagène, les mœurs &
leurs ancêtres, qui leur
de biens & de loix. Les
nt pû juſqu'ici les en-
ces peuples goûtant,
r corruption, les mœurs
i leur ont été apportées
s refugiés, ont fait di-
ves depuis 1735. pour
ommerce & la protec-
nce. La jalouſie de l'Eſ-
nettroit ſans doute pas
tabliſſement fixe & per-
dans le ſyſtême d'une eſ-
te généraliſée entre tou-
ns pour le continent, &
ar un Traité à un nom-
'années, il paroîtroit a-
l'Eſpagne d'aſſurer le par-
feroit de ſon commerce,

par un établiſſement qu'elle conſi-
roit pour la durée du Traité à un
Allié néceſſaire, & de ſe ménager, par
une ſaine politique, le ſeul moyen
qu'elle ait de diſcipliner les *Indes*
Braves, & d'unir un jour le Golphe
du Darien au reſte du continent.

En réuniſſant tous ces objets, tels
ſont, Monſieur, les réſultats géné-
raux.

L'extenſion de la colonie Françoi-
ſe de Saint Domingue le long de la
côte du nord juſqu'à Samana, for-
mera la ſûreté de ſon territoire. Cette
extenſion, dont l'effet ſe borne évi-
demment à la ſûreté & à une aug-
mentation numéraire de revenus pour
la Nation, ne pourra ajouter à la co-
lonie Françoiſe dans ſon ſein, aucun
dégré de force active contre les co-
lonies voiſines, ſoit par ſa population,
toujours moindre que celle des colo-

nies Eſpagnoles dont les cultures ont plus la ſubſiſtance des peuples pour objet, & favoriſent plus leur nombre ; ſoit par ſes armemens, toujours égalés par ceux des colonies Angloiſes. Plus la colonie Françoiſe ſera étendue ſur un grand front, moins elle ſera attaquable dans ſa généralité : ce qui en rend la conquête plus impraticable. Mais d'un autre côté, plus elle ſera étendue, plus elle perdra de cette force réelle attachée aux colonies ramaſſées, dont on a l'exemple dans la Martinique ; plus chacun de ſes points s'éloignera des autres colonies, parce que le centre de cette colonie, dans ſa nouvelle aſſiette, ſera à ſes extrêmités mêmes, reconnues pour plus avantageuſes : ce qui décide un établiſſement plus pacifique. Il en réſultera un équilibre réel de force entre ces différentes colonies.

VI. I

Cette même situation, & cette même étendue, éloigne chaque point de départ de nos vaisseaux de commerce, rélativement à la richesse & à l'importance de leur traite, des croisières Angloises ; & réciproquement éloigne la Jamaïque du centre réel de notre puissance : d'où résulte entre les deux Nations l'équilibre respectif du commerce national.

Ces deux sortes d'équilibres, Monsieur, conservent à la Jamaïque & sa force réelle fondée sur ses cultures, & sa force fictive fondée sur sa situation & ses vaisseaux de guerre. Le dernier équilibre qui a pour objet la concurrence dans un commerce prévû au continent, ne conserve à la colonie Angloise que ce que la nature lui donne de nerf & de puissance. Il tend à détruire sa puissance exorbitante.

En général, il semble qu'il ne soit donné aux hommes que de balancer des puissances qui existent nécessairement. Tout équilibre, avant d'employer l'art, doit n'avoir trouvé, en quelque maniere, nulles ressources dans la nature. La trop grande puissance maritime de la Jamaïque est dûe à l'ambition nationale; elle n'est point nécessaire à la Jamaïque pour sa sûreté; dans un système de conservation générale, qui exclud les moyens d'acquerir, elle cesse d'être un instrument légitime.

Le retranchement de cette force sur-ajoutée, est la clef de la conservation des grandes Antilles, & de la liberté du Golphe. La maintention réelle des Loix d'Espagne sur l'interlope seroit, dans ce rapport seulement, l'équivalent du commerce du continent généralisé. Les vaisseaux de

semble qu'il ne soit
nes que de balancer
ui existent nécessaire-
uilibre, avant d'em-
ir n'avoir trouvé, en
re, nulles ressour-
ure. La trop grande
ime de la Jamaïque
tion nationale ; elle
ssaire à la Jamaïque
dans un système de
nérale, qui exclud les
erir, elle cesse d'être
légitime.
ment de cette force
la clef de la conser-
les Antilles, & de la
phe. La manutention
d'Espagne sur l'inter-
ns ce rapport seule-
lent du commerce du
alisé. Les vaisseaux de

guerre si odieux pendant une paix réelle, & inutiles à une colonie qui cultive, disparoîtroient de ces mers paisibles. On ne verroit plus l'image de la guerre subsister au milieu des Traités, & les gains du commerce procurés par les combats. La colonie Angloise réduite, suivant son objet naturel, à l'agriculture, auroit une population subordonnée à l'étendue de son territoire. Elle se conserveroit avec des avantages inégaux, & cesseroit naturellement avec ses productions.

Je suis, &c.

Ce.. Août 1756.

LETTRE XV.

De l'immunité générale & respective du Commerce maritime en Europe.

J'Ai cherché jusqu'ici, Monsieur, à déterminer la nature des divers équilibres propres aux différentes colonies septentrionales & méridionales des peuples de l'Europe. J'ai essayé de fixer ce que la force naturelle de l'assiette, les difficultés de l'attaque & les facilités de la défense combinées, l'inégalité balancée des rapports & des usages de ces colonies, les variations dans leurs cultures & le commerce qui y est rélatif, leur population, & leurs différentes distances, devoient, en quelque maniere, com-

muniquer de leur caractére, & par-là de consistance & de durée, à ces divers équilibres.

S'il étoit dans la nature des lieux une résistance invincible à l'établissement d'un équilibre entre quelques-unes de ces colonies; ou si après avoir été établi, il devoit s'altérer par les variations du commerce général & les divers changemens survenus dans la puissance nationale; il seroit intéressant pour la paix des colonies que nous avons pour objet, qu'un moyen étranger fecourût & confirmât cet équilibre, & le fit subsister malgré la décomposition des forces des colonies, & leur inégalité naturelle, ou accidentelle.

Ce moyen indépendant de l'assiette, utile seulement aux colonies des grandes Puissances de l'Europe que nous avons comparées, est le seul que

leur foibleſſe ait laiſſé aux petites colonies du Dannemarck & de la Hollande, telles que St. Euſtache & St. Thomas, colonies trop petites & trop enveloppées de colonies puiſſantes, pour avoir aucune force réelle qu'elles tirent de la ſituation, ou des reſſources naturelles de leur territoire. L'intérêt de ces colonies qui ſe trouvent ſans défenſe, ſemble, dans le ſyſtême de déſintéreſſement que nous avons adopté, nous attacher plus particulierement à la recherche du moyen pacifique qui peut les protéger & les défendre de l'oppreſſion.

Au premier coup d'œil il ne peut éxiſter que dans la volonté des hommes; mais c'eſt dans une volonté générale de tous les peuples, qui a toujours quelque choſe de certain & de permanent. Il dépendroit d'une immunité générale & reſpective du coeur

t laissé aux petites
nnemarck & de la
que St. Eustache &
onies trop petites &
de colonies puissan-
aucune force réelle
la situation, ou des
lles de leur territoi-
ces colonies qui se
fense, semble, dans
désintéressement que
é, nous attacher plus
à la recherche du
qui peut les procé-
re de l'oppression.
oup d'œil il ne peut
la volonté des hom-
dans une volonté gé-
peuples, qui a tou-
hose de certain & de
épendroit d'une in-
& respective du com-

merce maritime entre toutes les Puissances ; ou d'une convention d'affranchir les mers de toute domination particuliere, & de respecter le territoire & le commerce des colonies, quelle que fut leur force & leur foiblesse rélative : espéce de loi que je vous ai fait déja considérer, comme le second moyen d'un droit public provisionnel pour les colonies.

Cette convention est-elle possible, ou est-elle juste ? Si elle est juste, elle est possible entre des êtres intelligens, qui, si féconds en expédiens pour le malheur public, doivent également l'être en ressources pour la félicité générale. Elle est juste, si le système actuel des guerres maritimes, les laissant toujours bornées à des dévastations & des pillages inutiles pour l'accélération de la paix, peut être rejetté dans la classe des systêmes odieux

des guerres de l'antiquité, & s'il n'eſt fondé ſur aucun principe apparent de cette convenance, ou de cette juſtice générale qui a épuré & humaniſé, en quelque ſorte, les guerres du continent.

Je ne céderai point à la tentation délicate de parler de l'importante queſtion de la liberté des mers avec toute l'étendue qu'elle ſembleroit exiger. Ce ſeroit un vaſte Traité.

Je ne dirai point que la ſûreté des Nations s'oppoſant à un entretien perpétuel d'armées ſur les frontières des Etats du continent d'Europe, cette même ſûreté eſt oppoſée eſſentiellement à l'entretien des flottes, & à l'appareil formidable d'une force maritime toujours en action dans l'univers.

Je ne dirai point que les armées de terre n'ont qu'une ſphère bornée

antiquité, & s'il n'eſt
principe apparent de
e, ou de cette juſtice
épuré & humaniſé,
, les guerres du con-

oint à la tentation dé-
de l'importante queſ-
é des mers avec toute
e ſembleroit exiger.
ſte Traité.
oint que la ſûreté des
nt à un entretien per-
ſur les frontières des
ent d'Europe, cette
t oppoſée eſſentielle-
en des flottes, & à
iable d'une force ma-
en action dans l'uni-

oint que les armées
qu'une ſphère bornée

d'action ; qu'elles ne menacent qu'un ou deux voiſins d'un Etat belliqueux ; que les opérations en ſont ſoumiſes à des regles très-humaines pour le ſort des provinces ; que la paix qui ſurvient, rend ordinairement, par la remiſe des places, les ſuccès de la guerre inutiles ; mais que les armées de mer n'ont de ſphère, de théâtre, que le monde connu ; que tous les peuples ſont également voiſins pour leurs inſultes ; que la paix ne fait que terminer les guerres maritimes ſans en réparer les malheurs, ſans remettre, par la reſtitution des vaiſſaux de guerre, les Puiſſances dans le même état.

Je ne dirai point que les formes particulieres de ces guerres, & leurs ſuccès, ſont vils ; que ſi elles étoient plus communes en Europe, on s'apperçevroit bien-tôt à quel point le

système des Corsaires dégrade l'humanité, & combien l'usage d'établir une guerre purement lucrative, d'y admettre tous les citoyens, & d'accoutumer les Nations en corps au pillage, blesse nos mœurs; que la rareté seule de ces guerres nous sépare du système habituel des peuplades coupables d'Alger & de Tunis; que cette rareté n'établit point la justice de ces formes barbaresques, mais n'en fait tout au plus qu'une foible justification.

Je ne dirai point que l'objet des guerres maritimes est également vil; qu'il n'est pas, comme dans les autres guerres, de donner d'autres enseignes & de nouveaux maîtres aux provinces, ou de modifier différemment quelques Puissances de l'Europe, ce qui ordinairement en soi-même, est fort indifférent aux peu-

ples ; mais que leur objet eſt de gêner les ſubſiſtances, de détruire l'induſtrie, les commodités, la population, les biens réels de tous les hommes.

Je ne dirai point que, ſyſtématiquement parlant, les Puiſſances reputées maritimes qui viennent à dominer, ſont les plus dangereuſes de toutes, par leur politique extérieure, & leurs loix domeſtiques ; que l'avidité commerçante placée dans les Conſtitutions mêmes, dans les Gouvernemens, corrompt les premiers principes des ſociétés humaines; qu'elle retient la férocité du deſpotiſme, lorſque l'ambition l'abandonne ; que les conquêtes de ces ſortes de Puiſſances ſe perpétuent dans la ſervitude, lorſque celles des Puiſſances belliqueuſes deviennent des provinces ; que l'Alſace & la Flandre vivent ſous

la protection des loix & de leurs franchises, tandis que l'Ecosse unie à l'Angleterre ne jouit point en propre de son commerce, & que l'Irlande demeure subjuguée.

Je ne dirai point que les commerces particuliers de chaque Nation en forment un général & indivisible qui est le patrimoine de toutes les Nations : que la terre est une seule & même habitation, un seul & même fonds, qui travaille par les ordres d'une Providence générale pour tous les hommes ; que depuis le partage de l'univers éxécuté entr'eux, il leur reste un droit d'échange de toutes ses productions ; que l'humanité ayant conservé comme en corps un droit à toutes les richesses de la terre, & que des lieux différens & séparés fournissant inégalement suivant les climats diverses productions, le commerce qui

en procure la distribution, est de droit, par une loi naturelle, libre entre tous les peuples : qu'en permettant enfin l'interruption du commerce, la chaîne qui lie les Nations est rompue ; que les contre-coups portent bien-tôt sur les Puissances amies, & que tous les peuples souffrent des pertes d'un seul.

Je ne multiplierai point, Monsieur, les principes & les vûes, les raisonnemens & les discussions. Je m'arrêterai au principe fondamental qui légitime les différens procédés de la guerre ; à ce principe dicté par l'humanité, qui, ne considérant point la guerre comme un chatiment ou une vengeance dont le droit ne peut appartenir à des hommes, en renferme le droit réel dans la nécessité de rétablir la paix, & réduit les moyens justes de la faire aux seuls moyens qui

ſe trouvent propres à la terminer avec égalité.

Sur ce principe, Monſieur, les enlevemens des frontiéres qui permettent de pénétrer dans le centre d'un Etat qui réſiſte à la paix ; la privation des tributs ordinaires des provinces occupées par les armes, qui détournent du tréſor public de l'ennemi ces ſources certaines de la continuation de la guerre, ſont des moyens connus qui accélérent la paix, & que ce but ſi juſte légitime. Les dévaſtations, les incendies, les pillages des villes, qui conduiroient viſiblement au deſpotiſme funeſte d'une ſeule Puiſſance, ou à une conquête abſolue des provinces, ſont des procédés manifeſtement injuſtes & heureuſement inconnus à des ſiécles que la raiſon humaine a perfectionnés. Laiſſons à l'Aſie ſon ſyſtême abſurde de

pres à la terminer avec

ipe, Monsieur, les en-
rontiéres qui permet-
er dans le centre d'un
e à la paix ; la priva-
ts ordinaires des pro-
s par les armes, qui dé-
ésor public de l'enne-
s certaines de la conti-
uerre, sont des moyens
élérent la paix, & que
e légitime. Les déva-
incendies, les pillages
i conduiroient visible-
potisme funeste d'une
e, ou à une conquête
ovinces, sont des procé-
nent injustes & heureu-
us à des siécles que la
ie a perfectionnés. Laif-
son système absurde de

guerre qui en fait disparoître les habitans. C'est aux Puissances politiques qu'on fait la guerre en Europe, on ne la fait pas aux hommes ; & l'on y regarde comme une maxime sacrée d'épargner leur sang & leurs biens, au hazard d'épargner les Puissances qu'ils forment par leur réunion, & d'en laisser subsister le danger, souvent imaginaire.

Dans laquelle de ces deux classes de procédés doit être rangée la prise totale des vaisseaux de commerce, & les entreprises sur des colonies riches & puissantes, devenues par le commerce le bien de tous les particuliers d'une Nation, autant que celui de l'Etat ? Ces entreprises, ou ces prises de vaisseaux menent-elles à la paix ? Sont-ce les simples tributs de quelques provinces que l'on recueille?

Ne sont-ce pas plûtôt dans les co-

lonies des dévaſtations réelles, ſans objet déterminé, & ordinairement ſans ſuccès, par une ſuite néceſſaire de leur apauvriſſement ſubit ? A l'égard des vaiſſeaux, ne ſont-ce pas des pillages qui traduiſent toutes les troupes de mers en corps de partiſans; des brigandages funeſtes, ſources des diſcrédits des places de commerce de la Nation dépouillée, qui d'abord retentiſſent dans celles de la Nation victorieuſe, & lui font reſtituer la maſſe de ſes enlevements, par les pertes de détail de ſes commerçans ?

La défenſe générale d'attaquer & de prendre les vaiſſeaux de commerce de la Puiſſance avec laquelle on eſt en guerre, ou les entraves trop fortes que l'on voudroit mettre à la liberté abuſive que les peuples puiſſans ſe ſont donnée cet égard, paroîtront ſans doute au premier aſpect des paradoxes politiques,

vaſtations réelles, ſans
é, & ordinairement ſans
ſuite néceſſaire de leur
t ſubit ? A l'égard des
ont-ce pas des pillages
toutes les troupes de
le partiſans; des brigan-
, ſources des diſcrédits
ommerce de la Nation
ui d'abord retentiſſent
la Nation victorieuſe,
ituer la maſſe de ſes en-
r les perres de détail de
s ?
énérale d'attaquer & de
ſſeaux de commerce de
vec laquelle on eſt en
entraves trop fortes que
ettre à la liberté abuſive
puiſſans ſe ſont données
roîtront ſans doute au
t des paradoxes politi-
ques,

ques, abſolument contradictoires à l'Etat de guerre ſuppoſé.

Qu'ont de plus ſacré, dira-t-on, les richeſſes exportées des colonies, ou celles qu'on leur importe, que les richeſſes qu'on trouve dans le ſein même des Etats, dans les villes, dans le plat-pays ? Les vaiſſeaux de commerce valent-ils mieux que les places ? Où peut-on trouver de plus grands dédommagemens, de plus grandes reſſources que ſur les mers ? Quel moyen plus efficace d'affoiblir, d'épuiſer une Puiſſance ennemie, quelquefois inattaquable de toute autre façon ?

Telle eſt l'objection que le préjugé national & la cupidité ingénieuſe d'une puiſſance maritime, peuvent chercher à accréditer. Voici des principes fixes.

Quelle que ſoit la liberté de l'état

de guerre, on convient généralement que ce n'eſt pas celle de faire tout ce qu'on veut ou tout ce qu'on peut; car état a ſes regles & ſes loix comme celui de la paix, & lui ſont rélatives. Ces regles & ces loix ne ſont pas même toutes fondées ſur des uſages, ou des conventions libres des Nations. Il y en a d'antérieures à tous uſages, à toutes conventions; les principes des loix éxiſtoient avant les hommes. Voyons ce que ces loix naturelles & inviolables décideront pour ou contre la liberté du commerce général en tems de guerre.

Si une guerre juſte ne ſe pouvoit faire ou, terminer ſans couper toutes les branches du commerce de la Puiſſance ennemie, ſans s'approprier ſes vaiſſeaux; la néceſſité des circonſtances, la juſtice même de la guerre, rendroit très-légitime la conduite que

convient généralement
as celle de faire tout
ou tout ce qu'on peut ;
ss regles & ſes loix
de la paix, & lui
Ces regles & ces loix
même toutes fondées ſur
u des conventions libres
Il y en a d'antérieures à
toutes conventions ; les
loix éxiſtoient avant les
yons ce que ces loix na-
violables décideront pour
liberté du commerce gé-
s de guerre.
erre juſte ne ſe pouvoit
miner ſans couper toutes
du commerce de la Puiſ-
ie, ſans s'approprier ſes
a néceſſité des circonſtan-
ice même de la guerre,
e-légitime la conduire que

nous éxaminons. Ce principe eſt le fondement de tout droit de guerre parmi les hommes. Il eſt inutile de s'y arrêter. Mais on peut évidemment regarder comme chimérique le cas où la priſe de tous les vaiſſeaux de commerce d'une Nation ſeroit neceſſaire à l'autre pour finir la guerre.

La Nation dont on veut anéantir le commerce a, Monſieur, une puiſſance fondée ſur le commerce : ou elle en a une indépendante du commerce.

Si toute ſa force conſiſte dans le commerce, quel avantage la Nation belliqueuſe & puiſſante par elle-même n'a-t-elle pas ſur elle ? Quels moyens ne peut-elle pas employer pour conſerver ſes droits, lui donner la loi, lui preſcrire la paix, par les armes, par la négociation ? Si toute la force d'une telle Nation réſidoit en effet dans le commerce, & qu'on

fît le projet de l'anéantir, ce ne seroit plus une réparation juste, ou le vœu de la paix, qui seroit l'objet de la guerre : ce seroit la destruction de la Nation même : destruction odieuse & coupable, qui blesse non-seulement l'humanité dûe à la Puissance dont on médite la ruine, mais aussi la justice qu'ont droit d'attendre les Puissances amies dont on attaque par-là la consistance, dont on rompt l'équilibre.

Si la Nation que nous supposons, a au contraire une puissance indépendante de son commerce, le moyen cruel qu'on veut employer sera dispendieux & ne sera point efficace. Cette Nation outragée trouvera dans son sein des ressources animées pour soutenir la guerre. Le commerce extérieur nourrissoit son luxe, le commerce intérieur va déployer ses for-

ces jusqu'alors inconnues. Bien-tôt devenue frugale, attentive, elle trouvera un nouveau genre de puissance dans son économie même ; son Gouvernement enchaînera par sa modération & la force de ses conseils les autres Puissances de l'Europe ; elle créera des flottes : elle enfantera des armées : elle pressera de toutes parts de son poids la Puissance maritime qui couvre la mer d'une foule de bâtimens de guerre, foibles par leur quantité même.

Rome n'avoit point de vaisseaux, quand elle entreprit la conquête de l'univers : Carthage, qui étoit en état de l'acheter, ne sçut pas défendre son propre pays ; & l'on vit en peu d'années la Puissance belliqueuse faire disparoître des mers mêmes la puissance commerçante.

La prise des vaisseaux de com-

merce ne peut donc être regardée comme un moyen principal de faire, & de terminer la guerre. Ce n'eſt point dans le principe à des marchands qu'on la doit faire ; c'eſt à des ſoldats. Les Nations, compoſées d'hommes, agiſſent entr'elles comme les hommes agiſſent entr'eux. On ne doit attaquer que ce qui peut ſe défendre, des armées, des places, des vaiſſeaux de guerre.

La priſe des vaiſſeaux de commerce ne paroîtra plus alors que comme un de ces moyens ſubſidiaires qui ne ſont pas proprement partie, mais qui ſont des ſuites de la guerre, tels que les ſubſiſtances, les corvées & les contributions qu'on éxige des provinces ennemies qui ſont le théâtre de la guerre. Suivons ce nouveau parallelle. Si la priſe des vaiſſeaux marchands eſt du genre des contributions,

elle doit être assujetie aux mêmes regles. Il ne restera plus qu'à fixer ces regles, ou plûtôt à les réduire toutes à cette unique maxime, que les loix de la guerre n'ont jamais permis d'éxiger des contributions, qui, sans une nécessité démontrée pour l'objet de la paix, vont à la destruction totale des provinces.

En appliquant cette théorie à la matiere que nous traitons, & en suivant le paralelle établi entre la prise des vaisseaux de commerce & les contributions éxigibles, il est évident que la prise absolue & indéfinie des vaisseaux de commerce répond à la dévastation totale des provinces, théâtre de la guerre. Elle produit un effet équivalent sur les villes de commerce, sur les provinces maritimes dont le commerce fonde la fortune. Cet effet ruineux est encore plus fen-

sible dans les colonies qui reçoivent de la mer leur subsistance, & qui ne peuvent réaliser des biens systématiques que par la liberté du commerce. Conçoit-on qu'un moyen de guerre aussi peu décisif pour l'objet de la paix puisse être juste, quand il doit d'un autre côté produire des effets généraux aussi pernicieux ?

Pour donner un air d'équité au droit douteux de courir les mers ; pour ôter à cette espéce de guerre le nom de pyraterie qui en exprime si bien la nature, il faudroit la renfermer dans d'étroites limites ; il faudroit, ce semble, n'exiger des vaisseaux qu'une contribution proportionnée à celle qu'on peut légitimement tirer des provinces que parcourent les armées.

De cette nature de contributions justes paroîtroit être celle d'une partie

de la valeur du chargement des vaiſſeaux, ou l'uſage général & réciproque de rançonner tous les vaiſſeaux de commerce, pour la moitié, par exemple, de leur valeur. Cette méthode de réduire l'avantage des priſes au ſeul gain de la rançon ne bleſſeroit point, comme on l'imagine fauſſement, la politique; & ſeroit auſſi favorable à l'intérêt des Corſaires, qu'à l'humanité.

Quant à la politique, l'expérience démontre que les priſes des vaiſſeaux de commerce d'une Nation ne diminuent point ſon commerce. L'émulation renaiſſante à la paix, a bientôt rempli tous les vuides. Plus d'hommes ſont employés alors à la conſtruction, à l'ornement, à l'équipement des nouveaux vaiſſeaux; & l'économie intérieure d'une Nation qu'on a voulu appauvrir, gagne par ſes per-

tes mêmes, l'occupation d'un plus grand nombre de Citoyens, tandis que la néceſſité de reparer ces pertes excite les eſprits, & devient au-dehors un reſſort qui pouſſe le commerce au-de-là des limites qu'il connoiſſoit dans la paix précédente.

Tout ſe réduit conſéquemment, pour les Nations qui exercent entr'elles cette eſpéce de piraterie, à l'intérêt des Corſaires; & cet intérêt, au gain de la vente des Vaiſſeaux. Dans ce point de vûe, la rançon eſt encore le plus grand intérêt des Corſaires heureux; & ce plus grand intérêt bien entendu, en laiſſe ſubſiſter un en faveur de l'humanité pour les places de commerce dont les vaiſſeaux ſont arrêtés. Le payement fixe de la moitié de la valeur intrinſéque des chargemens, épargneroit l'aviliſſement du prix né de la trop grande abondance des priſes, les frais

de garde & de vente ; en un mot tous les objets de dépense qui absorbent ordinairement la moitié de la valeur des prises. Le gain conséquent de ce payement égaleroit en effet le produit net des ventes dans le système actuel. D'un autre côté, il en naîtroit dans les places de commerce une balance favorable de pertes & de gains. Le premier effet de cet équilibre seroit évidemment de réduire à la moitié les primes d'assurances que l'on doit exiger dans le système actuel des prises absolues. Bientôt ces primes établies sur la supposition de la prise de la moitié des vaisseaux, baisseroient à un quart, à un huitième, suivant la diminution réelle des prises, rélative à l'état des forces maritimes nationales.

L'on verroit enfin naître un accord où la Puissance maritime qu'on suppose prépondérante, seroit en état de

faire ſupporter à la plus foible Puiſſance les frais de la guerre, en lui laiſſant les reſſources indiſpenſables pour éviter une ruine prochaine, & les moyens de jouir avec quelque réalité de la paix, lorſque le ſuccès des armes l'aura procurée.

L'uſage général de rançonner les vaiſſeaux de commerce, confirmé par des clauſes expreſſes des Traités, formeroit un droit qui ſeroit une eſpèce d'adouciſſement au droit public actuel, & préparoit le chemin à une paix univerſelle ſur les mers. Mais moins il reſte de pas à faire dans cette route, plus il paroîtroit indigne de la majeſté de l'Europe de ne les pas franchir tout-à-coup, & de laiſſer ſes Puiſſances ſe vendre mutuellement la liberté du commerce, lorſqu'elles peuvent ſe l'accorder avec un intérêt égal.

En effet, quelque système de guerre maritime qu'on embrasse, mais surtout en adoptant le système plus humain des rançons, quels seront les avantages réels des prises, ou des rançons pour chaque Puissance, si vous en admettez l'égalité entre les Puissances belligérantes? Si vous n'admettez pas cette égalité, par l'effet de la prépondérance d'une de ces Puissances, ce ne peut être que pour le moment. Elle s'établira nécessairement en peu d'années, par les efforts que la haine ou le mépris de la violence feront faire contre la prépondérance de cette Puissance, qui lui donneront des entraves & une égalité d'intérêt dans la conservation de la paix.

Proposez à deux Puissances belligerantes un accord, qui, dans leurs

différens, laisse la mer ouverte au commerce. S'il y a une parfaite égalité de forces maritimes, & une égalité conséquente de succès à attendre, l'épargne du sang, l'adoucissement des malheurs publics, frapperont les yeux des deux Gouvernements; l'accord qui procure ce bienfait à l'humanité, leur paroîtra également juste. S'il n'y a point d'égalité actuelle de forces maritimes, l'accord ne paroîtra point juste à la Puissance prépondérante. Il n'a point cependant changé de nature; il a le même caractere de justice suivant les principes invariables que nous avons établis: il ne fait que cesser de paroître juste.

Il devient par-là bien intéressant de détruire l'illusion, ou la vaine apparence d'intérêt politique, qui déguise un principe de justice si universel; de

faire toujours trouver aux Puiſſances cet intérêt, où la juſtice qu'elles ſe doivent, ſe trouve elle-même; & d'aſſigner aux Puiſſances maritimes prépondérantes leur état réel dans le corps politique. Peut-être en montrant le peu de conſiſtance de cette ſorte de prépondérance, en verra-t-on évanouir l'injuſtice & le danger.

Les guerres maritimes n'ont été juſqu'ici que les ſupplémens des guerres générales. Sous cet aſpect, employées comme en ſous ordres, les flotes n'ont point été le principal objet des différens miniſteres, & par elles-mêmes n'ont jamais été déciſives pour les grands coups d'état qui ſe ſont frappés en Europe. Depuis que l'Europe a pris une conſiſtance par la recherche & la comparaiſon perpétuelle des intérêts de ſes Puiſſances, l'atten-

tion de toutes, s'eſt portée ſur le continent : on y a diſputé par les armes l'égalité ou la prépondérance, la gloire ou les avantages. Il s'eſt fait une eſpéce d'effort général en Europe, de peuples contre peuples ; & les armées ont abſorbé les ſubſides. Cependant le commerce, plus ou moins inquiété par la portion de la force des Etats qui ſe trouvant ſuperflue ſur les frontiéres refluoit ſur les mers, partageoit les malheurs publics, ſans raſſembler ſur lui les craintes & les eſpérances des peuples.

Dans cette ſituation générale, quelques Puiſſances particulieres ſéparées du continent, & qui n'en ſouffroient point les troubles néceſſaires, ont dû naturellement être ſéduites par le ſpectacle univerſel des guerres en Europe, & comme entraînées par les manies ambitieuſes dont elles avoient l'exem-

ple ſous les yeux, elles ont dû porter leurs vûes ſur la domination des mers qu'aucun peuple n'affectoit. Leurs ſubſides qui n'étoient point diſtraits pour l'entretien des armées, ont formé des vaiſſeaux de guerre ; & leur quantité exceſſive, inutile pour défendre le commerce que l'Europe n'attaquoit point, a montré au-dehors une vaine oſtentation de forces, également inutile pour attaquer la liberté générale que la puiſſance réelle de l'Europe peut facilement défendre, dès qu'elle voudra s'armer.

Tel a été le ſyſtême de l'Europe : d'un côté une puiſſance réelle & invincible dont on cherchoit à établir ou à rompre l'équilibre par les armes ; & de l'autre, une puiſſance fictive & d'un appareil menaçant, que rien n'attaquoit, & qui n'attaquoit rien. Depuis cent ans qu'on a ce tableau

animé ſous les yeux, on a vû le continent d'Europe changer par pluſieurs révolutions, de vûes, & en quelque maniere, de loix. De nouvelles puiſſances s'y ſont formées, toutes ſe ſont affermies. Qu'on leur compare l'influence ou l'action des puiſſances maritimes; que l'on compte leurs ſuccès: où ſont les conquêtes, où ſont les Empires que la force maritime a fondés, ou conſervés? La protection même du commerce, cette protection, l'effet le plus naturel de l'action des vaiſſeaux de guerre, a-t-elle procuré une extenſion de commerce que n'ayent pas égalée dans le même tems de grandes Puiſſances comme déſarmées ſur la mer? Dans cet objet direct de leur politique, la jalouſie des Puiſſances maritimes ne décéle-t-elle pas même l'inutilité de la ſorte de force dont elles diſpoſent?

yeux, on a vû le conti-
changer par pluſieurs
s vûes, & en quelque
oix. De nouvelles puiſ-
formées, toutes ſe ſont
l'on leur compare l'in-
ction des puiſſances ma-
l'on compte leurs ſuc-
les conquêtes, où ſont
que la force maritime a
conſervés ? La protec-
u commerce, cette pro-
et le plus naturel de l'ac-
ſeaux de guerre, a-t-elle
extenſion de commerce
pas égalée dans le même
ndes Puiſſances comme
ur la mer ? Dans cet ob-
leur politique, la jé-
uiſſances maritimes ne dé-
as même l'inutilité de la
ce dont elles diſpoſent ?

Tout ſe réduit dans ces Puiſſances à un vain appareil au-dehors ; & ſous l'aſpect le plus favorable, à une ſimple force défenſive appropriée à la ſituation iſolée & à la forme de leur territoire.

Mais ſi quelque Puiſſance maritime, placée hors du ſyſtême des guerres du continent, formoit le deſſein d'en profiter, en s'aſſervyiſſant le commerce qui eſt devenu en Europe le nerf de la *Puiſſance* ; & ſi en violant toutes les loix, elle appliquoit ſubitement l'action de ſes vaiſſeaux de guerre à une eſpéce de piraterie inuſitée, les premieres dépouilles ſeroient le plus grand ſuccès qu'elle pourroit eſpérer. Tout-à-coup, il ſe feroit un ſilence dans le continent d'Europe, les armes y ſeroient dépoſées, le calme y ſuccéderoit, les Puiſſances offenſées ſe ramaſſeroient ſur elles-mê-

mes. Après de courts intervales, la force intérieure, les armées, les subsides, passeroient sur des vaisseaux de guerre; toutes les actions seroient mesurées & utiles. Bientôt les flottes formidables des Puissances maritimes, surchargées d'un nombre excessif de vaisseaux, à qui il ne manque qu'assez d'hommes pour les défendre, lassées de craindre les irruptions qu'elles sont destinées à écarter, n'osant rien tenter même de médiocre, dissipées sans combat, chercheroient l'abri de leurs ports; & l'on verroit ces Puissances si superbes, réduites à leur juste valeur, forcées de laisser regner sur les mers les Puissances qu'elles n'y ont point voulu pour égales.

La multiplicité, & la situation plus ou moins favorable des côtes que possède une Nation puissante, combinées avec la quantité de productions de

son territoire, décident, plus que son industrie, l'étendue de son commerce. Sa population & son adhérence au continent, décident, plus que son génie belliqueux, le degré de sa force offensive. La nature a attaché à des choses fixes & perpétuelles les principes de la force réelle des sociétés politiques. Ainsi une Puissance commerçante qui veut éxiger des autres Puissances la liberté abusive d'un commerce qui excéde visiblement celui que ses productions peuvent lui procurer, l'éxigera éternellement envain. L'industrie n'est point un droit en politique; elle est encore moins un agent supérieur à la nature. Une Puissance séparée du continent voudra de même envain l'assujettir; le continent l'accablera promptement de son poids. Les Puissances belliqueuses, c'est-à-dire celles d'entre les Puissances, qui

habitant le continent, y sont dans l'usage habituel des armes, auront plûtôt bâti des vaisseaux de guerre, que les puissances maritimes isolées du continent n'auront formé une infanterie, & donné à l'action de leurs armées une espéce de *contiguité* entre les frontiéres de leur Etat, & les lieux où les armées agissent.

Ouvrons une fois entierement les yeux, Monsieur, sur cet objet de terreur, sur ce vain épouvantail qui s'oppose aujourd'hui à la pacification de l'Europe. Une puissance maritime, dans l'étendue du sens qu'on veut donner à ce terme, est un être de raison. La mer ne peut être une demeure fixe, un centre de domination: car quelles en seroient les bornes? Quelles seroient les défenses fixes d'une Puissance qui a à combattre avec désavantage les élémens mêmes?

Qu'on parcoure les monumens hiſtoriques : a-t-on vû quelques grandes révolutions opérées par les vaiſſeaux ? Toutes n'ont-elles pas tourné contre les Nations qui ont voulu abuſer de la force maritime en la rendant offenſive ? Athènes couronnée ſur terre par tant de ſuccès, n'a-t-elle pas dû la ruine de ſa République à l'entrepriſe maritime ſur la Sicile ? Les Puiſſances dont l'Empire étoit fondé ſur le commerce ont diſparu rapidement de la terre, tandis que les Empires fondés ſur les armes ſe ſont maintenus ; que les places de commerce protégées par un gouvernement Monarchique, ont ſubſiſté ; & que pluſieurs mêmes ſoumiſes au deſpotiſme, dont le propre eſt de tout détruire, ont réſiſté à la corruption de ſes principes. Il ſe trouve donc un vice radical dans la puiſſance maritime, & comme un nau-

frage général qui lui eſt réſervé ; preſque auſſi certain que celui qui attaque ſes vaiſſeaux ſur les mers.

De tous ces principes évidens il faut conclure l'égalité actuelle ou prochaine de la force maritime en Europe ; & de cette égalité, la convenance réelle, en un mot la juſtice d'une convention, qui, ſuppoſant cette égalité, donneroit d'abord à chaque Puiſſance, dans un repos abſolu, un gain viſiblement équivalent à des pertes & des ſuccès balancés.

Laiſſez, pourroit dire un Citoyen pénétré de l'évidence de ces principes, aux Monarques & aux Républiques qui gouvernent aujourd'hui l'Europe avec tant de gloire, laiſſez l'induſtrie agiſſante de vos peuples ſe partager paiſiblement les biens naturels dans tout l'univers. L'égalité néceſſaire des riſques & des pertes rendroit

droit encore plus inhumains vos brigandages mutuels. Retranchés des loix publiques de l'Europe le droit de ces guerres mercénaires, où l'art de donner des fuites à ſa victoire eſt moins facile que celui de combattre; ce dernier art moins facile que celui d'éviter le combat; où les ſuccès, preſque inutiles aux Puiſſances belligérantes, ſont funeſtes aux Nations même déſarmées; où l'action, juſtifiée par un foible intérêt, ſe dirige preſque ouvertement contre l'humanité même.

Souffrez que les colonies proſpérent pour l'avantage commun de l'Europe à qui leur abondance paye un tribut néceſſaire. Laiſſez-les jouir de leur éloignement. Epargnez les malheurs publics à ces lieux ſinguliers, où les citoyens de l'Europe ont échangé, en quelque maniere, une partie de

leur vie qu'ils abrégent, contre les ri-
chesses qu'ils acquierent à leur patrie.
Ne détruisez point par un art meurtrier
les hommes, où la nature du climat en
souffre déja si peu. N'allez pas, le flam-
beau à la main, occuper des contrées
riches & fortunées que la cessation des
cultures rendroit inutiles pendant la
guerre aux usurpateurs, & dont les
loix d'Europe ne laissent d'espérance
de conserver la propriété qu'aux peu-
ples qui les ont déja cultivées, & les
possédent par les Traités.

En différant de pacifier les n[illegible]
rendroit peut-être impossible l[illegible]
ouvrage d'une paix universelle en Eu-
rope. Les lumieres générales y ont
déja fait acquerir quelques avanta-
ges contre l'ambition : l'avidité la
remplaceroit dans le terrain qu'on lui
a fait perdre, si l'on ne s'opposoit
point à ses démarches hardies. Il sem-

ble qu'il y a lieu d'espérer que l'Europe n'adoptera jamais irrévocablement des loix, qui établiroient dans chaque corps de Nation des prétentions sur la fortune des particuliers des autres Nations. La rareté des guerres maritimes, ou le peu d'étendue qu'on a jusqu'ici donnée à leur objet, n'ont point permis d'en examiner encore les convenances. Mais si ces guerres se généralisoient par un changement forcé de système en Europe, qui transporteroit la force intérieure des Etats du continent sur les mers; si sur-tout une Puissance unique réussissoit à appauvrir toutes les autres en asservissant leur commerce; l'avidité, l'ose-t-on dire, devenue nécessaire viendroit également à former l'esprit général dans le continent, les mœurs généreuses de l'Europe fondées sur l'usage d'une liberté généra'e

ſe corromproient, & l'on y verroit peut-être paroître avec le temps cet eſprit vil de conquêtes connu dans l'Aſie, où le gain & non la gloire des armes, eſt l'objet de la guerre; & où un deſpotiſme général, fondé ſur la ruine des loix, eſt le terme des ſuccès.

En aſſurant au contraire la liberté des mers, on diminue les difficultés de la pacification du continent, on s'en approche chaque jour. L'eſprit de commerce inſpire toutes les Puiſſances; la cupidité met un frein à l'ambition. On gouverne toujours ſûrement les hommes par leurs paſſions. Les loix publiques ſeront invincibles contre le goût de domination des peuples, ſi elles peuvent s'étayer de quelques paſſions auſſi générales que l'eſt celle de l'ambition.

Je ſuis, &c.

Ce.... Août 1756.

nt, & l'on y verroit
tre avec le temps cet
conquêtes connu dans
ain & non la gloire des
jet de la guerre ; & où
général, fondé sur la
est le terme des succès.
au contraire la liberté
diminue les difficultés
tion du continent, on
chaque jour. L'esprit de
pire toutes les Puissan-
té met un frein à l'am-
ouverne toujours sûre-
mes par leurs passions.
iques feront invincibles
de domination des peu-
peuvent s'étayer de quel-
aussi générales que l'est
bition.

ce.

Ce.... Août 1756.

LETTRE XVI.

Examen du système d'une Paix universelle en Europe.

NOUS voilà arrivés, Monsieur, au plus grand des projets, s'il étoit le plus exécutable. Les hommes seroient-ils plus heureux ou meilleurs, dans le système d'une paix perpétuelle, que dans le système actuel de l'univers, mêlangé de guerre & de paix? Ne verroient-ils pas disparoître, pris séparément, autant de vertus, ou de valeur naturelle, qu'ils en acquéreroient? Et de leur côté, les constitutions de gouvernement, bornées aux soins de l'économie intérieure qui ne tarderoit pas à être perfectionnée, ne perdroient-elles pas autant d'avantages pour leur durée, qu'elles en pour-

roient compter d'acquis pour leur félicité ? La paix perpétuelle ne seroit-elle pas par-là une simple compensation, même peu avantageuse, de la perte des vices & des dangers qu'une providence intelligente rend utiles aux sociétés humaines ? C'est une question purement philosophique.

Mais quelques soient ses avantages ou ses inconvéniens, cette paix universelle est-elle possible au milieu de la fluctuation des passions humaines ? Quelques-unes de ces passions lui seroient-elles favorables ? Si elle est possible, dans quels tems, par quels moyens peut-elle s'exécuter ? A quels signes certains reconnoîtra-t-on qu'on approche de ce terme heureux ? L'esprit humain a-t-il enfin des ressources pour en hâter les momens ? Voilà l'objet politique que nous nous proposons de discuter.

Dans quels tems essayeroit-on, Monsieur, de faire valoir la possibilité d'une paix générale, où les hommes ne se trouvassent point armés dans quelque contrée de l'Europe, où ne se signât point quelque Traité forcé; où la mort prochaine d'un Souverain destinée à être suivie d'une nouvelle disposition dans la succession de ses Etats, n'entraînât point de négociations pour hâter, ou différer la guerre?

Quant aux moyens, embrasseroit-on le plan d'une législation générale en Europe, dont l'esprit le plus systématique n'a pû encore raisonnablement concevoir le simple projet? Attendra-t-on le bienfait de la paix, de la lassitude universelle des Puissances, d'un nouveau rapport de force & de convenance qui se trouvera à la fois dans les différens gou-

vénemens, ou d'un certain esprit qui s'y répandra ?

Si l'on s'arrêtoit à ces premieres vûes générales, les esprits les plus modérés, les plus indulgens sur les systêmes, trouveroient à peine la question proposable : mais en approfondissant, les moins favorables aux systêmes trouveroient peut-être lieu à des espérances bien fondées. La grandeur de l'objet doit déterminer à l'examen qui peut résoudre ce problême intéressant : & cet examen exige une espéce de curiosité ou de recherche de principes fondés sur le raisonnement & l'observation, qu'on puisse se rendre propres. Sans cela, on ne verroit que ce que les autres ont toujours vû, quoique les circonstances & les objets mêmes qu'on veut examiner ayent changé de nature ; on nieroit, parce qu'on a toujours nié ; & les préjugés

d'un certain esprit

?

toit à ces premieres

es esprits les plus mo-

indulgens sur les sys-

roient à peine la ques-

: mais en approfon-

ins favorables aux sys-

ient peut-être lieu à des

fondées. La grandeur

déterminer à l'examen

re ce problême intéres-

men exige une espéce

de recherche de prin-

r le raisonnement &

qu'on puisse se rendre

cela, on ne verroit que

res ont toujours vû,

rconstances & les objets

veut examiner ayent

ure ; on nieroit, parce

us nié ; & les préjugés

qu'on s'est formés sur les premiers principes des sociétés humaines, toujours rappellés par la malignité du cœur, ou la foiblesse de l'esprit, & comme interposés entre les objets & soi, ne permettroient pas d'en distinguer la nature & les convenances réelles.

L'opinion inhumaine des politiques spéculatifs qui ont établi la force comme le premier droit humain, a dégradé dans notre idée, & peut-être corrompu en effet, l'humanité. Elle a fait regarder la guerre comme une nécessité. Une opinion plus juste & plus utile feroit celle qui établiroit la paix comme l'état naturel des hommes : elle feroit regarder la paix comme un bien qui leur est propre & qui ne peut enfin leur échapper. Mais quand l'amour du repos ne constituoit pas proprement l'état de

Nature ; c'eſt-à-dire, quand il ne ſeroit pas un ſentiment profond & involontaire par lequel la nature a dû dans tous les tems gouverner le plus généralement les hommes ; il formeroit le lien de l'état de Société, qui ne peut ſubſiſter dans un trouble habituel. La paix eſt le vœu de tout citoyen. Elle eſt même le vœu de celui qui projette la guerre. Que cherche une Puiſſance politique par la guerre ? Un Traité utile à elle ſeule, & par-là injuſte. Un Traité utile à tous devient alors l'objet de la recherche de tous les peuples réunis. Si quelque Miniſtre d'un eſprit élevé, ſi quelque négociateur heureux, réuſſiſſoit à le procurer, un tel Traité n'auroit plus beſoin d'être renouvellé, il ſeroit perpétuel. Ainſi le ſyſtême d'une paix perpétuelle n'eſt point la chimére d'un citoyen pacifique, le rêve d'un homme de bien. C'eſt un

projet réel que les peuples de tous les siécles éclairés, & surtout du nôtre, ont eu également en vûe. La paix est l'objet de tous les Etats ; la paix passagere est l'objet des Etats ambitieux ; la paix perpétuelle l'objet des Etats foibles.

Heureusement pour l'humanité, l'ambition est imprudente & se perd par l'impétuosité de ses mouvemens, tandis que la foiblesse est industrieuse contre elle, & devient forte par sa défiance & l'union de ses ressources. Les Puissances foibles unissent ordinairement leurs armes contre la plus forte. L'utilité dont peut être un nouveau Traité est la raison secrette qui fait violer l'ancien, & cette utilité prévûe est relative à l'Etat qui la recherche. L'espérance qu'il a de la réaliser naît du sentiment de sa force, & de celui de la foiblesse des Etats qu'il

veut dépouiller. Un équilibre entre plusieurs Etats qui forment un corps politique également résistant, a dû conséquemment paroître le frein le plus réel des Puissances belliqueuses, le moyen le plus sûr d'amener la paix; & c'est en effet par l'équilibre que les peuples de l'Europe tendent aujourd'hui à une espèce de paix indéfinie.

Cet équilibre a été connu, adopté, & violé dans tous les tems. On l'a vû paroître en Europe toutes les fois qu'il s'est trouvé un certain nombre d'Etats libres, soit Monarchiques, soit Républiquains, rassemblés & contigus. Pour le despotisme, on sçait qu'il a toujours formé son équilibre par les vastes solitudes qu'il met autour de lui. Ce seroit une histoire curieuse que celle de l'utilité, & de l'inutilité de tous les équilibres politiques. En général, ils ont été utiles

pour adoucir les procédés des guerres, & les abréger. Ils ont été inutiles pour les prévenir, & pour perpétuer la paix.

Le syſtême d'un équilibre quelconque a même toujours nui à celui d'une paix perpétuelle. Il lui eſt diamétralement oppoſé. L'équilibre eſt un état que quelque événement indépendant de la volonté des hommes peut ſans ceſſe déranger, & qu'il faut maintenir avec effort. La paix perpétuelle ſeroit un état entretenu par des loix fixes, par un Tribunal, par quelque Puiſſance ſupérieure, & ſans aucune eſpéce d'action; car toute action dans des Puiſſances libres mene néceſſairement à la guerre.

La nature de l'équilibre décide donc des guerres plus rares & plus adoucies; mais ſon propre maintien décide la guerre. Le premier coup

d'œil, un examen plus réfléchi, l'expérience des siécles passés & présents, tout concourt à le prouver. Les raisons d'agir parmi les hommes donnent toujours naissance aux prétextes; le véritable intérêt, aux intérêts apparens; les principes réels, aux systêmes; & les systêmes, au changement de l'état des choses qu'on veut rendre permanentes. Ainsi l'on doit armer nécessairement sous le vain prétexte d'un dérangement d'équilibre, aussi souvent qu'on armera pour le maintenir en effet; les faux intérêts doivent souvent prendre la place des intérêts réels dont ils ont le masque; les systêmes doivent prendre celle des principes. S'il se trouve alors un équilibre qui soit un point dont on puisse partir pour fonder une paix durable, cette situation est d'abord remplacée par une autre situation qui forme un point plus

éloigné ; & la fédération générale & perpétuelle qu'on alloit atteindre, en perdant tous ſes degrés de certitude, devient une ſimple eſpérance, un nouveau projet. D'un autre côté, les Puiſſances fortes ſont inquiétes ; les Puiſſances foibles, ſoupçonneuſes ; les petites Puiſſances, intrigantes & adroites à fonder leur élévation ſur les troubles généraux. L'ambition, la gloire, l'amour même de la paix, fait concevoir à un Miniſtre, à un Prince, à un Héros, le projet de ſe mettre à la tête de l'équilibre. On fait, comme Philippe de Macédoine, la guerre pour être admis au droit de maintenir la paix. Enfin ce ſont les Puiſſances les plus foibles qui s'arment contre la plus forte ; ſituation critique qui doit toujours ſe renouveller. A peine les premieres de ces Puiſſances ont-elles anéanti le fantôme de Monar-

chie universelle qu'elles craignoient ; qu'elles attaquent leur propre ouvrage ; & que s'appercevant qu'elles n'ont fait que déplacer la prépondérance, sans espérance de la pouvoir jamais détruire, elles s'incorporent la puissance qu'elles ont déprimée pour déprimer celle qu'elles ont élevée. Dans ce flux & reflux de force & de pouvoir, les révolutions peu décisives de leur nature se multiplient ; les négociations corrompent le succès des armes justes, ou favorisent les armes injustes ; les Traités tentent de se supplanter, ou de se rectifier ; les guerres se perpétuent.

Ce n'est donc point sur l'équilibre actuel qu'il faut fonder l'espérance d'une paix perpétuelle. Un équilibre perfectionné où l'on seroit arrivé au but le plus utile qu'on puisse s'y proposer, qui est de le fixer lui-même

qu'elles craignoient,
nt leur propre ouvra-
ercevant qu'elles n'ont
cer la prépondérance,
de la pouvoir jamais
s'incorporent la puif-
ont déprimée pour dé-
'elles ont élevée. Dans
x de force & de pou-
ations peu décifives de
nultiplient ; les négo-
npent le fuccès des ar-
favorifent les armes
Traités tentent de fe
de fe rectifier ; les
étuent.
c point fur l'équilibre
ut fonder l'efpérance
pétuelle. Un équilibre
l'on feroit arrivé au
e qu'on puiſſe s'y pro-
de le fixer lui-même

par une légiſlation permanente, cet équilibre n'accroîtroit pas beaucoup dans la ſpéculation nos eſpérances. Dans l'équilibre actuel, on arme ſans ceſſe le foible contre le fort. Dans l'équilibre fondé ſur une légiſlation en Europe, on verroit les Princes ſujets de cette légiſlation, armés contre le Magiſtrat, ou le chef de la légiſlation, à peu près comme on voit des Républicains gouvernés par un Souverain lui conteſter ſans ceſſe ſon pouvoir. Dans tous les deux, les moyens de conſerver ſont peu proportionnés à la fin, & l'attaquent ſans ceſſe.

L'inſuffiſance de l'équilibre, & la continuation des guerres, ont leurs racines dans les paſſions des hommes, & même des gouvernemens. Un eſprit général inſpiré par la raiſon & l'humanité, qui adouciroit ces paſ-

sions en Europe, y fortifieroit l'équilibre ; mais un esprit général fondé sur un intérêt évident d'éviter la guerre, qui combattroit les passions mêmes, seroit le moyen décisif d'une paix universelle.

Pour s'assurer de la possibilité d'une fédération universelle, paisible, et uniforme en Europe, il faut donc rechercher si l'une de ces deux espèces d'esprit général y affiée, ou y peut naître. Avant d'asseoir un jugement sur l'avenir, rappellons le passé, et jugeons le présent, en le lui comparant.

Dans le droit public de l'Europe, dans les démarches des différens Ministres & les méthodes des négociations, dans les actions générales des Puissances, se trouve-t-il en notre faveur sur l'antiquité une supériorité de raisons, & de connoissances du véritable

intérêt de chaque Etat, qui soit une une disposition prochaine à une nouvelle révolution dans les esprits, & à l'établissement d'un esprit général favorable à la paix ; qui distingue en un mot avantageusement les tems présens, des tems anciens ? Car anciennement il y a eu un équilibre de puissances, il y a eu des lumieres, des loix, des mœurs, un esprit général ; & il n'en a point résulté de paix universelle.

Il faut faire un aveu que des vérités trop cruelles nous arrachent. Dans les grands mouvemens des sociétés générales, les dehors de l'esprit humain sont les mêmes que de tout tems. Un sentiment de justice & d'égalité n'est encore marqué ni dans les Traités, ni dans les négociations perpétuelles qui occupent l'Europe. La guerre est adoucie, si l'on veut ;

ſes formes ſont moins cruelles : dans tout le reſte, on reconnoît la dureté du droit public de l'antiquité. Les lumieres philoſophiques n'ont point encore pénétré juſqu'à la politique. Ces lumieres ſont réduites à former ſous nos yeux les tableaux variés dont on eſſaye de décorer l'entretien ; ou, tout au plus à nourrir ce goût de patriotiſme, qui, ſelon le dégré de vérité, ou d'imitation ſervile des mœurs étrangeres, qu'y mettent ceux qui le profeſſent, eſt devenue la vertu ou le vice à la mode. Elles ne ſont point encore des choſes d'uſage. Tout penſe, ou tout veut penſer. Le particulier obſcur, l'homme de Lettres, le Miniſtre, le Prince, en refléchiſſant ſont, à la gloire de notre ſiécle, hommes & citoyens ; en agiſſant, en exécutant, les Princes, ne ſont que politiques : il ſemble que dans le rôle

qui leur eſt affecté, ils doivent ſéparer ces deux qualités ſi naturellement unies. La politique a été en effet imaginée pour les hommes : mais dans le mouvement de tourbillon qui entraîne les Gouvernemens, l'on croiroit toujours que ce ſont les hommes qui ont été faits pour la politique.

Les ſociétés générales ſont encore aujourd'hui comme dans l'antiquité la plus reculée, les ſeuls corps qui ne jouiſſent point de l'état de ſociété. Elles ſont, les unes à l'égard des autres, entend-t-on encore dire tous les jours, dans l'état de nature. Et quel eſt cet état de nature ? Y admet-on du moins une eſpéce de Juſtice ? Les gens profonds dans l'hiſtoire de tous les tems, les eſprits forts, ceux qui connoiſſent le monde, ſourient également à la demande. Quelques Moraliſtes eſſayent de prouver qu'il en

exiſte une ; mais on ſent aiſément à l'obſcurité de leur texte que la guerre doit toujours en être le commentaire. La force décide ſans ceſſe de la juſtice ; l'épée dénoue, ou coupe tous les nœuds du droit public.

Qu'il me ſoit permis, Monſieur, de montrer l'Europe telle qu'elle ſe préſente dans un examen refléchi, d'en offrir un tableau naturel qui juſtifie le petit nombre de pas que l'eſprit humain a encore fait faire au ſyſtême général des Puiſſances vers le but d'une conſervation commune, réelle & perpétuelle. Nous jugerons aiſément que ce n'eſt pas dans les principes, & en quelque maniere, dans les dogmes de la politique, mais dans les cauſes particulieres qui peuvent les enchaîner, que nous devons chercher les moyens d'une pacification générale. Je ſuis, &c.

Ce .. Août 1756.

rtais on ſent aiſément à
e leur texte que la guerre
e en être le commentaire.
cide ſans ceſſe de la juſti-
énoue, ou coupe tous les
roit public.

ſoit permis, Monſieur,
l'Europe telle qu'elle ſe
s un examen refléchi, d'en
bleau naturel qui juſtifie
mbre de pas que l'eſprit
ncore fait faire au ſyſtê-
des Puiſſances vers le but
ervation commune, réelle
elle. Nous jugerons aiſé-
ce n'eſt pas dans les prin-
quelque maniere, dans les
la politique, mais dans
particulieres qui peuvent
er, que nous devons cher-
oyens d'une pacification gé-

Je ſuis, &c.

Ce .. Août 1756.

LETTRE XVII.

Suite de l'Examen du Syſtême d'une Paix univerſelle en Europe.

L'EUROPE, dans la nouvelle ſituation qu'elle a acquiſe il y a deux cens ans par la découverte de l'Amérique, d'où eſt né par hazard, par néceſſité, ou par émulation, le commerce général, foible dans chacune de ſes ſubdiviſions entre les différentes Puiſſances, ſelon celui de ſes principes qui lui a donné le mouvement; l'Europe, dis-je, ſemble ſe débarraſſer des enveloppes d'une nouvelle formation. A des yeux attentifs, les démarches inquiétes, l'action incertaine, les développements timides qu'on remarqueroit dans une Nation *nouvelle* qui tendroit à former un

peuple civilisé, s'y découvrent pour
former des peuples perfectionnés.
Comme tout est relatif ; comme à
celui qui est assis dans un centre, dif-
férents objets qui se meuvent à diffé-
rents points de distance, paroissent s'ap-
procher plus ou moins de ce centre
par l'action de mouvements égaux ;
l'on peut considerer l'esprit humain
employant une masse égale, quoique
peut-être une activité inégale, & par
ce secours seul, développant ici les
loix civiles, là perfectionnant les loix
des Nations.

L'Europe par la communication de
lumiere la mieux établie, dont les
monuments historiques nous présen-
tent l'exemple ; l'Europe dont tous les
peuples peuvent aujourd'hui concou-
rir à l'illustrer, féconde en hommes
en arts qui les occupent, en biens que
leur industrie procure, a été instruit

à mieux gouverner les hommes, & ſemble avoir découvert l'art qui doit un jour ſervir à perfectionner ſa police & ſes loix domeſtiques. Malgré le pronoſtic des eſprits difficiles dans l'eſtime qu'ils font de l'humanité, ne doutons point que le commerce ne s'y établiſſe dans ſes juſtes proportions, & ne vienne à s'y balancer avantageuſement avec les autres propriétés des Citoyens; que la finance (nouvel objet de légiſlation) ne s'y aſſujettiſſe à des ſyſtêmes ſimples, clairs & utiles; que le luxe n'y prenne une meſure; que les mœurs ſociables, en devenant plus ſociables encore, n'y dépouillent par laſſitude même du vice, une partie de leur corruption; & qu'après tant de mouvements, on ne s'y repoſe dans une eſpéce de vertu générale, que l'eſprit public ne s'y répande, & n'y éleve les eſprits des Ci-

royens dans chaque espèce de Gou-
vernement. C'est l'effet d'un art ou
d'un principe une fois connu, d'avoir
des progrès & des développemens.

Mais il n'est point encore d'art,
même dégroſſi, qui forme des Ci-
toyens de l'Europe, & qui ſe propo-
ſe d'appliquer le bienfait des loix à
l'eſpèce humaine. La fainteté du nom
de la liberté & de la juſtice ſert en-
core de prétexte à la fierté des moin-
dres Etats, à l'ambition ou à l'avari-
ce populaire, comme dans les tems
les plus reculés. L'équilibre entre les
Puiſſances eſt le fondement d'eſpé-
rances nouvelles, le terme caché d'u-
ne domination ouvertement recher-
chée ou ſecrétement uſurpée. Inuti-
lement l'eſprit des conſtitutions Ger-
maniques qui a pris le deſſus, a-
il adouci l'eſprit de conquête; & u
religion qui doit être chere aux ho

chaque espéce de Gou-
C'est l'effet d'un art ou
une fois connu, d'avoir
des développemens.

n'est point encore d'art,
ssi, qui forme des Ci-
Europe, & qui se propo-
ner le bienfait des loix à
maine. La fainteté du nom
é & de la justice sert en-
texte à la fierté des moin-
à l'ambition ou à l'avari-
re, comme dans les tems
culés. L'équilibre entre les
est le fondement d'espé-
uvelles, le terme caché d'u-
ation ouvertement recher-
ecrétement usurpée. Inuti-
esprit des constitutions Ger-
qui a pris le dessus, a-t-
l'esprit de conquête; & une
qui doit être chere aux hom-

mes, a-t-elle purifié le droit des gens des suites odieuses des guerres, de la servitude des vaincus. La Nature humaine a cessé de recevoir des affronts dans chaque homme; les sociétés entieres peuvent encore être dégradées; il n'est point de loix qui défendent un Etat contre un autre Etat. L'ambition du commerce s'est substituée à celle des conquêtes, & travaille également les Nations. L'Europe, en un mot, semble encore à bien des égards une *Société naissante*, dans ses Traités, dont l'objet n'est jamais fixe ni commun à toutes les Puissances, & qui ont moins paru jusqu'ici être l'instrument d'une paix réelle, que la médiation d'une guerre plus heureuse ou plus générale.

S'il étoit question de démontrer des choses aussi connues, je ferois voir le Ministere dans chaque Gouverne-

ment apportant les mêmes soins dans
les courts intervales de paix à perfec-
tionner la Nation qui lui est soumi-
se, qu'à se roidir contre la perfection
des Nations voisines, qu'il tente sans
cesse de séduire ou de corrompre ;
qu'à préparer, à méditer leur humi-
liation ou leur destruction. Qu'on
veuille donner un nom à cette des-
truction politique ; qu'on cherche à
aprécier ce système d'intrigues trans-
cendantes, ce sera raison d'Etat ;
qu'on examine ces grands objets en
détail, ce sera une suite d'outrages,
faits avec un art reflêchi à la Nature
& le malheur d'un grand nombre
d'hommes vainement nommés étran-
gers, puisque l'humanité les recla-
me, dont la défiance de chaque Gou-
vernement le rend coupable.

Dans les ruptures, je ferois voir l
droit de la force appliqué sans vain

ant les mêmes soins dans
ervales de paix à perfec-
Nation qui lui est soumi-
oidir contre la perfection
voisines, qu'il tente sans
duire ou de corrompre ;
er, à méditer leur humi-
leur destruction. Qu'on
ner un nom à cette des-
litique ; qu'on cherche à
système d'intrigues trans-
, ce sera raison d'Etat ;
nine ces grands objets en
sera une suite d'outrages,
un art reflechi à la Nature,
heur d'un grand nombre
vainement nommés étran-
sque l'humanité les recla-
la défiance de chaque Gou-
t le rend coupable.
s ruptures, je ferois voir le
a force appliqué sans vaines

couleurs, sans palliatifs à la société : droit absurde qui n'a même pas regné dans l'état prétendu de nature, où les forces étoient égales. Je montrerois la guerre la plus courte, rendue par-là même & par l'appareil qui la décide telle, la plus destructive ; la guerre qui n'est qu'un remède devenue plus que jamais un commerce, & utile seulement au plus puissant.

Dans les Traités faits ou rompus, ou plûtôt dans les moyens dont on se sert pour les former, les attaquer, ou se défendre contre eux, je montrerois les Peuples ou les Rois hardis ou timides, souvent l'un & l'autre à la fois sous divers aspects, osant tout entâmer & n'osant rien achever de juste ; appuyant leurs démarches sur les fondements des loix civiles de leurs Etats ; obscurcissant plûtôt que formant le droit général des Nations

Je ferois entendre les négociateurs demandant ce droit à tout écrivain moral ou politique ; je les ferois suivre de l'œil consultant Grotius & Puffendorf, les Juriſconſultes d'un droit qui n'exiſte point, puiſqu'on en délibére ; c'eſt-à-dire les politiques de tous les tems, ſublimes & tranſcendans dans l'adminiſtration intérieure, & tâtonnant dans les affaires générales, toujours incertains des motifs qui les y déterminent, ou des couleurs ſous leſquelles ils paroîtront aux yeux de l'Europe, cherchant des autorités chez les ſimples Citoyens, qu'ils auroient pû inſtruire, & qui n'auroient dû être que les hiſtoriens de leurs ſyſtêmes.

Nous ne pouvons, Monſieur, nous le diſſimuler, les peuples ſe défient reſpectivement de leur proſpérité ; & dans l'Etat le plus floriſſant, il eſt en-

ntendre les négociateurs
ce droit à tout écrivain
olitique ; je les ferois fui-
l conſultant Grotius &
, les Juriſconſultes d'un
'exiſte point, puiſqu'on
; c'eſt-à-dire les politi-
us les tems, ſublimes &
rs dans l'adminiſtration in-
tâtonnant dans les affai-
es, toujours incertains des
les y déterminent, ou des
us leſquelles ils paroîtront
l'Europe, cherchant des
hez les ſimples Citoyens,
ient pû inſtruire, & qui
dû être que les hiſtoriens
ſtêmes.

pouvons, Monſieur, nous
er, les peuples ſe défient
nent du leur proſpérité ; &
le plus floriſſant, il eſt en-

core un ſentiment flétriſſant, qu'on oſe avouer, qui y fait craindre les dernieres extrémités, en cas de prépondérance d'un Etat voiſin. Ainſi la paſſion, la crainte & l'eſpérance qui s'y joint, & non la raiſon, cette ſouveraine des Etres intelligents, gouvernent les Etats. Dans cette ſituation de trouble habituel on conſulte, on cite au lieu de loix, les exemples de tems & de ſituations ſemblables. On avoue les craintes comme un remède aux craintes mêmes. On arme, on déſarme. Les tems anciens reglent les âges préſents. On doute des forces de l'eſprit humain, on craint de lui confier un grand deſſein ; on n'oſe enfin imaginer ou créer une nouvelle légiſlation décidée pour l'Europe, ni appliquer de peuple à peuple la loi qui gouverne de Citoyen à Citoyen.

Telle eſt, Monſieur, l'eſpéce de

tableau qui s'offre ſans ceſſe aux yeux les moins clair-voyans, & fait déſeſpérer du ſuccès d'une fédération générale, ceux qui faiſant dépendre tous les événemens de la politique des ſyſtêmes fixes de gouvernement, n'admettent aucune cauſe naturelle, ou accidentelle, qui puiſſe forcer ces ſyſtêmes, & les faire plier de toutes parts.

Ces cauſes indépendantes de la politique ſyſtématique exiſtent cependant; & elles agiſſent dans notre ſiécle, quoique peut-être peu remarquables encore parce qu'elles ne peuvent l'être entierement que par leur ſuccès abſolu. Si j'oſe en dire ma penſée, lorſque de toutes parts chacun frappé des objets de crainte ſe diſſimule les eſpérances; il ſemble, après un examen réfléchi, qu'il y ait enfin lieu d'attendre une révolution heu-

offre ſans ceſſe aux yeux
ir-voyans, & fait déſeſ-
cès d'une fédération gé-
qui faiſant dépendre
nemens de la politique
fixes de gouvernement,
aucune cauſe naturelle,
lle, qui puiſſe forcer ces
les faire plier de toutes

indépendantes de la po-
matique exiſtent cepen-
agiſſent dans notre fié-
peut-être peu remar-
re parce qu'elles ne peu-
ntierement que par leurs
. Si j'oſe en dire ma pen-
de toutes parts chacun
ſujets de crainte ſe diſſi-
dances; il ſemble, après
réfléchi, qu'il y ait enfin
des une révolution heu-

reuſe en faveur de l'humanité; mais il n'eſt pas auſſi facile d'en fixer ni le tems, ni les dangers, ni tous les effets naturels lorſque les dangers ſeront une fois ſurmontés.

Un eſprit général fondé ſur un intérêt purement économique dans la paix, paroît s'accréditer dans l'Europe, couler lentement dans les eſprits, & paſſer avec des gradations inſenſibles de ceux qui obéiſſent à ceux qui gouvernent. Peut-être cette ſorte d'eſprit général s'étayera-t-il bien-tôt du ſecours d'un autre ſentiment plus noble, mais moins agiſſant, qui ſe fonde ſur une juſtice abſolue. L'intérêt qui perſuade les grands crimes peut facilement perſuader les vertus naturelles, & développer l'humanité dans les cœurs. De la maniere d'ailleurs dont eſt faite l'eſpèce humaine, l'uſage la décide plus que la raiſon. Il eſt

plus dans la nature qu'une paix durable faſſe connoître & cultiver une juſtice générale, qu'il ne l'eſt qu'une pareille juſtice déja reſpectée parmi les hommes décide cette paix. Aucun eſprit commun dirigé au but d'une paix perpétuelle ne préſide donc aux Traités de l'Europe, mais il en eſt un qui veille à leur conſervation. Nous nous trouvons dans cette circonſtance favorable, encore nouvelle, encore peu développée, mais la ſeule où une paix générale ſoit poſſible ſans Loi, ſans Tribunal, ſans ſyſtême compliqué, & par la ſeule habitude de jouir de cette paix même; dans cette circonſtance, dis-je, où toutes les Nations commencent à préférer les commodités, l'abondance, & les arts, à la gloire coupable de ſe dominer ou de s'aſſervir mutuellement. De ce que l'antiquité, dont

notre politique générale a adopté les principes, ne nous a point fourni d'exemple d'une paix perpétuelle, il ne faut pas conclure que notre siécle ne puisse en laisser le bienfait, ou l'espérance, à la postérité. Ni le commerce, ni l'esprit de commerce, ne regnoit anciennement, comme il regne de nos jours, dans un corps politique assez étendu pour résister par sa confédération à tout autre corps politique dans l'univers. Les Puissances commerçantes ne faisoient point la guerre par système, mais par nécessité. Les Puissances belliqueuses mépriſoient le commerce. L'antiquité ne peut point servir d'exemple avec de si grandes disparités. Il ne nous reste qu'à nous assurer si cette maturité nécessaire dans l'établissement de tous les systèmes politiques, qui n'est déterminée ni par nos vœux ni par

nos projets, se décele dans les mœurs de notre siècle en faveur d'une paix réelle; ou si elle est réservée aux siècles qui suivront le nôtre, bornés alors à rassembler en quelque façon, les principes d'une si grande révolution.

Ce point de maturité n'existoit évidemment point, lorsque *Henri* IV, maître de son Etat & du cœur de ses sujets, armoit la France pour l'exécution d'un projet qui devoit l'immortaliser, quel qu'en fut le succès.

Le système d'une paix générale en Europe prêté à ce grand Roi, est, à quelqu'Auteur qu'on le doive, le projet d'une ame très-élevée. Lorsqu'il fut écrit par ceux qui rédigeoient les Mémoires de Sully, les moyens extérieurs, tels que la volonté du Prince, si on la suppose réelle; les trésors, fruits de l'économie; le génie des Puissances moyennes de

l'Europe fatiguées de guerres continuelles, & qui étoient venues à ne voir dans la paix que ce que le peuple y voit lui même, le repos & l'épargne du sang ; la situation de la Puissance prédominante d'alors qui commençoit à décliner ; les moyens extérieurs, dis-je, étoient abondans : mais les moyens essentiels qui devoient subsister après le succès, & servir à le perpétuer ; ceux qui en assuroient à chaque Etat sa consistance naturelle, en enchaînant les Puissances, rendoient les peuples plus heureux, ces moyens n'étoient pas encore nés. Ils dépendoient de l'esprit du Commerce ; c'est-à-dire d'un commerce assez généralisé en Europe pour qu'il fixât l'attention des Gouvernemens, & qu'il y fut employé comme un des instruments de la puissance publique.

Ce Prince guerrier, dans un siècle où les arts de la paix n'étoient pas encore assez connus, eût achevé par la vertu militaire, ce que Richelieu exécuta après lui par le génie. Il eût sans doute réussi dès-lors à substituer la puissance d'influence de la France à celle de l'Allemagne : projet illustre dans son principe, mais malheureusement borné à la gloire. S'il eut tenté le projet chimérique d'égaliser les Puissances, & d'établir par les armes une législation dans l'Europe, les armes y eussent bien-tôt détruit la législation même. Je ne parle pas des inconvéniens que les politiques trouvent dans le Gouvernement d'Allemagne, ni de l'incompatibilité des différens principes de sa constitution, s'ils étoient transportés dans une plus grande étendue de pays, & appliqués à toute l'Europe. Je suppose la

guerrier, dans un ſiè-
s de la paix n'étoient pas
connus, eût achevé par
itaire, ce que Richelieu
s lui par le génie. Il eût
éuſſi dès-lors à ſubſtituer
d'influence de la France à
lemagne : projet illuſtre
ncipe, mais malheureu-
né à la gloire. S'il eut
iet chimérique d'égaliſer
s, & d'établir par les
égiſlation dans l'Europe,
euſſent bien-tôt détruit
même. Je ne parle pas
niens que les politiques
s le Gouvernement d'Al-
de l'incompatibilité des
ncipes de ſa conſtitution,
tranſportés dans une plus
due de pays, & appli-
l'Europe. Je ſuppoſe la

fédération de l'Europe éxécutée ſur ces principes au commencement du dernier ſiécle. Lorſque depuis, l'eſprit de commerce qui s'eſt formé a prévalu; lorſque les peuples ont eu goûté le genre de bonheur qui y étoit attaché, & que les Nations les plus induſtrieuſes ſe ſont formé de grandes & riches colonies, les premieres de la fédération euſſent-elles ſuffi ? Non, ſans doute, & moins encore que celles de l'Allemagne ne ſuffiroient, ſi deux ou trois de ſes Puiſſances établiſſoient des ports nombreux, avoient des milliers de vaiſſeaux & tiroient de colonies nouvelles des revenus immenſes. Le Syſtéme de la fédération générale eût donc été éxécuté & bien-tôt abandonné ; ou il eût détruit l'eſprit de commerce & deſſéché toutes les ſources de l'abondance & du bonheur public en Europe.

Aujourd'hui l'on peut faire des loix sur ce qui n'étoit pas connu & l'est devenu depuis ; sur le commerce existant des Puissances ; sur leurs colonies. Par-là le projet se développe visiblement & semble sortir nouvellement des mains de la nature : mais les loix ont toujours été violées, & le système d'une paix perpétuelle ne peut porter solidement que sur des usages intimes & indispensables des sociétés, & sur les mœurs des hommes. C'est dans les mœurs qu'il faut chercher en général la durée des loix publiques. Ont-elles déterminé dans notre siécle un penchant invincible & général à la paix ? Ont-elles détruit les préjugés de gloire & de prépondérance ? Ont-elles enfin donné au projet d'une paix universelle cette maturité qui ne s'y trouvoit pas, il y a un demi siécle ? Ou

ui l'on peut faire des
qui n'étoit pas connu
venu depuis ; ſur le
xiſtant des Puiſſances ;
unies. Par-là le projet ſe
fiblement & ſemble ſor-
ment des mains de la na-
es loix ont toujours été
le ſyſtême d'une paix per-
peut porter ſolidement
uſages intimes & indiſ-
ſociétés, & ſur les mœurs
. C'eſt dans les mœurs
hercher en général la du-
ubliques. Ont-elles déter-
notre ſiécle un penchant
c général à la paix ? Ont-
t les préjugés de gloire &
érance ? Ont-elles enfin
rojet d'une paix univer-
maturité qui ne s'y trou-
y a un demi ſiécle ? Ou

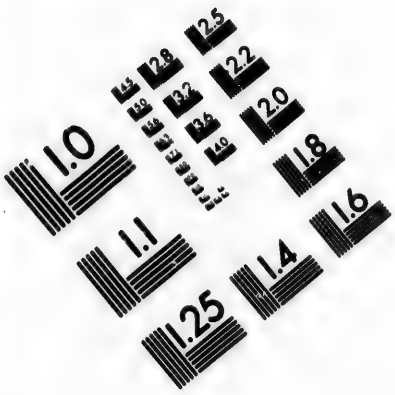

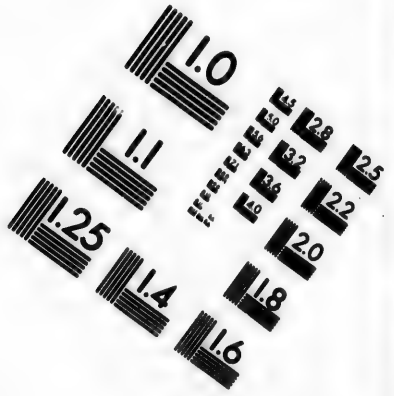

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

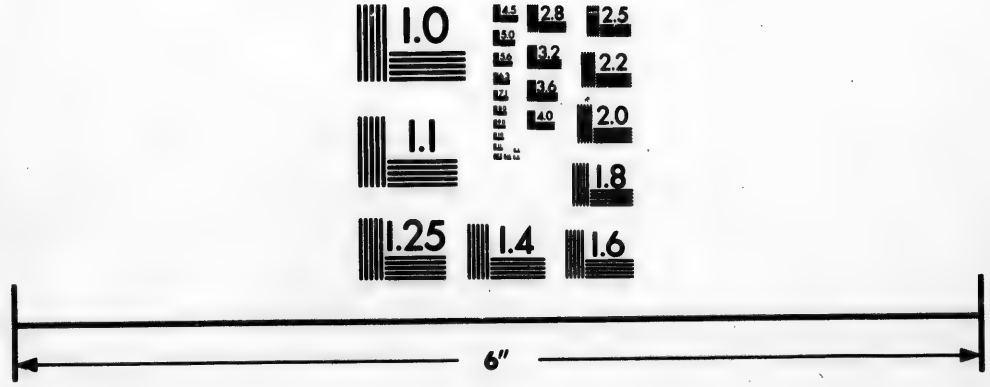

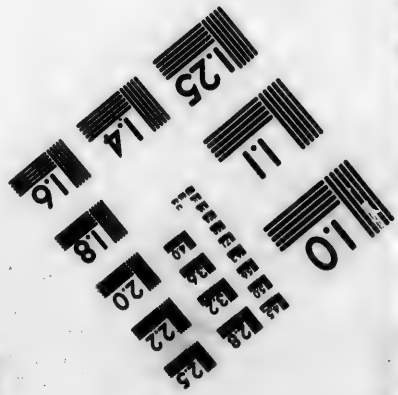

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

ne nous y acheminons-nous point encore à pas lents, certains d'arriver, incertains du tems où nous arriverons ?

De la déciſion de ce point délicat, dépend celle de la queſtion même. Ce ſera l'objet d'une derniere lettre, & par où je terminerai cette longue correſpondance.

Je ſuis &c.

Ce 1 Août 1756.

LETTRE XVIII
ET DERNIERE.

Suite & fin de l'Examen du Syſtême d'une Paix univerſelle en Europe.

L'ESPRIT de Commerce eſt aujourd'hui, Monſieur, l'eſprit général, comme nous l'avons obſervé : mais cet eſprit, pour établir un penchant naturel à la paix, doit ſe borner dans chaque ſociété à y conſerver les biens naturels, doit y être l'eſprit de conſervation. Dans toutes, il s'étend à un commerce univerſel, il eſt l'eſprit d'acquiſition. Il ſembie qu'il y ait une certaine ambition des peuples mêmes à ſatisfaire, avant l'établiſſement d'un projet de paix que le génie des Nations de l'Europe tient comme ſuſpendu ſous nos yeux. Cett

TRE XVIII
DERNIERE.

de l'Examen du Syſtême
x univerſelle en Europe.

T de Commerce eſt au-
ui, Monſieur, l'eſprit gé-
me nous l'avons obſervé :
prit, pour établir un pen-
el à la paix, doit ſe bor-
aque ſociété à y conſerver
turels, doit y être l'eſprit
tion. Dans toutes, il s'é-
commerce univerſel, il eſt
cquiſition. Il ſemble qu'il
ertaine ambition des peu-
à ſatisfaire, avant l'établiſ-
n projet de paix que le gé-
ions de l'Europe tient com-
du ſous nos yeux. Cette

ambition des peuples ſatisfaite, celle des conquêtes peut être facilement reſtrainte & contenue dans les Souverains. Mais quelle que ſoit la fléxibilité de cette premiere eſpéce d'ambition, quelque prochain, quelque moderé même que ſoit le terme qu'elle ſe propoſe, cet état de fermentation n'eſt point l'état de paix.

Un commerce univerſel dans le ſein de chaque Nation eſt un être viſiblement chimérique. Aucune Nation ne le réaliſera jamais, mais pluſieurs d'entre elles s'efforçant ſans ceſſe d'y parvenir, quelques-unes viennent à dominer dans le commerce, les autres y demeurent aſſervies; & il en réſulte des guerres directes, ou les moyens de faire avantageuſement celles de toute eſpéce.

L'eſprit de commerce univerſel, ou de tout le commerce poſſible, eſt in-

juſte par lui même dans le peuple qui conçoit le projet de s'en enrichir. Il appauvrit les autres peuples. Mais à ſe borner aux ſimples vûes politiques, il établit entre les Nations trop d'inégalité. D'un côté il y a toujours un deſſein formé d'armer pour acquérir : de l'autre il y a toujours un deſſein formé d'intriguer pour conſerver. Par une conſéquence naturelle, ni l'uſage habituel de la paix ne ſe place dans les mœurs générales, ni la facilité de la conſerver ne ſe trouve dans les principes économiques de chaque conſtitution.

En un mot la paix perpétuelle ne dépend pas d'une ſimple loi politique conventionelle ; elle dépend de l'uſage utile qu'en peuvent faire tous les peuples ; d'un eſprit commun qui formera leurs mœurs & en quelque ſorte les manieres des Gouvernemens ; de

même dans le peuple qui
rojet de s'en enrichir. Il
s autres peuples. Mais à
x ſimples vûes politiques,
tre les Nations trop d'iné-
côté il y a toujours un
é d'armer pour acquérir :
l y a toujours un deſſein
iguer pour conſerver. Par
uence naturelle, ni l'uſa-
de la paix ne ſe place
œurs générales, ni la faci-
nſerver ne ſe trouve dans
s économiques de chaque
.

ot la paix perpétuelle ne
d'une ſimple loi politique
elle ; elle dépend de l'uſage
peuvent faire tous les peu-
eſprit commun qui forme-
œurs & en quelque ſorte
es des Gouvernemens ; de

l'eſprit général de commerce : & l'eſprit de commerce ne peut être général, que le commerce ne le devienne lui-même, en ſe ſubdiviſant, en ſe partageant à chaque Nation dans le rapport que la nature même a marqué à chacunes d'elles.

Comment la paix ſubſiſtera-t-elle entre tous les peuples, lorſque les uns auront ſans ceſſe à redemander aux autres la liberté du commerce de leur propre territoire uſurpée par une induſtrie étrangere ; lorſque la paix ne ſera ſuivie de l'abondance que pour le plus petit nombre de ces peuples ?

Qu'importe à l'eſpéce humaine que la population, les tréſors de la terre, les commodités publiques ſe rendent dans un ou deux centres en Europe, & en laiſſent les extrémités déſertes ? Eſt-il intéreſſant d'appeller, ou de fixer dans un petit nombre de lieux

tout l'univers ? De quel danger plûtôt n'eſt pas cet amoncelement de puiſſance propre à égaler tous les hommes par le malheur, & à détruire par une révolution funeſte dans les conſtitutions, le bonheur même des peuples avantagés en apparence par cette diſtribution inégale des richeſſes ? La nature ne fait point d'acception d'un peuple ou d'un autre. Laiſſons-lui librement répandre les hommes, les manufactures, les vaiſſeaux, dans tous les lieux où elle a placé l'eſpérance des moiſſons, où la terre ſe prête aux ſubſiſtances. Elle leur accordera avec des vœux moderés, & des forces égales, la paix pour dernier bienfait.

Ici mes regards, Monſieur, ſe perdent dans une foule de conſéquences ſimples, & qui ne paroiſſent ſyſtématiques que parce que vivant dans l'Empire des ſyſtêmes, nous prenons

rs ? De quel danger plâ-
s cet amoncelement de
opre à égaler tous les hom-
nalheur, & à détruire par
ion funeſte dans les conſ-
e bonheur même des peu-
gés en apparence par cette
inégale des richeſſes ? La
ait point d'acception d'un
d'un autre. Laiſſons-lui li-
épandre les hommes, les
es, les vaiſſeaux, dans tous
ù elle a placé l'eſpérance
ns, où la terre ſe prête aux
. Elle leur accordera avec
moderés, & des forces é-
aix pour dernier bienfait.
regards, Monſieur, ſe per-
une foule de conſéquences
qui ne paroiſſent ſyſtéma-
e parce que vivant dans
les ſyſtèmes, nous prenons

les ſyſtèmes mêmes pour la ſimplicité. Ici commenceroit un vaſte ouvrage ; ſi je l'avois entrepris, & ſi mon objet n'étoit pas rempli en vous montrant la poſſibilité du projet que nous éxaminons.

Cette poſſibilité éxiſte évidemment ; elle ſe trouve dans l'eſprit général de Commerce dont nous ne pouvons méconnoître les traces ſenſibles en Europe : elle ſera un jour réaliſée, lorſque chaque Nation faiſant le commerce de ſes productions par ſes vaiſſeaux, & égalant rélativement ſon induſtrie à celles des Nations voiſines, l'eſprit général de commerce tempéré & modifié, ſe réduira par-tout à l'eſprit de conſervation.

Bien loin que la paix générale puiſſe être une loi qui aſſure à quelques Nations leurs uſurpations induſtrieuſes, cette paix ne ſubſiſtera de ſa na-

ture que par un ſimple uſage, & par des convenances générales bien ſenties; lorſque l'induſtrie ſera réciproque; lorſque ſon exercice, devenu libre à tous les peuples, rendra la paix également néceſſaire à tous les points de l'Europe; lorſque, pour exprimer tout par une idée ſimple, il n'y aura, dans un ſiécle où l'on eſt venu à réduire la politique en calcul, aucune utilité œconomique hors de la paix, aucun bien particulier ſans le repos général. Cette généraliſation du commerce ſera au ſurplus dûe aux tems, aux circonſtances, aux efforts du miniſtere intérieur des divers Etats, à quelque coup hardi frappé en Europe, & à des guerres malheureuſes qui diſſuaderont les Puiſſances ambitieuſes de nombre de préjugés politiques.

Le préjugé, que la conceſſion forcée du commerce dans le territoire,

ou

un ſimple uſage, & par
nces générales bien ſen-
e l'induſtrie ſera récipro-
ſon exercice, devenu li-
es peuples, rendra la paix
éceſſaire à tous les points
lorſque, pour exprimer
idée ſimple, il n'y aura,
le où l'on eſt venu à ré-
itique en calcul, aucune
nomique hors de la paix,
particulier ſans le repos
te généraliſation du com-
au ſurplus dûe aux tems,
ances, aux efforts du mi-
rieur des divers Etats, à
ip hardi frappé en Europe,
rres malheureuſes qui diſ-
es Puiſſances ambitieuſes
de préjugés politiques.
gé, que la conceſſion for-
merce dans le territoire,
ou

ou dans les poſſeſſions éloignées d'une autre Nation Européanne puiſſe former un droit réel & durable; celui, que l'interlope, cette honte des Nations policées, ſoit un exercice légitime de la liberté des Puiſſances commerçantes, & qu'en général les droits de l'induſtrie puiſſent ſe meſurer par les beſoins qu'une Nation ſe forme ſans ceſſe par ſes entrepriſes hazardeuſes; ces préjugés dont s'arment les oppreſſeurs des mers, ne ſoutiendront peut-être pas long-tems l'examen intéreſſé de l'Europe.

Peut-être notre génération même verra diſparoître le préjugé encore plus ſingulier qui conſtitue dans nos idées une Puiſſance maritime: ce préjugé, qui, trompant par les yeux les peuples même intéreſſés à le détruire, ſemble déſigner à une terre environnée des eaux de la mer, à un Iſle,

un droit plus marqué de faire mon-
ter ſes peuples ſur des vaiſſeaux, &
d'étendre arbitrairement ſon commer-
ce : comme ſi au premier coup d'œil
trois cens lieues de côtes environnées
circulairement des eaux, avoient plus
de ports, plus de rivages, plus d'uſa-
ges maritimes, que trois cens lieue
de côtes qui ſe prolongent le long d
vaſte continent de l'Europe ; & qu
par la loi même de la nature, le Com
merce ne fut pas reductible au
moyens réels de le faire & de le per
pétuer ſans l'injure des autres Na
tions.

Peut-être verrons-nous ſe diſſip
ce préjugé vivant & palpable, ce
foule de vaiſſeaux deſtinés à la gue
pendant la paix, qui du ſein d'u
Nation iſolée des autres, menace to
les Continens & toutes les Mers
monde connu ; ces vaiſſeaux dont

us marqué de faire mon-
ples ſur des vaiſſeaux, &
bitrairement ſon commer-
ſi au premier coup d'œil
ieues de côtes environnées
nent des eaux, avoient plus
plus de rivages, plus d'uſa-
mes, que trois cens lieues
ui ſe prolongent le long du
inent de l'Europe ; & que
même de la nature, le Com-
e fut pas reductible aux
éels de le faire & de le per-
ns l'injure des autres Na-

ttre verrons-nous ſe diſſiper
gé vivant & palpable, cette
vaiſſeaux deſtinés à la guerre
la paix, qui du ſein d'une
ſolée des autres, menace tous
inens & toutes les Mers du
connu ; ces vaiſſeaux dont l'u-

ſage pendant la guerre, ſe borne à un vain appareil, ou à des ſuccès peu déciſifs, toujours inférieurs aux dépenſes immenſes qu'ils entraînent; dont enfin dans des tems douteux, une piraterie ſubite ſur les mers n'a montré le crime & le danger, que pour laiſſer voir dans la lente réſiſtance que leur a oppoſé une Nation puiſſante, alors déſarmée, & dans les affronts dont elle les a flétris, leur inutilité pour un ſyſtême réel de domination.

Peut-être vivrons-nous aſſez, pour applaudir au changement de l'eſprit de l'Europe, ſur le préjugé de cette liberté politique, ſi bonne dans les petits Etats, & ſi inſoutenable dans les grands ; pour voir toutes les vûes tournées vers l'augmentation univerſelle d'une liberté plus naturelle, de la liberté civile des Citoyens, dans toutes les conſtitutions ; & l'Europe

conjurée contre les Républiques qui affectent la Monarchie de tous les peuples, leur demander le sacrifice de ces vains sentimens, amener toutes les constitutions des grands Etats à une même forme, & par la destruction de la liberté politique de quelques-uns de ses peuples, assurer la liberté générale de tous.

Il y aura alors seulement, un esprit général propre à la paix. Vous me demanderez peut-être s'il est dans les ressources de la politique quelque moyen mécanique de déterminer cet esprit général, ou de le suppléer.

Le tems seul peut, Monsieur, le perfectionner. On verra concourir à le former successivement, l'expérience journaliere des peuples, la curiosité & l'émulation réciproque des Ministres plus éclairés, plus citoyens, plus populaires que dans aucun autre tems.

& les ouvrages des Ecrivains politiques, lorſque ſe propoſant moins l'imitation des Gouvernemens voiſins, auxquels le notre ſert réciproquement de modele, ils oſeront avoir des principes qui leur ſoient propres.

Un moyen politique de ſuppléer plus ou moins paſſagerement à cet eſprit général & d'en hâter le progrès, eſt le ſyſtême d'un Equilibre Maritime.

L'objet de l'Equilibre de l'Europe étant de balancer, ou d'égaler en forces par des moyens de compenſation toutes les Puiſſances politiques, l'Equilibre des forces actives de ces Puiſſances ſur les mers paroîtroit avoir dû dès l'origine ſuivre naturellement de l'équilibre général. Mais une réflexion ſi plauſible a été juſqu'ici démentie par l'événement. Cet équilibre a été ouvertement & générale-

ment négligé, soit que l'objet des armemens parût au-dessous de la dépense immense qu'ils entraînent; soit que les Puissances belliqueuses n'ayent pas assez estimé cette sorte de puissance qui résulte d'un commerce armé; soit que les politiques de tous les tems l'ayent jugée ce qu'elle est en effet, propre à conserver l'Empire de la terre, & non à le procurer: sens dans lequel la maxime du Cardinal de *Richelieu* peut être entendue; le seul du moins dans lequel l'expérience de tous les tems ait justifié la vérité.

Si l'on parcourt les différentes époques de l'histoire politique des Empires, avec un dessein formé d'en comparer les systêmes, si l'on étudie surtout les événemens du dernier siecle, l'on s'assurera que toutes les Puissances de l'Europe avoient bien

é, ſoit que l'objet des ar-
ût au-deſſous de la dé-
nſe qu'ils entraînent ; ſoit
ances belliqueuſes n'ayent
imé cette ſorte de puiſ-
réſulte d'un commerce ar-
ne les politiques de tous
yent jugée ce qu'elle eſt
propre à conſerver l'Em-
terre, & non à le procu-
lans lequel la maxime du
le *Richelieu* peut être en-
e ſeul du moins dans le-
érience de tous les tems en
la vérité.
parcourt les différentes é-
e l'hiſtoire politique des
avec un deſſein formé d'en
les ſyſtêmes, ſi l'on étudie
s événemens du dernier ſiè-
n s'aſſurera que toutes les
s de l'Europe avoient bien

jugé. Les Puiſſances ambitieuſes en portant tout leur effort ſur le continent, acqueroient des provinces ou des barriéres utiles, & alloient au plus difficile, sûres de s'aſſûrer enſuite facilement les mers par le moyen même de ces forces acquiſes. Les petites Puiſſances ſe ſoutenoient par l'art de la guerre & la ſituation de leur territoire ; avantages qu'elles n'euſſent pû tranſporter ſur les mers où les médiocres Etats ne peuvent jamais former une Puiſſance. On avoit même un exemple illuſtre. Ce grand Roi, ce Roi d'immortelle mémoire, qui a fait les plus grandes choſes dans ſon ſiécle, & qui a fait ſon ſiécle, *Louis* XIV. éxécuta beaucoup avec de grandes & de petites armées, éxécuta peu avec une marine nombreuſe.

Autres tems, autres ſoins. Cette

eſpéce d'effort de toutes les Puiſſances au-dehors du continent, rendue néceſſaire à toutes les Nations par l'ambition d'une ſeule, trouvera une grande facilité à s'exécuter. C'eſt encore préciſément le point où éclate ſinguliérement la profondeur de la politique générale qu'on avoit adoptée. Que de ſoins, que de matériaux, pour fonder ſans ceſſe un équilibre vaſte & toujours chancelant en Europe! que d'intérêts à créer, pour en ſoutenir d'autres déja exiſtans! les ſecours, les armées combinées, les reſſources préparées de loin dans l'impénétrabilité du cabinet, les grands coups, ou les expédiens lents de la politique, les négociations, les intrigues, tout s'aſſemble, tout s'accumule pour former dans toute l'Europe une action immenſe, peut-être au-deſſus des intérêts qu'on y a pour

rt de toutes les Puiſſan-
s du continent, rendue
toutes les Nations par
'une ſeule, trouvera une
té à s'exécuter. C'eſt en-
ment le point où éclate
nt la profondeur de la
nétale qu'on avoit adop-
e ſoins, que de maté-
fonder ſans ceſſe un é-
te & toujours chancelant
que d'intérêts à créer,
tenir d'autres déja exiſ-
cours, les armées combi-
ſources préparées de loin
étrabilité du cabinet, les
, ou les expédiens lents
que, les négociations, les
out s'aſſemble, tout s'ac-
r former dans toute l'Eu-
tion immenſe, peut-être
es intérêts qu'on y a pour

objets, mais du moins égale à toutes les idées qu'on peut concevoir de la grandeur de l'eſprit humain.

Il n'en eſt pas de même de l'équilibre ſubordonné des forces maritimes. Le grand ouvrage eſt de le méditer. A peine dans tous les tems a-t-on ſongé à l'effectuer, à peine y a-t-on penſé, qu'il s'eſt trouvé éxécuté.

Rome maîtreſſe de la moitié de l'Italie a l'époque de la premiere guerre Punique, Rome ſimple Puiſſance belliqueuſe, réduite à profiter d'un naufrage, & à imiter des vaiſſeaux de guerre ſur le modèle d'un débris qu'elle trouve au rivage, forme ſa Marine par néceſſité, & s'aſſujettit les dominateurs de la mer, à la ſeconde campagne.

Mais les exemples anciens n'ont pas la force des exemples ſubſiſtans. Dans cette circonſtance nouvelle où

une Nation puiſſante abandonne tout à coup les loix des Nations, & couvrant la mer de ſes flottes, éxerce une piraterie ſubite ſur nos vaiſſeaux déſarmés; n'avons-nous pas vû en dix mois d'un ſilence redoutable & d'opérations pleines de terreur, les colonies, les places de guerre, le commerce, & pour ainſi dire, le Gouvernement de cette Puiſſance injuſte, s'écrouler de toutes parts, malgré le frêle appui de ſes vaiſſeaux de guerre?

La domination de la mer eſt donc non-ſeulement la plus injuſte de toutes, la ſeule que les loix publiques de l'Europe ne peuvent jamais conſacrer; mais elle eſt la plus inutile & la plus dangereuſe à la Puiſſance qui l'affecte. Il n'eſt point de tems en Europe, où toutes les ſubdiviſions des vaiſſeaux de guerre des moindres

puiſſante abandonne tout
ix des Nations, & cou-
de ſes flottes, éxerce
ſubite ſur nos vaiſſeaux
'avons-nous pas vû en dix
ilence redoutable & d'o-
eines de terreur, les co-
places de guerre, le com-
our ainſi dire, le Gouver-
cette Puiſſance injuſte, s'é-
toutes parts, malgré le
de ſes vaiſſeaux de guer-

ination de la mer eſt donc
nent la plus injuſte de tou-
le que les loix publiques
e ne peuvent jamais con-
ais elle eſt la plus inutile
dangereuſe à la Puiſſance
e. Il n'eſt point de tems en
où toutes les ſubdiviſions
ux de guerre des moindres

Puiſſances maritimes réduites à un total & convoquées ſubitement, ne puiſſent tenir en échec la Puiſſance maritime la plus prépondérante dont on puiſſe ſe former l'idée par éxagération.

L'équilibre des mers eſt conſéquemment facile, & comme éxécuté perpétuellement par la néceſſité, & ſans convention entre toutes les Puiſſances juſtes de l'Europe. Si une Nation puiſſante vouloit elle-même s'en former un particulier avec une autre Nation qui tend à la prépondérance, un moindre nombre de vaiſſeaux de guerre aidés de l'avantage de la ſituation, lui ſuffira toujours pour en contenir un plus grand nombre de la Nation concurrente; & cet équilibre ſera même momentané, & relatif. La facilité d'armer & de déſarmer les vaiſſeaux, & d'appliquer

aux armemens les ſubſides, ou de les en retirer, permettra d'avoir ſucceſſivement une force offenſive ſur les mers, ou de l'en faire diſparoître; d'en avoir une relative à celle de la Puiſſance qui veut s'aſſervir le commerce, de diminuer cette force, de la tempérer, de l'anéantir même tout-à-fait, ſi la Puiſſance concurrente laſſée de ſe voir réduite à un vain & ruineux appareil de vaiſſeaux de guerre, abandonne le ſyſtême des guerres maritimes, ou le ſyſtême encore plus abſurde d'armer pendant la paix. L'Equilibre Maritime eſt réductible au ſeul uſage libre du Commerce: il ſe maintiendroit également, ou en armant de part & d'autre avec des efforts relatifs, ou en ceſſant de part & d'autre d'armer; car évidemment le commerce n'a point beſoin de force extérieure pour développer ſon action

ns les ſubſides, ou de les
ermettra d'avoir ſucceſ-
e force offenſive ſur les
le l'en faire diſparoître ;
ne relative à celle de la
ui veut s'aſſervir le com-
diminuer cette force, de
, de l'anéantir même tout-
la Puiſſance concurrente
voit réduite à un vain &
areil de vaiſſeaux de guer-
ne le ſyſtême des guerres
ou le ſyſtême encore plus
mer pendant la paix. L'E-
aritime eſt réductible au
ibre du Commerce : il ſe
oit également, ou en ar-
t & d'autre avec des efforts
en ceſſant de part & d'au-
; car évidemment le com-
point beſoin de force ex-
ur développer ſon action

qui eſt entiérement pacifique.

Le principe de l'équilibre maritime pris dans ſa généralité, n'eſt point par une derniere conſéquence un enchaînement, ou une compenſation de forces de proche en proche, en Europe ; & il différe par-là eſſentiellement de l'équilibre général des Puiſſances. Il ne réſide pas plus dans de fortes marines & dans des marines toujours en action, que l'équilibre général ne réſide dans de fortes armées, & dans des armées toujours aſſemblées. Il ſe fonde ſur des forces proportionnées dans le tems de l'action entre deux Puiſſances qui ſe menacent ; ſur des forces qu'on pourroit même anéantir ſans danger par une convention réciproque.

Eſpérons donc la Paix univerſelle, Monſieur, comme une ſuite naturelle de l'eſprit général qui ſe répand en

Europe & qui s'y perfectionnera. L'opinion de ſon impoſſibilité abſolue y feroit peut-être un empêchement réel ; l'eſpérance y doit être un acheminement. Elle éleve l'eſprit humain, l'excite ; ſouvent l'on a dû aux effets de l'eſpérance les choſes mêmes qu'on avoit eſpérées. Dans un grand ſiécle, & ſous un grand Roi, faiſons retentir le vœu de la paix dans le ſein d'une Nation généreuſe, qui par l'effet d'un Gouvernement équitable & moderé, jouit de ce point de félicité, où ne pouvant craindre aucun peuple ambitieux, elle peut être chere à tous les peuples juſtes. C'eſt de la force des armes du Prince qui la gouverne & la fait vaincre, qu'elle attend un juſte équilibre de ſa puiſſance maritime avec celle d'une Nation avide & ambitieuſe : l'Europe pourra devoir à la force de ſes conſeils l'af-

i s'y perfectionnera. L'o-
n impoſſibilité abſolue y
être un empêchement
ance y doit être un ache-
lle éleve l'eſprit humain,
vent l'on a dû aux effets
e les choſes mêmes qu'on
es. Dans un grand ſiécle,
rand Roi, faiſons reten-
de la paix dans le ſein
n généreuſe, qui par l'ef-
uvernement équitable &
it de ce point de félicité,
vant craindre aucun peu-
ux, elle peut être chere
peuples juſtes. C'eſt de la
mes du Prince qui la gou-
fait vaincre, qu'elle at-
te équilibre de ſa puiſſan-
e avec celle d'une Nation
bitieuſe : l'Europe pourra
force de ſes conſeils l'af-

franchiſſement même des mers, la liberté durable du commerce, & les loix publiques qui fonderont un droit plus paiſible dans l'univers. Eſpérons enfin; un tel eſpoir honore notre humanité, s'il accuſe nos lumieres. Eſpérons tout, dis-je, d'un Prince pacifique, d'une Nation magnanime, de l'Europe entiere. L'induſtrie a déja perfectionné dans ſon ſein la défenſe, la négociation, tous les arts néceſſaires à ſa conſervation extérieure. La force y eſt générale, & ne peut être ni vaincue, ni corrompue au dehors. Il lui reſte à s'interdire l'uſage de ſes propres forces contre elle-même. La ſituation acquiſe eſt une tendance à l'équilibre parfait, ou à une paix générale. La ſituation a y acquérir eſt cette Paix générale même. Il ſemble qu'on en peut du moins annoncer le bonheur à nos deſcendans. Tant de

lumieres raſſemblées, tant de connoi
ſances des intérêts réciproques & de
intérêts économiques, tant de com
merce & de communications habi
tuelles, tant d'humanité, tant d
choſes, dis-je, qui ne peuvent nui
& ne ſont faites que pour ſervir
genre humain, reſſemblent aux m
tériaux du plus bel ouvrage de la n
ture, du plus beau monument de
grandeur des hommes, puiſqu'il
ſurvivra pas aux Nations qui l'élev
ront, & qu'il les égalera en durée

Je ſuis, &c.

Ce . . Septembre 17

FIN.

aſſemblées, tant de connoiſ-
intérêts réciproques & des
onomiques, tant de com-
de communications habi-
ant d'humanité, tant de
e-je, qui ne peuvent nuire
-faites que pour ſervir le
main, reſſemblent aux ma-
plus bel ouvrage de la na-
plus beau monument de la
des hommes, puiſqu'il ne
as aux Nations qui l'éleve-
qu'il les égalera en durée.

, &c.

Ce . . Septembre 1756.

FIN.